
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 8 novembre 2005, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marguerite Contat Hickel, M. André Kaplun, M^{me} Sarah Klopmann, M. Bruno Martinelli, M^{me} Anne Moratti Jung, MM. Jean-Pierre Oetiker, Lionel Ricou et Jean-Charles Rielle.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Pierre Muller, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 27 octobre 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 novembre et mercredi 9 novembre 2005, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 378 900 francs, soit:

- un crédit de 4 280 200 francs destiné à la rénovation des dépendances de la villa La Grange, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrées sous N^{os} H4, H5, H6, H97 et H98, d'une surface totale de 802 m² au sol;
- un crédit de 98 700 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) (PR-376 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Béatrice Graf Lateo.

La commission des travaux s'est réunie les 6 avril 2005, 11 et 25 mai 2005, 6 juillet 2005, 31 août 2005 et 21 septembre 2005, sous les présidences de MM. Roberto Broggin et Michel Ducret, pour étudier cette proposition. Que M^{me} Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes des séances, soit remerciée de cet important travail.

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 3884.

Travaux de la commission**Séance du 6 avril 2005**

Audition de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M^{me} Barbara Pestalozzi-Bourquin, du Service d'architecture, et de M. Antoine Müller, architecte mandataire du bureau Ganz & Müller

M^{me} Payeras explique la proposition à l'appui d'une présentation Powerpoint, qui est jointe en annexe. Elle rappelle qu'il s'agit de rénover les bâtiments et d'aménager les locaux pour les jardiniers du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) répartis à divers endroits. Il convient de regrouper à la fois les vestiaires en mauvais état et le matériel, ainsi que de mettre à disposition des vestiaires séparés hommes/femmes comme le prévoient les exigences légales, cela d'autant plus que les femmes sont toujours plus nombreuses à exercer cette profession. Il y a longtemps que des travaux de rénovation n'ont pas été entrepris sur ces bâtiments, qui se trouvent dans un site classé et sont, par conséquent, assimilés à du patrimoine historique. Dans la loge inutilisée à l'entrée du parc, côté route de Frontenex, il est prévu de créer une petite buvette.

M. Müller explique qu'il faut dégager de la surface au Théâtre de l'Orangerie, actuellement occupée par les jardiniers. La ferme centrale, qui ne peut être chauffée, servira de garage, d'atelier et de dépôt pour différentes machines. Il s'agit de mettre en évidence la substance du bâti en supprimant des ajouts de parois et de recréer des ouvertures préexistantes. Les vestiaires et sanitaires séparés hommes/femmes, des réfectoires et des bureaux seront aménagés dans la dépendance côté Théâtre de l'Orangerie. Dans la dépendance côté Avenue, on trouvera notamment un atelier de serrurerie et un atelier de peinture, qui sera créé en partie dans les W.-C. publics actuels. Deux variantes sont proposées: un W.-C. pour handicapés autonettoyant ou des W.-C. traditionnels avec un couloir donnant accès à un W.-C. pour handicapés, un W.-C. femmes, ainsi qu'un W.-C. hommes et deux pissoirs, au lieu des quatre W.-C. femmes et cinq W.-C. hommes. Les appartements de fonction de l'étage des deux bâtiments seront conservés en l'état. Aucun travail n'y est prévu mis à part la réfection des installations électriques.

Sur les façades des dépendances, des lamelles en bois seront installées. Elles se fermeront progressivement jusqu'au sol, permettant ainsi un apport de lumière pour le réfectoire. Depuis l'extérieur, on aura l'impression d'un bâtiment en bois, mais intérieurement on aura un apport de lumière. Dans les ateliers, des volets s'ouvriront pour laisser pénétrer le jour.

Des commissaires regrettent la diminution du nombre de W.-C., particulièrement vu la proximité de la place de jeux. Le Service d'architecture répond que les dégâts dus au vandalisme sont importants et qu'il faut éviter que des personnes se cachent dans les recoins des toilettes. De plus, il y aura d'autres W.-C. ailleurs

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

dans le parc, notamment au Théâtre de l'Orangerie. Un commissaire annonce qu'une pétition a été lancée pour obtenir davantage de toilettes dans ce théâtre. Un plan des W.-C. existants et à créer est par la suite transmis à la commission des travaux et est joint en annexe (voir lettre de M. C. Ferrazino et ses annexes du 11 mai 2005). En outre, pour des raisons de sécurité, il a été prévu de déplacer l'atelier de peinture du bâtiment central, qui ne peut être chauffé, dans la dépendance côté Avenue, en prolongement des W.-C (c'est-à-dire en bout de bâtiment). Cet atelier est utilisé en hiver et les jours de pluie.

Un commissaire aimerait savoir exactement ce que le département des affaires culturelles entend faire du mazot et de la gare (voir à ce propos la décision du Conseil administratif du 23 juin 2004 jointe en annexe, qui précise que ces bâtisses seront affectées en faveur du conte et de la poésie). Il pense qu'il aurait été souhaitable qu'une concertation ait eu lieu avec les associations du quartier, ce qui peut toujours être fait. Selon ce commissaire, l'occasion aurait aussi dû être saisie d'installer des animaux de ferme en voie de disparition en collaboration avec l'association qui s'en occupe. Quant à l'idée émise de créer une grande salle dans la ferme, M. Müller indique qu'une utilisation publique a été envisagée, mais que cela pose des problèmes de sécurité et de chauffage, en plus de faire perdre toute la substance historique au bâtiment.

M^{me} Pestalozzi-Bourquin répond à un commissaire que des familles logent dans ces appartements de fonction. Il est prévu d'installer des salles de conférences dans des locaux utilisés par le SEVE du côté du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Un vieux bâtiment impossible à rénover devra être démoli.

Un commissaire se déclare déçu que seuls des vestiaires soient prévus dans ces belles bâtisses. Il lui est répondu qu'il y a des vestiaires pour 37 personnes, mais qu'environ 60 personnes sont concernées, car il faut tenir compte du fait que des étudiants travaillent également dans les parcs. Le Service d'architecture pense qu'au niveau du concept du patrimoine il est juste de conserver la ferme pour y entreposer des machines et des outils. On peut dire qu'aujourd'hui les jardiniers sont les paysans d'antan.

Même si la villa Le Plonjon ne fait pas partie de cette proposition, un commissaire demande que la commission des travaux puisse la visiter, ce qui sera fait le 11 mai 2005 lors d'une visite de tout le périmètre parc La Grange et parc des Eaux-Vives.

Lors de la discussion, les commissaires demandent une visite sur place, ainsi que des informations complémentaires, qui seront demandées par lettre par le président de la commission. Cette manière de procéder et la visite sur place sont acceptées à l'unanimité. Il convient d'obtenir des réponses sur le nombre de logements qui se trouvent dans ces parcs, sur les locataires qui les occupent et sur le montant du loyer. Il s'agit aussi de connaître le nombre exact de toilettes,

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

d'obtenir des précisions sur le nombre de vestiaires nécessaire et de demander au Conseil administratif d'intégrer dans la réflexion tous les bâtiments appartenant à la Ville dans ces parcs, y compris la villa Le Plonjon et les bâtiments mis à la disposition des tennis. Les réponses aux questions posées sont transmises par lettres de M. Pierre Muller du 20 avril 2005, de M. Manuel Tornare du 10 mai 2005 et de M. Christian Ferrazino du 11 mai 2005 (voir annexes).

Séance du 11 mai 2005

Visite des dépendances de la villa La Grange, visite du parc et des édicules que sont le mazot et la gare, en compagnie de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, M^{me} Barbara Pestalozzi-Bourquin, architecte au Service d'architecture, M. Luc-Eric Revilliod, adjoint de direction au SEVE, M. Luc Chenevard, du SEVE, M. Daniel Rotsaert, du SEVE, et M. Jean-François Rohrbasser, conseiller culturel au département des affaires culturelles. En deuxième partie de soirée, dans la villa Le Plonjon, audition des mêmes personnes, ainsi que de M. Ganz et M. A. Müller, architectes mandatés

Cette visite se déroule en compagnie de représentants de services de trois départements de l'administration municipale. M^{me} Payeras présente les plans et commente le mauvais état de la maison du gardien côté Frontenex. L'enveloppe a été refaite il y a une dizaine d'années. Le sol sera laissé en l'état et une buvette self-service, ouverte en été, sera aménagée au rez-de-chaussée. Le sens de l'escalier sera inversé et un W.-C. installé au 1^{er} étage ainsi que quelques places pour les consommateurs. Une terrasse complètera l'ensemble.

Les commissaires font le tour du propriétaire. Ils visitent en particulier la ferme centrale avec sa belle charpente et l'écurie, la dépendance côté Orangerie, la dépendance côté Avenue avec les W.-C. publics, qui fonctionnent actuellement avec des chasses d'eau automatiques, la buvette de la Ligue des femmes abstinents, ouverte en été et disposant de W.-C., l'extérieur de la villa La Grange, où des travaux sont prévus sur le perron, le Théâtre de Verdure, où une roulotte avec des W.-C. provisoires a été installée.

Dans le Théâtre de l'Orangerie, ils contemplent les palmiers et autres plantes entreposés à cet endroit. Dans la proposition de rénovation qui sera présentée à l'automne pour étude à la commission des travaux, il est prévu de démolir un mur pour faire réapparaître la scène d'origine. Une buvette sera créée (actuellement, elle est aménagée sous un tunnel en plastique pendant la saison théâtrale). Les vestiaires seront transférés dans les dépendances dont il est question dans cette proposition. L'Orangerie est un des trois établissements horticoles de Genève où 130 000 plantes sont cultivées.

A la buvette côté Restaurant du Parc des Eaux-Vives, les W.-C. à l'arrière seront maintenus. Cette buvette est utilisée dans le cadre du Théâtre de Verdure.

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

Les petits pavillons seront démolis et les vestiaires des jardiniers déplacés dans les dépendances. Dans le corps du bâtiment se trouve un autre appartement de fonction. Ce bâtiment nécessite de gros travaux de rénovation. Il est question d'y créer une salle de conférence, mais un programme adéquat doit encore être étudié. Pour l'instant, le bâtiment sert d'entrepôt au Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

Utilisé actuellement par l'équipe du quai Gustave-Ador, le mazot est un chalet qui a été amené du Valais à l'occasion de l'Exposition nationale suisse. M. Rohrbasser indique que le département des affaires culturelles imagine une activité autour des contes et de la poésie dans ce secteur, mais pas uniquement pour les enfants (voir décision du Conseil administratif du 23 juin 2004 annexée). A l'origine du parc, des spectacles et manifestations étaient organisés par les grandes familles pendant la belle saison. Ensuite, un Luna Park avait été créé avec un train miniature, d'où la présence de la gare. Pour éviter l'urbanisation du parc, la commune des Eaux-Vives avait organisé une souscription pour l'acheter.

Lors de l'audition à la villa Le Plonjon, certains commissaires regrettent que la ferme ne puisse pas être utilisée par le public et transformée comme l'a été la ferme Marignac au Grand-Lancy. M^{me} Payeras répond que la ferme a une valeur historique importante et que l'aménager en salle polyvalente serait problématique en termes de sécurité et de chauffage. Cela serait contraire à la conservation du patrimoine. M. Revilliod ajoute qu'il est nécessaire de regrouper les locaux du SEVE éparpillés en maints endroits et qu'il semble logique que des jardiniers s'installent dans une ferme. Elle garderait un peu de son utilisation initiale. Si l'on change l'utilisation de la ferme, il pense que des vestiaires ne seraient alors plus d'aucune utilité. Enfin, il est rappelé que le parc est fermé la nuit, ce qui limite les possibilités d'affectation.

Un commissaire demande s'il ne serait pas possible de regrouper les locaux de peinture utilisés par d'autres services, notamment la Voirie. M. Revilliod répond que ces locaux sont nécessaires pour que les employés du SEVE puissent y travailler à l'abri lorsqu'il fait mauvais temps. Il s'agit d'entretenir 2000 bancs. Une collaboration existe surtout avec la Voirie. Autrement, il faudrait faire déplacer les jardiniers. Interpellé à ce propos, il indique à un commissaire que des ateliers de réinsertion sont aussi mandatés pour réparer des bancs. Concernant la participation des habitants du quartier, M. Revilliod indique que les fouilles archéologiques, l'espace chaises longues et le Concours de la rose attirent beaucoup de monde. Des associations de personnes âgées participent à l'entretien des roses depuis quelques années. Les écoles du quartier et de l'extérieur visitent également les parcs et profitent des nombreux jeux. Des visites sont organisées pour le grand public et des groupes de l'étranger. Aujourd'hui, on cherche plutôt à freiner un peu la déferlante de manifestations pour protéger le parc.

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

Des commissaires demandent de réfléchir à une solution pour augmenter le nombre de toilettes, c'est-à-dire au moins maintenir le nombre actuel de W.-C., les réhabiliter et ne pas les remplacer par des toilettes automatiques. Une commissaire s'inquiète de la mise en service de toilettes automatiques autour des places de jeux. De manière générale, elles ne sont pas très pratiques pour les parents avec plusieurs enfants. Qui va à l'intérieur et qui reste à l'extérieur? Il faudrait peut-être réintroduire des personnes salariées pour surveiller ces toilettes. Elle n'est pas persuadée qu'on fera des économies avec les W.-C. automatiques.

S'agissant des vestiaires, elle imagine que les collaborateurs n'utilisent pas tous les vestiaires en même temps. M. Revilliod répond que, d'après la loi, les collaborateurs et les collaboratrices fixes ont droit à des vestiaires, mais que cette disposition n'est pour l'instant pas respectée. Les jardiniers et jardinières ont les mêmes horaires fixes et partent au travail ensemble dans les mêmes véhicules. Ils et elles doivent disposer de leur propre armoire de vestiaire. Il est vrai que, lorsqu'il y a des manifestations ou qu'il faut arroser en été, des équipes travaillent à différentes heures, mais que, pour éviter une accumulation d'heures supplémentaires (qui ne peuvent être payées), il est fait appel à des entreprises privées. M. Revilliod précise qu'il faut des vestiaires pour au moins 40 jardiniers sans compter la douzaine d'étudiants et de spécialistes pour l'abattage des arbres. La proposition des architectes concerne des vestiaires pour 30 hommes et 16 femmes.

Un commissaire estime qu'on devrait réfléchir à l'utilisation de certains bâtiments, par exemple la villa Le Plonjon qui semble sous-utilisée. M. Hediger n'envisage toutefois pas de déplacer les associations qui l'occupent. Il y a plusieurs années, il avait été demandé au SEVE d'y installer sa direction, mais cela n'a pas été fait.

Des informations des magistrats étant encore attendues, l'étude de la proposition se poursuivra lors d'une prochaine séance.

Séance du 6 juillet 2005

Dans une lettre du 26 mai 2005 (voir annexe), le conseiller administratif Christian Ferrazino a indiqué qu'il accédait à la demande de la commission des travaux de maintenir les deux surfaces de toilettes publiques, y compris avec deux toilettes pour handicapés, et sans W.-C. automatique, et cela sans modification du crédit. Quant à l'atelier de peinture, il peut être déplacé au sous-sol du Théâtre de l'Orangerie et sera intégré dans la proposition de crédit pour la rénovation de ce bâtiment.

Après avoir reçu la proposition d'ordre du jour de cette séance, la rapporteuse avait demandé par e-mail aux membres de la commission s'il ne fallait pas

y agender la proposition PR-376, vu la lettre mentionnée ci-dessus. Elle désirait faire avancer ce dossier avant la pause estivale. Constatant que cet objet ne figure pas dans l'ordre du jour communiqué, un commissaire ne souhaite pas entamer un débat là-dessus, d'autant plus qu'il a été informé que des discussions sont en cours pour une nouvelle affectation de l'Orangerie. En conséquence, il attend du Conseil administratif un concept global pour l'utilisation de certains bâtiments situés dans les parcs.

Un autre commissaire estime que la commission attend encore des informations sur la villa Le Plonjon, mais le président pense que cela ne concerne pas la proposition en discussion. Des commissaires demandent l'audition du magistrat Patrice Mugny pour savoir s'il y aura changement d'affectation au Théâtre de l'Orangerie, alors qu'un autre commissaire pense qu'une question écrite est suffisante. Un autre commissaire pense qu'il faudrait auditionner les trois conseillers administratifs impliqués dans cette proposition.

Après discussion, le président soumet au vote:

- l'audition de M. Patrice Mugny, qui est acceptée par 7 oui (1 DC, 1 S, 2 L, 2 UDC, 1 R) contre 3 non (1 AdG/SI, 2 Ve) et 2 abstentions (1 S, 1 T);
- l'extension de l'audition à MM. Manuel Tornare et Christian Ferrazino, qui est acceptée par 7 oui (1 DC, 1 S, 2 L, 2 UDC, 1 R) contre 4 non (1 S, 1 AdG/SI, 2 Ve) et 1 abstention (1 T).

Séance du 31 août 2005

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de ses collaborateurs, M. Jean-François Rohrbasser et M^{me} Martine Koelliker, ainsi que de M^{me} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture

Le président indique qu'il n'a pas été possible d'obtenir pour cette séance l'audition conjointe de MM. Patrice Mugny, Christian Ferrazino et Manuel Tornare. L'audition des magistrats Manuel Tornare et Christian Ferrazino pourra se faire ultérieurement. Il semble que le personnel du SEVE s'adaptera à la nouvelle situation. A noter que seules les dépendances et la ferme sont concernées par la proposition PR-376. La réfection du théâtre fera l'objet d'une autre proposition.

Il apparaît qu'une pétition circule concernant la problématique du Théâtre de l'Orangerie (voir annexe). M. Patrice Mugny précise que la pétition demande de maintenir la subvention accordée à l'Orangerie pour les activités de théâtre et de danse, ce qui est déjà le cas et cela continuera ainsi. Quant à la garantie de la subvention, en l'inscrivant au budget, elle figure déjà dans une ligne appelée spectacles d'été, qui pourrait s'intituler spectacles à l'Orangerie. Enfin, il est demandé

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

que le directeur actuel puisse rester sur place encore trois ans, en attendant sa retraite. Habituellement, ces mandats sont de trois ans, renouvelables une fois. Le directeur connaissait cette situation lorsqu'il a signé le contrat.

L'année dernière, les travaux ne se sont pas faits dans les délais prévus et il a été dit au directeur qu'il pouvait encore travailler une année. Cela a été respecté. Les travaux ont dû être repoussés une nouvelle fois, mais le mandat du directeur est arrivé à terme, comme la plupart des mandats de ce type. L'année passée, on pensait ne pas pouvoir utiliser l'Orangerie en 2006 en raison de travaux qui auraient dû commencer. Comme il manque de locaux pour les auteurs et écrivains à Genève, il leur a été demandé de se constituer en association pour pouvoir négocier avec le département des affaires culturelles, ce qui a été fait. Le poste de directeur sera mis au concours et ces artistes pourront postuler. Pour le magistrat, le seul but de la pétition est de prolonger de trois ans le mandat de l'actuel directeur, ce qui n'est pas possible. L'auteur de la pétition a déjà bénéficié d'une prolongation de deux ans, puis d'une année, soit au total un mandat de six ans. M. Chardet a été reçu par M. Mugny, qui l'a informé de la situation. L'actuel directeur sait depuis une année que 2005 est sa dernière saison à l'Orangerie. Le travail du directeur n'est pas en cause, mais le magistrat entend changer de programmation.

Concernant le projet de rénovation du Théâtre de l'Orangerie, M^{me} Payeras a reçu le programme. Une buvette a été ajoutée et il a fallu consulter les juristes pour savoir si les conditions testamentaires permettaient d'en aménager une. La proposition sera déposée dans les semaines qui viennent.

M. Mugny avait souhaité un emplacement dans les dépendances pour y proposer des contes, de la lecture et des rencontres, mais le Conseil administratif a prévu ces activités dans le mazot et l'ancienne gare. L'Orangerie restera un théâtre.

Une commissaire aimerait savoir s'il existe un document écrit limitant le mandat du directeur. Le magistrat lui répond qu'on peut obtenir la convention sur demande.

La rapporteuse souhaite une confirmation de M. Mugny sur l'accord intervenu entre le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et son département à propos du transfert de l'atelier de peinture au sous-sol. M^{me} Koelliker répond qu'il existe un dépôt assez grand au sous-sol de l'Orangerie pour faire de la peinture et que l'utilisation par le SEVE est possible.

M^{me} Payeras explique que le projet de la scène de l'Orangerie est compromis si les vestiaires ne sont pas déplacés dans les dépendances. Un commissaire se félicite de la proposition faite par M. Ferrazino dans sa lettre du 26 mai 2005 maintenant les W.-C. traditionnels.

Le président ouvre la discussion.

Le Parti démocrate-chrétien trouve que c'est du gaspillage de faire des vestiaires dans ces superbes locaux. Il aurait préféré un lieu public, comme dans d'autres endroits du canton. Il refusera la proposition.

Le Parti socialiste s'étonne qu'on revienne toujours avec les mêmes arguments alors que l'on sait que ce parc ne peut pas être utilisé le soir. D'autre part, les vestiaires à disposition actuellement ne sont pas conformes aux conditions de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Le bâtiment était une ferme et y aménager des vestiaires ne s'éloignerait pas trop de l'usage initial. La commissaire est satisfaite de la nouvelle proposition pour les W.-C. et les socialistes voteront la proposition.

Le président rappelle qu'il faudra modifier le texte.

Les Verts n'ont prévu de discuter de cette proposition qu'à la fin de la semaine, aucun vote n'étant agendé pour cette séance.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) soutiendra la proposition. Cela ne pose pas de problème s'il faut remettre le vote à plus tard. Il faut respecter les exigences légales pour les vestiaires des jardiniers.

Le Parti du travail peut voter la proposition, mais n'est pas opposé à remettre le vote à plus tard.

Le Parti libéral se prononce pour mettre le vote à l'ordre du jour de la prochaine séance.

L'Union démocratique du centre souhaite également reporter le vote.

Le Parti radical est plutôt d'accord avec la réalisation des travaux pour autant que les modifications soient intégrées dans les arrêtés. Il n'est pas favorable à la création d'autres lieux culturels qui engendreront de nouvelles subventions, alors qu'il faut de toute façon rénover l'Orangerie.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) présente l'amendement suivant pour l'arrêté I, article 1 bis: «Les deux surfaces de toilettes publiques seront rénovées dans le cadre de leur configuration actuelle, et l'atelier de peinture sera établi au sous-sol du bâtiment de l'Orangerie-Théâtre.»

Séance du 21 septembre 2005

Le président annonce que M. Hediger a demandé une audition concernant la villa Le Plonjon. Cependant, la villa Le Plonjon n'intervient pas directement dans la proposition PR-376 et la commission s'était déclarée prête à voter cette propo-

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

sition avec un amendement. Le président propose des ajouts à cet amendement avec les précisions suivantes: «l'atelier de peinture du SEVE», pour l'emplacement: «ou dans un autre emplacement à déterminer».

Ces modifications étant acceptées, la commission passe au vote formel de l'amendement pour le premier arrêté, article 1 bis: «Les deux surfaces de toilettes publiques seront rinnovées dans le cadre de leur configuration actuelle, et l'atelier de peinture du SEVE sera établi au sous-sol du bâtiment de l'Orangerie-Théâtre ou dans un autre emplacement à déterminer.»

Cet amendement est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, l'arrêté I amendé est accepté par 8 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 1 Ve, 1 UDC, 1 R) et 5 abstentions (1 DC, 1 Ve, 3 L).

Mis aux voix, l'arrêté II et l'ensemble de la proposition PR-376 sont acceptés par 8 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 R) et 5 abstentions (1 DC, 3 L, 1 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 280 200 francs destiné à la rénovation des dépendances de la villa La Grange.

Art. 1 bis. – Les deux surfaces de toilettes publiques seront rinnovées dans le cadre de leur configuration actuelle, et l'atelier de peinture du Service des espaces verts et de l'environnement sera établi au sous-sol du bâtiment de l'Orangerie-Théâtre ou dans un autre emplacement à déterminer.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 280 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 44 879 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 259 francs du crédit de préétude voté le 25 avril 1989 et 100 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998, soit un montant total de 4 530 459 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2027.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 98 700 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 98 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2008 à 2027.

Annexes:

- présentation du Service d'architecture du 6 avril 2005
- lettre du 20 avril 2005 de M. P. Muller
- lettre du 10 mai 2005 de M. M. Tornare
- lettre du 11 mai 2005 de M. C. Ferrazino et ses annexes
- lettre du 26 mai 2005 de M. C. Ferrazino et ses annexes
- lettre du 14 juillet 2004 de M. P. Mugny et deux pétitions

rénovation des dépendances de la Villa la Grange

route de Frontenex n° 71



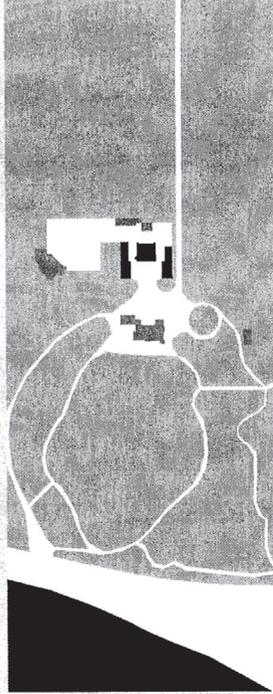
VILLE DE
GENÈVE

Ville de Genève

Département de l'aménagement,
des constructions et de la voirie

Service d'architecture

6 avril 2005



Mandataires

Ganz & Müller
architectes

Gusceiti Tournier
ingénieurs civils

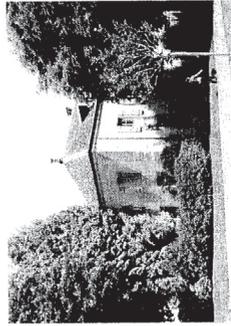
G & M

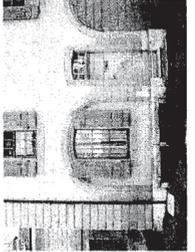
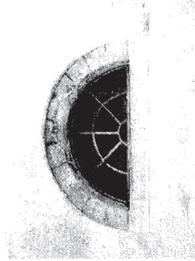
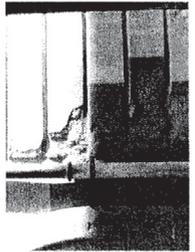
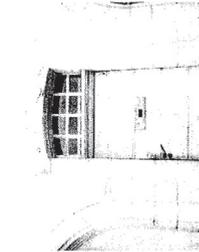
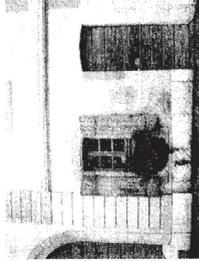


L'autorisation de construire a été délivrée par le DAEL
le **5 avril 2004.**

Proposition de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de
4'378'900.- francs:

1. 4'280'200.- destinés à la rénovation des Dépendances
2. 98'700.- destinés à l'équipement et le mobilier des vestiaires (SEVE)





Quelques détails de l'état actuel des bâtiments mettent en évidence le besoin urgent de rénovation...

Bref historique des travaux:

1854: mise à neuf des bâtiments

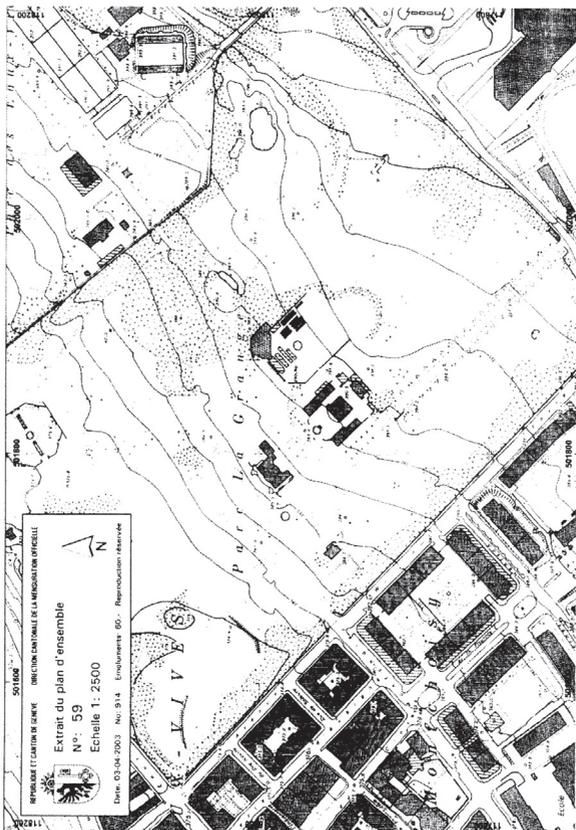
1885: rénovation de l'enveloppe

1937: réfection des façades

1941: réfection de la ferblanterie

1957: réparation de la ferblanterie

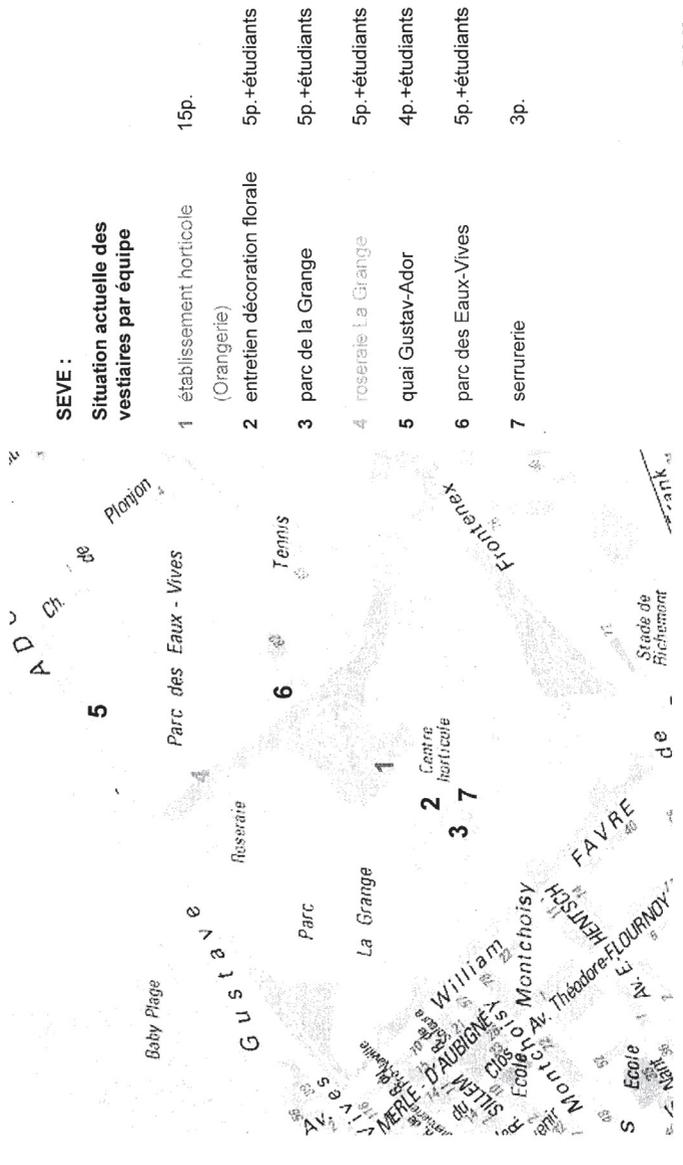
1966: réfection des toitures



DIRECTION
 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE DIRECTION CANTONALE DE LA MENSAISON OFFICIELLE
 Extrait du plan d'ensemble
 N° 59
 Echelle 1: 2500
 Date 03/04/2003 No. 914 Endossement B0 - Reproduction autorisée

Situation au cœur du parc:
 les dépendances de la villa
 sont construites vers 1768,
 elles encadrent de manière
 symétrique une cour centrale
 ouverte sur le parc et la villa La
 Grange.

La mesure de classement MS-
 C15 du parc La Grange par
 arrêté du Conseil d'Etat du 30
 décembre 1921, concerne le
 parc et les vestiges
 archéologiques, néanmoins la
 valeur patrimoniale des
 bâtiments ne fait aucun doute.



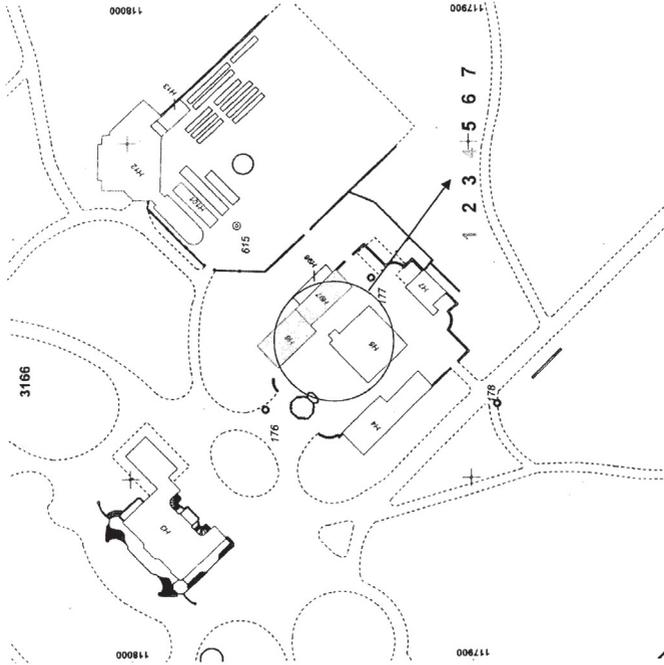
SEVE :

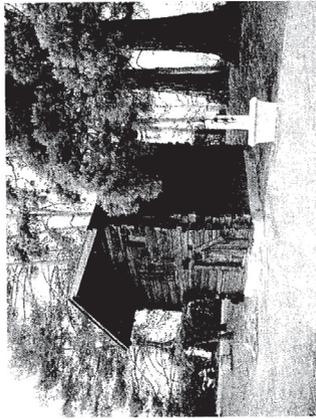
Situation actuelle des vestiaires par équipe

- 1 établissement horticole (Orangerie) 15p.
- 2 entretien décoration florale 5p.+étudiants
- 3 parc de la Grange 5p.+étudiants
- 4 roseraie La Grange 5p.+étudiants
- 5 quai Gustav-Ador 4p.+étudiants
- 6 parc des Eaux-Vives 5p.+étudiants
- 7 serrurerie 3p.

Proposition de regroupement des vestiaires par équipe

- 1 établissement horticole
- 2 entretien décoration florale
- 3 parc de la Grange
- 4 roseraie La Grange
- 5 quai Gustav-Ador
- 6 parc des Eaux-Vives
- 7 serrurerie



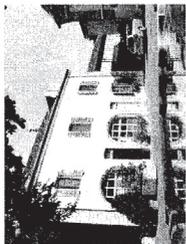


Le Mazot

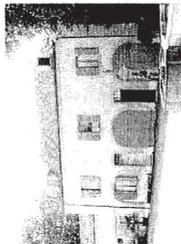


La Gare du parc

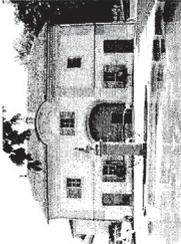
Ces espaces seront dédiés à la narration de contes et à la poésie pour le département des affaires culturelles.
Les travaux de remise en état ne sont pas prévus dans cette proposition de crédit.
Le service des bâtiments sera chargé de réaliser ces travaux dès que les locaux seront libérés.



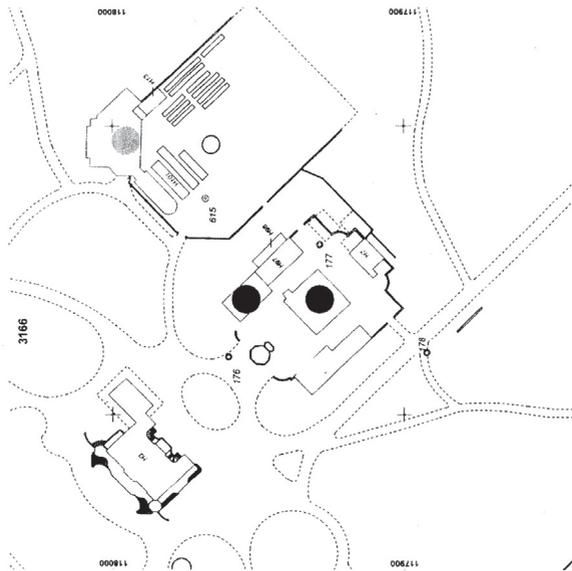
dépendance côté Orangerie



dépendance côté avenue



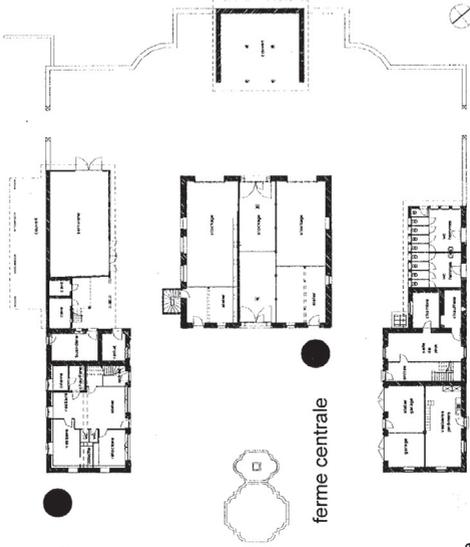
Ferme centrale



Etape future:

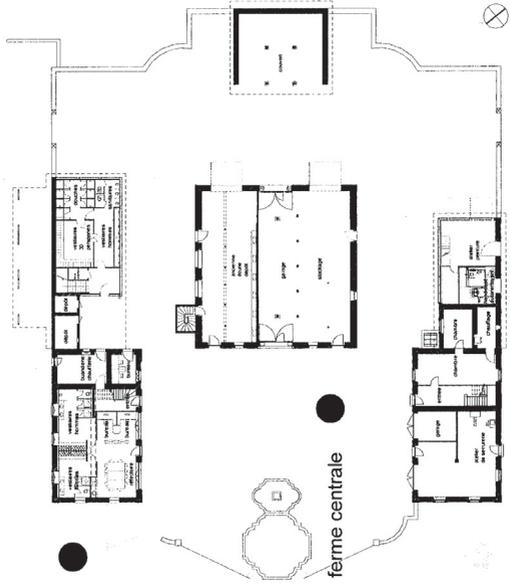
Orangerie (théâtre)

dépendance côté Orangerie



dépendance côté avenue

plan du rez-de-chaussée



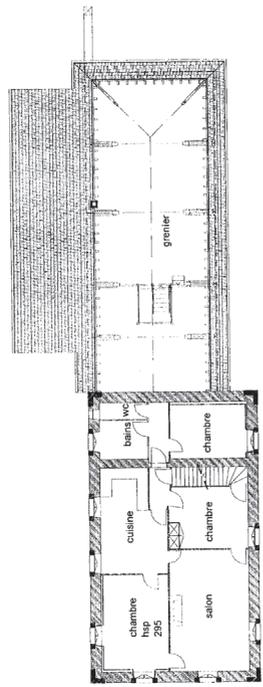
dépendance côté Orangerie

ferme centrale

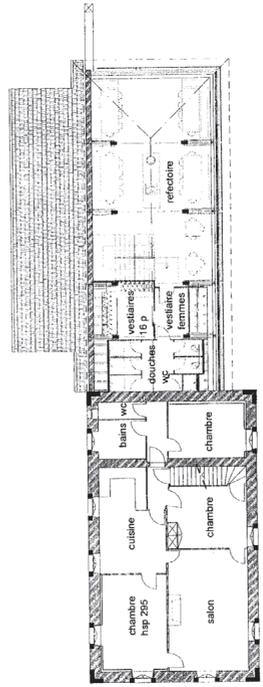
dépendance côté avenue

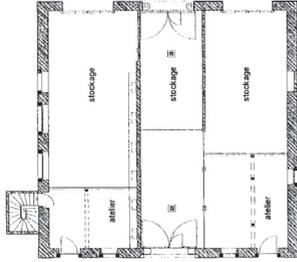
Rez-de-chaussée

état existant

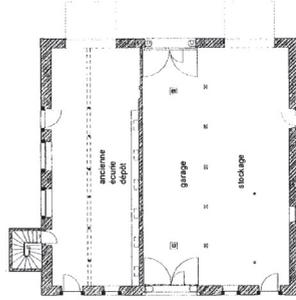


Projet
-aménagement du grenier
en réfectoire et 1 vestiaire
(femmes)





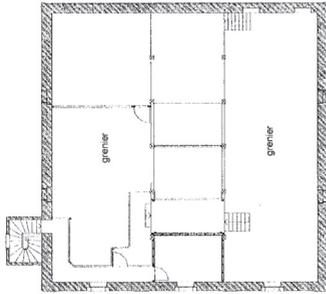
état existant



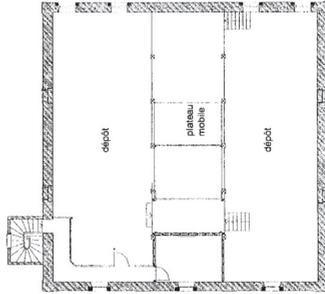
Projet:

- mise en évidence de la substance du bâti
- ouvertures préexistantes recrées





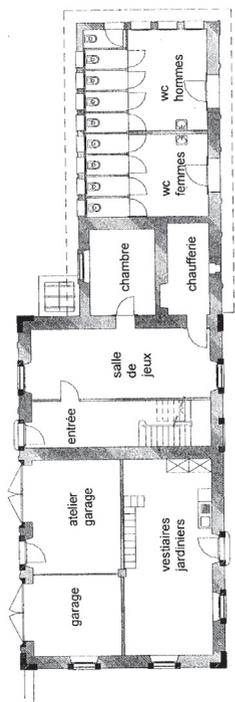
état existant



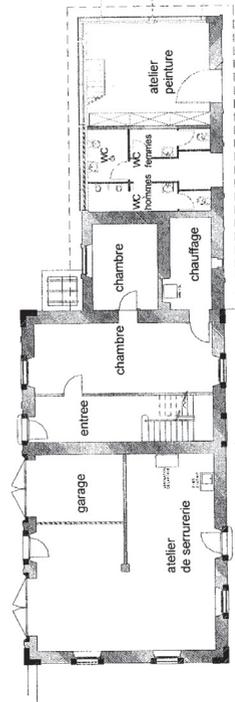
Projet

-mise en évidence de la substance du bâti
-ouvertures préexistantes recréées





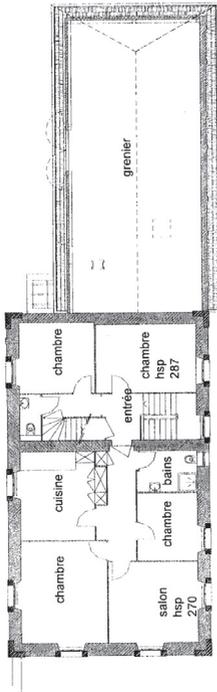
état existant



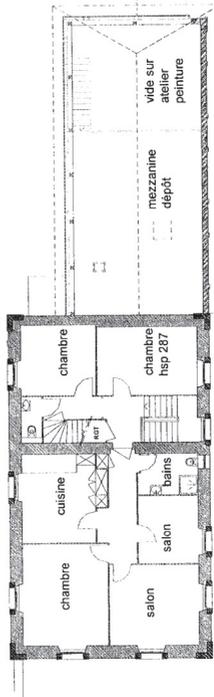
Projet
 -WC public
 -atelier peinture
 -atelier serrurerie

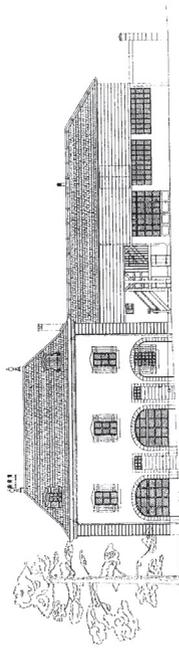


état existant



projet

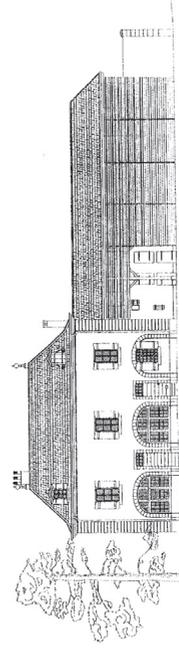




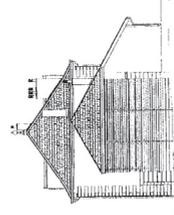
Façade sud ouest



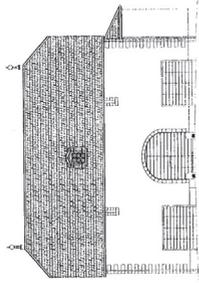
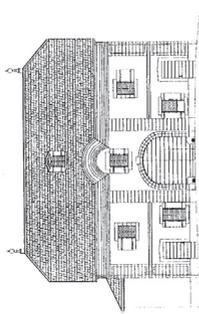
Etat existant



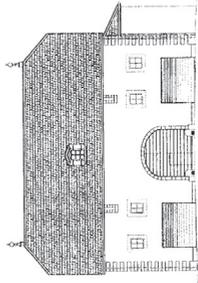
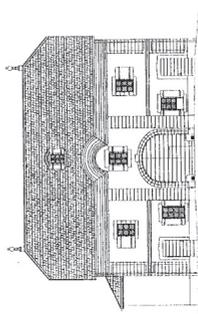
Façade sud est



Projet



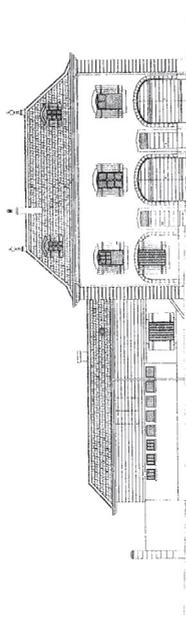
Etat existant



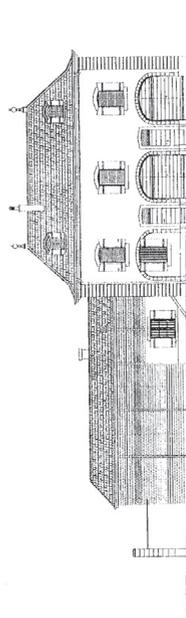
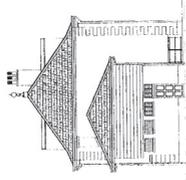
Projet

Façade nord ouest (cour)

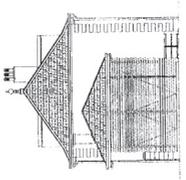
Façade sud est



Etat existant

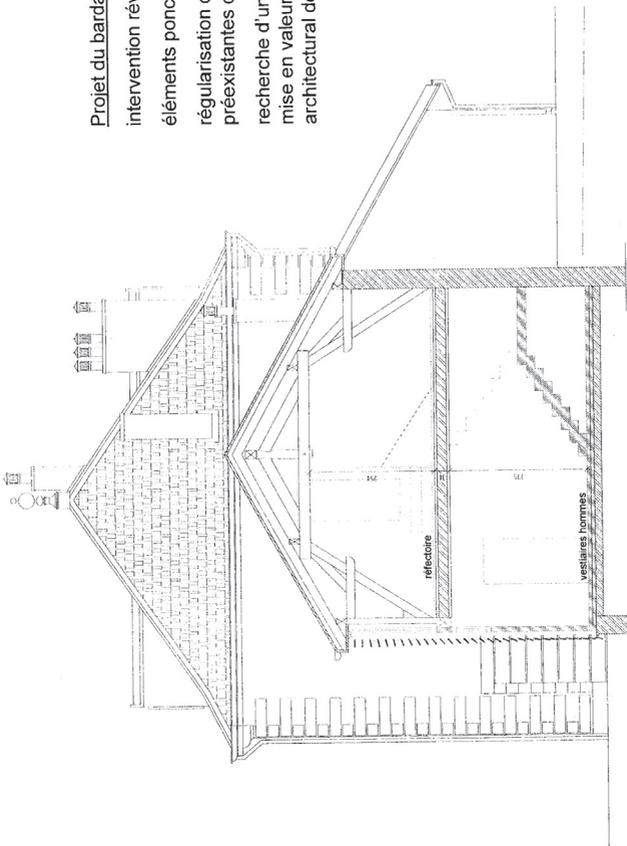


Projet



Façade nord est

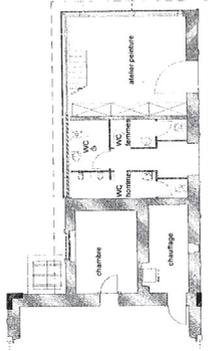
Façade sud est



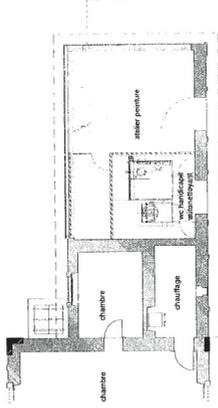
Projet du bardage bois :

- intervention réversible
- éléments ponctuels et légers
- régularisation des ouvertures préexistantes désorganisées
- recherche d'unité des volumes et mise en valeur de l'ensemble architectural des dépendances

WC projet initial



Variante WC Fierz



Budget:

Fourniture & pose 2 modules WC Fierz automatiques

Moins-values non-exécution projet initial
(extraites du devis général)

Sous total de la plus-value

En sus 13% pour frais Ville de Genève

Total plus-value pour WC automatiques

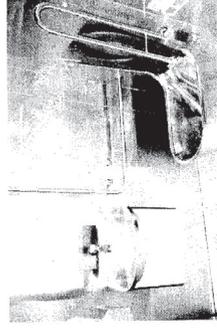
136'600.-

- 55'600.-

81'000.-

10'500.-

91'500.-





Ville de Genève

Le Maire

Monsieur Roberto Brogginì
Président a.i. de la Commission
des travaux
Palais Eynard

Genève, le 20 avril 2005

Concerné : PR - 376 - Logements de service Parc la Grange et
Parc des Eaux-Vives.

Monsieur le Président,

Je me réfère à votre demande du 8 avril 2005 relative aux objets cités en
marge.

En retour, je vous informe de la situation qui prévaut actuellement et qui
est la suivante :

Parc La Grange :

Dépendances de la Villa :

Appartement de 5 pièces - env. 138 m² / rez-de-chaussée et 1^{er} étage -
occupé par M. et Mme Châtelain et leurs enfants, soit 5 personnes, loyer
annuel de CHF 12'864,00.

Appartement de 3,5 pièces - env. 86 m² / rez-de-chaussée et 1^{er} étage,-
occupé par M. Kreutzer et ses enfants, soit 3 personnes, loyer annuel de
CHF 11'700,00.

Parc des Eaux-Vives :

Dépendances du Restaurant :

Appartement de 3,5 pièces - env. 65,5 m² / 1^{er} étage - occupé par M. et Mme Claude et leur enfant, soit 3 personnes, loyer annuel de CHF 10'800,00.

Je tiens à préciser que les habitants des logements précités ne reçoivent aucune aide personnalisée.

J'espère avoir répondu à votre sollicitation et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Muller

P.S. les 3 personnes citées sont employées par la Ville de Genève (SEVE)



Ville de Genève

Genève, le 10 mai 2005

Le Conseiller administratif

Monsieur Roberto BROGGINI
Président de la commission des
travaux
Rue Théodore-Lissignol 8
1201 GENEVE

Concerne : PR - 376

Monsieur le Président,

Votre lettre du 8 avril 2005 m'est bien parvenue et a retenu ma meilleure attention.

Après examen du dossier, j'ai le plaisir de vous apporter les éléments de réponse suivants.

- Etablissement horticole (Orangerie)

Actuellement, ce sont 15 collaborateurs qui travaillent à la production horticole. Dans le cadre du nouveau projet, ils seront relogés dans la dépendance « côté Orangerie » avec des vestiaires séparés (10 places hommes et 5 places femmes) conformément aux dispositions légales en vigueur.

- Équipes d'entretien et équipes volantes, ateliers

Dans le cadre de la restructuration des activités du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), l'ensemble de ces équipes sont regroupées dans un même pôle de compétence. Ce sont 25 collaborateurs qui constituent ce groupe auquel il convient d'ajouter au maximum 12 étudiants d'été, des équipes spécialisées pour les travaux ponctuels et des groupes de bénévoles intervenant pendant la saison estivale.

Les nouveaux locaux prévus dans la dépendance « côté Orangerie » ont une capacité de 30 vestiaires hommes et 16 vestiaires femmes.

Les étudiants d'été représentent 6 à 12 jeunes gens ou jeunes filles engagés (ées) pour des périodes de 3 à 4 semaines de fin juin à fin août chaque été. Ces aides permettent de compenser les départs en vacances des collaborateurs réguliers du service. Ils contribuent également à palier à la surcharge de travail saisonnier (arrosage, désherbage, entretien des plates-bandes de fleurs et de rosiers).

Dans le cadre du pôle animation, j'ai chargé le SEVE d'intensifier les contacts et la collaboration avec les diverses associations de quartier afin de mieux sensibiliser la population au patrimoine et à l'environnement exceptionnels des parcs.

En restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel TORNARE

Copie : Monsieur Christian Ferrazino, Conseiller administratif
Monsieur Patrice Mugny, Conseiller administratif
Monsieur André Hediger, Conseiller administratif
Direction du SEVE



Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Monsieur Roberto Broggini
Conseiller municipal
Président a.i. de la commission
des travaux
Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 11 mai 2005

Concerné : **Frontenex 71, route de – La Grange, Parc
Dépendances de la Villa La Grange
PR-376**

Monsieur le Président,

Votre courrier du 8 avril dernier, relatif à la PR citée en titre, a retenu ma meilleure attention. Après examen auprès de mes services, je peux vous fournir les renseignements demandés, à savoir :

Implantation des nouvelles toilettes publiques dans les parcs de La Grange et des Eaux-Vives

Toilettes publiques - état existant

	ouverture		nombre total de toilettes
	annuelle	saisonnnière	
• <i>Ferme - dépendance "avenue"</i> 4 x femmes + 4 x hommes + 1 x hommes ou femmes accessibles aux handicapés	9	0	9
• <i>Buvette "femmes abstinentes"</i> 2 x femmes + 1 x hommes	0	3	3
• <i>Parking "restaurant des Eaux-Vives"</i> 1 x femmes + 1 x hommes	2	0	2
• <i>Théâtre de Verdure</i> 1 x femmes + 1 x hommes + 1 x handicapés toilettes mobiles (containers, matériel de fête)	0	3	3
• <i>Théâtre de l'Orangerie</i> 1 x femmes + 1 x hommes toilettes mobiles (cabines provisoires)	0	2	2
Total toilettes publiques - état existant	11	8	19

Toilettes publiques - état futur

	ouverture		nombre total de toilettes
	annuelle	saisonnnière	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Ferme - dépendance "avenue"</i> Remplacement des 9 toilettes existantes par des nouvelles, soit : variante inox : 2 x femmes + 1 x hommes + 1 x handicapés variante autonettoyante: 1 x femmes ou hommes + 1 x handicapés 	4		4
	(2)		(2)
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Buvette "femmes abstinentes"</i> 2 x femmes + 1 x hommes 		3	3
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Parking "restaurant des Eaux-Vives"</i> 1 x femmes + 1 x hommes 	2		2
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Loge du gardien (avenue de Frontenex)</i> 1 x femmes ou hommes projet en cours 		1	1
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Théâtre de l'Orangerie</i> 1 x femmes ou hommes (théâtre) - accessible aux handicapés 1 x femmes ou hommes (buvette) projet en cours 		2	2
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Théâtre de Verdure</i> 1 x femmes + 1 x hommes + 1 x handicapés toilettes mobiles (containers, matériel de fête) 	0	3	3
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Théâtre de l'Orangerie</i> 1 x femmes + 1 x hommes toilettes mobiles (cabines provisoires) 	0	2	2
Total toilettes publiques - état futur - variante inox	6	11	17

Le projet original dans la PR-376 prévoyait la rénovation de l'installation de toilettes publiques avec une variante tout inox. Toutefois, les responsables de la gestion de ces installations ont montré, qu'au vu des problèmes de gestion d'énergie, d'entretien et d'insécurité pour les usagers, l'intégration d'un système autonettoyant, automatisé, s'avérerait plus efficace que la rénovation de l'installation existante et apporterait plus de sécurité et de confort aux usagers. Cela rejoint les préoccupations du Conseil administratif dans sa proposition de PR-343 Rénovation, remplacement et nouvelles installations de toilettes publiques municipales, pendant devant le Conseil municipal.

En ce qui concerne le relevé des fréquentations actuelles, aucun dispositif n'est installé permettant de connaître le nombre d'utilisateurs. Mes collaborateurs de la Voirie vont étudier la possibilité de poser des cellules de comptage dans les 3 groupes de toilettes existants pendant la saison estivale 2005.

Extrait de la séance du Conseil administratif du 23 juin 2004

Vous trouverez en annexe l'extrait susmentionné qui correspond à la décision d'une part, de regrouper les vestiaires des collaborateurs du SEVE, travaillant dans les 2 parcs, dans la dépendance « Orangerie » et d'autre part, réaffecter le mazot et l'ancienne gare des Eaux-Vives en faveur du conte et de la poésie pour le Département des affaires culturelles.

Rationalisation de la gestion des lieux et animation des parcs

Le tennis club de Genève est locataire de la Gérance immobilière municipale et dispose des locaux pour son club house, réservé aux membres.
Les toilettes ne sont pas ouvertes au public.

Pour ce qui est de l'animation des parcs, nous avons fait suivre cette question au Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement qui vous donnera les éléments de réponse lors de la visite sur place le 11 mai prochain.

Affectation de la Villa du Plonjon

L'occupation actuelle de cette villa est réservée aux secrétariats des associations sportives (basket, gymnastique, tennis de table, volley ball et plongeurs) ainsi qu'à la bibliothèque des sports qui est ouverte au public selon des horaires restreints. Le plan ci-joint vous permettra d'apprécier les différentes affectations de la Villa. A notre connaissance, le service des sports n'en a pas envisagé d'autres. Au sous-sol, 2 caves sont louées par la Gérance immobilière municipale à des privés.

La Gérance immobilière municipale dispose de conventions avec les diverses associations sportives et le service des sports gère la location des salles de réunion disponibles dans la villa.

En espérant avoir répondu à toutes vos questions, je vous présente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.


Christian Ferrazino

Annexes : fiches de la Voirie sur les toilettes publiques existantes
plans de la Villa du Plonjon
plan des toilettes existantes et projetées
extrait de la séance du Conseil administratif du 23 juin 2004

Copie à : *Monsieur Manuel Tomare, Conseiller administratif chargé du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement*
Monsieur André Hédiger, Conseiller administratif chargé du Département des sports et de la sécurité
Monsieur Patrice Mugny, Conseiller administratif chargé du Département des affaires culturelles

VILLE DE GENEVE

SERVICE DES SPORTS

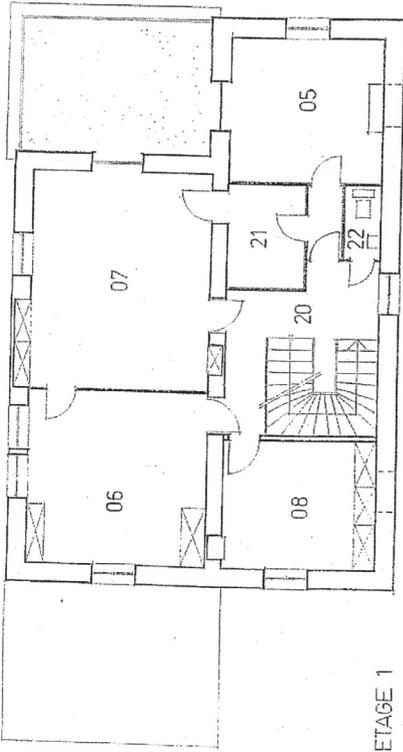
PAVILLON DES SPORTS

VILLA DU VIEUX PLONGEON : MAISON DES SPORTIFS

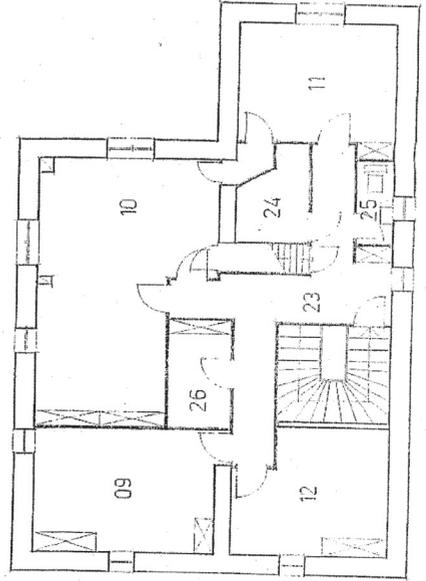
ECH. 1:100

DATE

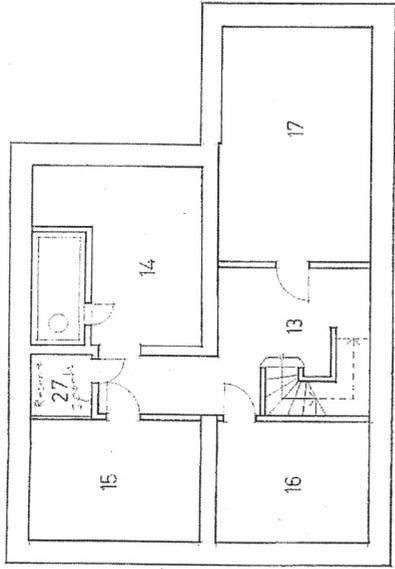
- 01 Bureau « association genevoise de gymnastique
- 02 Salle de réunion
- 03 Local gardien
- 04 Local cours de plongée Les Ptérois
- 05 Bibliothèque des sports
- 06 Idem
- 07 Idem
- 08 Idem
- 21 Idem
- 09 Bureau « association genevoise de tennis de table
- 10 Bureau association genevoise de basket
- 10 bis bureau association de Volleyball
- 11 Bureau Association genevoise des sports
- 12 Bureau Bibliothèque des sports
- 13 Hall sous-sol
- 14 Chaufferie
- 15 Cave (GIM)
- 16 Archives
- 17 Cave GIM
- 18 Hall rez
- 19 Véranda
- 20 Hall
- 22 WC 1^{er}
- 23 Hall 2^{ème}
- 24 Local Archive
- 25 WC 2^{ème}
- 26 local photocopieuse (privé)
- 27 local bureau SDS



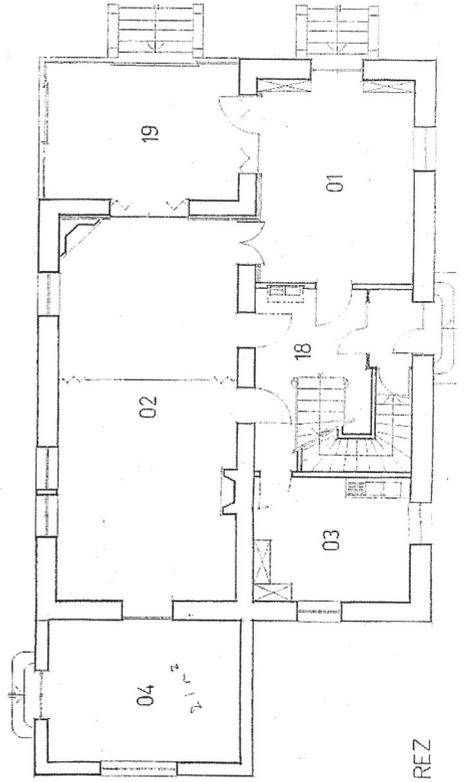
ETAGE 1



ETAGE 2



SOUS SOL



REZ

..... 5.07.04,
..... S.R.,
.....

Ville de
Genève

..... File T. J. ...
..... 6.07.04
..... Ref. n° 37 E. T.
VILLE DE GENEVE
SERVICE D'ARCHITECTURE
REÇU LE - 5 JUIL. 2004

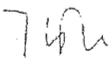
EXTRAIT
CERTIFIÉ CONFORME
SÉANCE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

du 23 juin 2004

Le Conseil décide de réaffecter le mazot et l'ancienne gare du parc des Eaux-Vives en faveur du conte et de la poésie.

Cette réaffectation sera effective lorsque le Service des espaces verts et de l'environnement pourra disposer de ses nouveaux locaux dans les dépendances de La Grange, réhabilitées, soit vraisemblablement dans le courant de l'année 2006.

Le service des bâtiments est chargé de réaliser en 2006 des travaux de réfection légère et de réaménagement nécessaires pour y accueillir les activités de conte et de poésie du département des affaires culturelles.

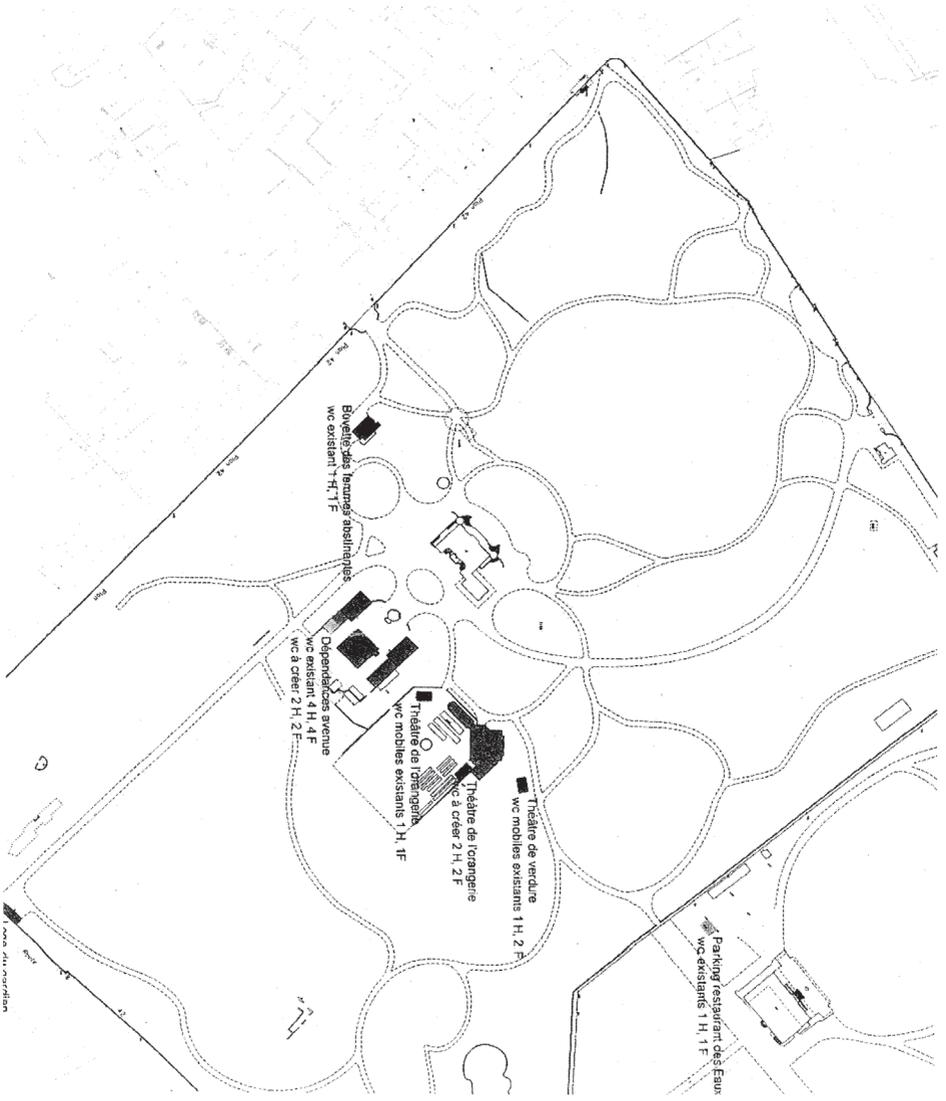

Le Secrétaire général :
Jean Erhardt

Le 30 juin 2004

Diffusion :
Christian Ferrazino, Manuel Tornare, Patrice Mugny

Département 2, Département 3, Département 5
Bâtiments, SEG, SEVE
Dossiers

-  WC existant / saisonnier
-  WC à créer annuels
-  WC à créer saisonnier
-  WC existant / annuels





Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Objet	01-06-05
Destinataire	
Expéditeur	
Copies	

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Monsieur Roberto Brogini
Conseiller municipal
Président a. i. de la commission
des travaux
Conseil municipal de la Ville de Genève

Genève, le 26 mai 2005

**Concerne : Frontenex 71, route de – La Grange, Parc
Dépendances de la Villa La Grange
PR-376**

Monsieur le Président,

Je fais suite à la visite de la commission des travaux le 11 courant aux Parcs de La Grange et des Eaux-Vives ainsi qu'à l'audition, le même jour sur place, des collaborateurs de la Ville de Genève concernés par le projet de la PR-376 (services d'architecture, aux artistes et acteurs culturels ainsi que des espaces verts et de l'environnement).

Lors de cette séance, des membres de votre commission ont laissé entendre qu'ils souhaiteraient le maintien des 8 toilettes publiques existantes dans la dépendance « avenue », ceci afin de garantir une meilleure offre aux utilisateurs du Parc de La Grange et du Théâtre de l'Orangerie.

Après étude et consultation des architectes mandataires, de Messieurs Revilliod et Rohrbasser, je donne mon accord à la proposition du service d'architecture, à savoir :

- Maintenir les 2 surfaces des toilettes publiques (hommes et femmes) en les rénovant avec le même type de configuration, y compris l'adjonction de 2 toilettes pour handicapés. Les appareils sanitaires seraient en acier inox, les murs et sols exécutés en peinture lavable, les sols coulés afin de minimiser des dégâts éventuels dus au vandalisme. Aucune cabine « autonettoyante » n'étant prévue, il faudrait maintenir le système actuel de nettoyage par une entreprise spécialisée.
- Déplacer l'atelier de peinture au sous-sol du bâtiment de l'Orangerie-Théâtre, prévu comme dépôt et atelier pour les utilisateurs du théâtre. Un partage des lieux serait envisageable du fait que l'occupation des lieux se fait à des saisons différentes. Par ailleurs, ce local possède un accès indépendant donnant directement sur le parc.

Vous trouverez en annexe les plans qui expliquent cette proposition.

Le coût pour ce nouvel aménagement dans la dépendance « avenue » n'engendrerait pas de frais supplémentaires. Le montant des travaux mentionné dans le PR-376 est identique.

Pour ce qui concerne le coût de l'aménagement du local « peinture » pour le SEVE, dans l'Orangerie-Théâtre, il serait inséré dans la proposition de crédit en cours de finalisation au service d'architecture.

En espérant que ce projet trouve satisfaction auprès de votre commission, je vous présente, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Christian Ferrazino

Annexes : plan de situation
Plan du rez-de-chaussée – dépendance « avenue »
Plan du sous-sol – Orangerie-Théâtre
Plan du nouveau projet – dépendance « avenue »

*Copie à : Madame Martine Koelliker - Codirectrice du département des affaires culturelles
Monsieur Nils de Dardel - Directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Monsieur Michel Ruffieux - Directeur de l'organisation urbaine et des constructions
Monsieur Claude Alain Macherel - Directeur des espaces publics et de la voirie
Madame Yveline Cottu - Cheffe du service des espaces verts et de l'environnement*

501800

501900

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DIRECTION CANTONALE DE LA MENSURATION OFFICIELLE



Extrait du plan du Registre Foncier: 42

Parcelle n°: 3166

Echelle 1: 1000

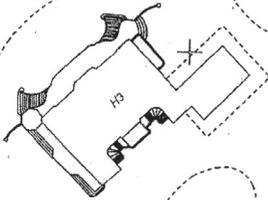
Commune: **Genève-Eaux-Vives**



Date: 03-04-2003 No: 914 Emoluments: 60.- Reproduction réservée

594

3166



ACCÈS (sous-sol)

DKRANGER
THEATRE

615

176



DEPENDANCE
"AVENUE"

WC
PUBLICS
ACTUELS

177

178

VILLE DE GENÈVE

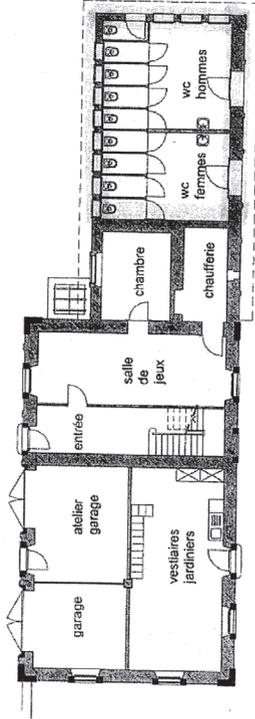
SERVICE D'ARCHITECTURE

Ed. Bourquin
1315 105

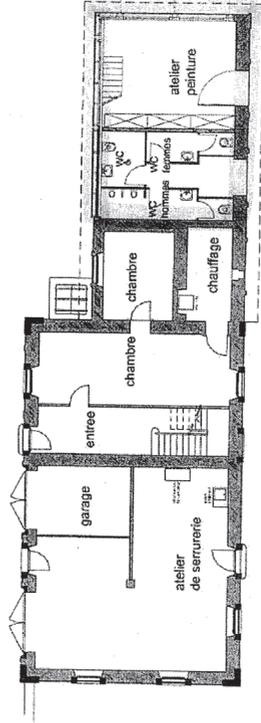
179

1994

Dépendance côté avenue : rez



état existant (à renouveler avec l'installation des 2 WC男女別)



Projet AUTORISÉ (à renouveler)
 - WC public
 - atelier peinture
 - atelier serrurerie



VILLE DE GENÈVE

SERVICE D'ARCHITECTURE

Apronquin 1315105

G. & M.



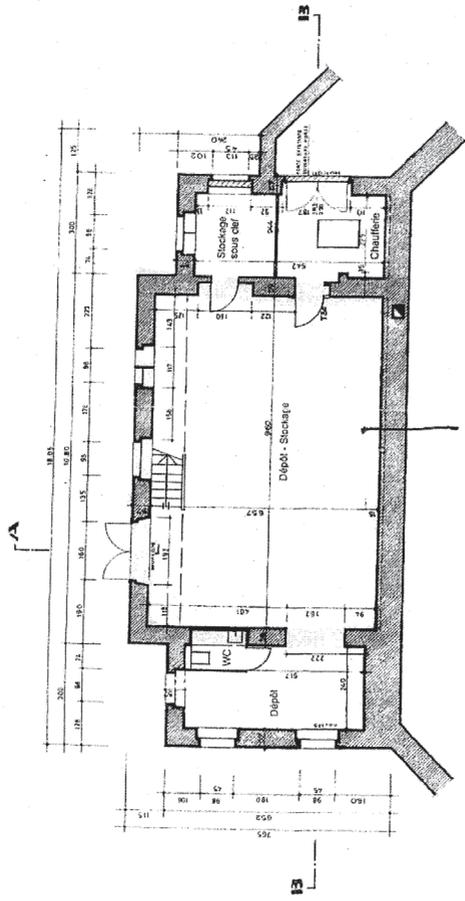
AVENUE DE LA LIBÉRATION, 108
 1211 GENEVE 2
 Tél. 022 733 1100

B 98483 / 2 / / 08/05/03



ACCES DIRECT

ORANGERIE -
THEATRE



FUTUR

LOCAL "PEINTURE SEVE"

VILLE DE GENÈVE

SERVICE D'ARCHITECTURE

Bob Koung Jim

1315105

A - Rénovation et transformation de l'Orangerie-Théâtre et des serres attenantes - Parc La Grange

Massimo Loprieno

24, chemin Frank-Thomas 1202 Genève

Tel. 022 786 11 00

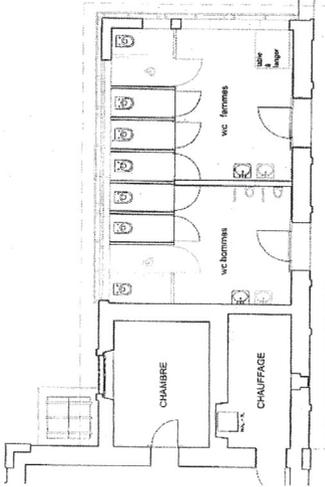
ETAT FINI

10 59383-01
 08 11/00



VILLE DE GENEVE

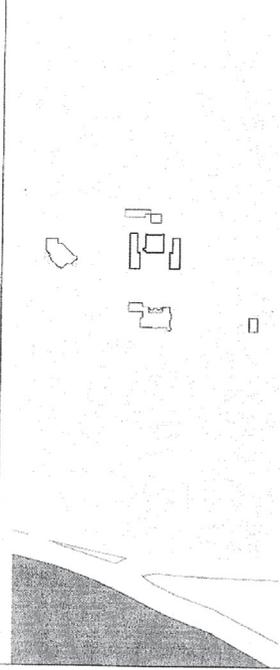
Division de l'Aménagement et des Constructions - Service d'Architecture
Rue de l'Hôtel de Ville, 4 - CP 3983 - 1211 Genève - tel. 022 418 21 00



variante wc publics dépendance coté avenue

A CONSTRUIRE

A BÂTIR



PARC LA GRANGE 71, route de Frontenex 1288 GENEVE
Rénovation des dépendances de la villa La Grange

plan rez de chaussée

n° : 3

échelle : 1/100

date : 07.04.2004

modifications :

date : 17.05.2004

date : 25.08.2004

date : 09.02.2005

date : 15.02.2005

date : 17.05.2005

Ganz & Muller architectes epfl sia
11 rue Aulina 1207 Genève | 003782590 | 003781450



Ville de Genève

Département des affaires culturelles

Genève, le 14 juillet 2005

Le Conseiller administratif

Note à

Monsieur Michel Ducret
Président de la Commission des
travaux du Conseil municipal

Monsieur le Président,

J'apprends que la Commission que vous présidez aurait reçu des informations annonçant non seulement un changement d'affectation du Théâtre de l'Orangerie mais, aussi, une supposée intention de suppression de la ligne budgétaire qui permet de soutenir financièrement les Spectacles d'été.

Alors que vous devriez examiner, cet automne, une demande de crédit en vue de la réfection de l'Orangerie du Parc de la Grange, je crois nécessaire de préciser divers points.

Depuis plusieurs années, le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie travaille à diverses transformations et améliorations de bâtiments sis dans le Parc de la Grange. Votre Commission a récemment visité ces lieux. Elle a ainsi pu apprécier l'état de vétusté de l'Orangerie et juger de la nécessité de sa rénovation.

Depuis l'automne 1999, la responsabilité de la gestion et de la programmation du Théâtre de l'Orangerie est confiée à Monsieur Mathieu Chardet. Une seconde convention, signée en mai 2003, renouvelait cette responsabilité pour les exercices 2003 et 2004.

Nous fondant sur des informations parvenues du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, nous pensions, l'hiver dernier encore, qu'un chantier pourrait être ouvert en été 2006. De ce fait, j'ai proposé à Monsieur Chardet de réaliser une saison supplémentaire cette année.

Or, depuis ce printemps, nous savons que, de toute évidence, ce chantier ne pourra s'ouvrir l'été prochain. Nous avons eu la courtoisie d'informer Monsieur Chardet de ce fait. Ce dernier, par divers courriers à plusieurs destinataires, demande non seulement qu'une nouvelle saison supplémentaire lui soit accordée mais, de plus, qu'il puisse continuer de gérer ce lieu pendant une ou deux années après sa rénovation, soit jusqu'à une date dont vous savez mieux que quiconque qu'elle ne peut être déterminée précisément aujourd'hui.

De plus, Monsieur Chardet fait signer une pétition dont vous trouverez la copie en annexe.

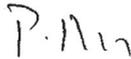
Les conseillers municipaux constateront, en prenant connaissance du Projet de budget 2006, que la ligne budgétaire est maintenue. Sa suppression n'est en aucun cas dans mes intentions. Au contraire, je souhaite que l'été prochain soit l'occasion d'essayer une formule originale à l'Orangerie, en précisant que nombre de comédiens et d'auteurs devraient en être les intervenants.

Et je tiens à confirmer, par la présente, que la rénovation souhaitée de l'Orangerie n'est nullement destinée à transformer cet espace en une sorte de Maison des écrivains.

Je souhaite, en revanche, que cet endroit soit revalorisé afin que des auteurs, de théâtre notamment, des conteurs, des poètes, des comédiens et des musiciens puissent y rencontrer leurs publics autour de spectacles, de concerts et de débats.

Un tel souhait me paraît correspondre à la vocation de cet endroit. Et j'espère que, le moment venu, votre commission voudra partager cette démarche.

Veuillez Croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.



Patrice Mugny

Annexe mentionnée

Copie à Mme Catherine Gaillard, Présidente du Conseil municipal

M^{me} Béatrice Graf Lateo, rapporteuse (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que la proposition PR-376 a pour objectif la rénovation de bâtiments considérés comme faisant partie du patrimoine historique de la Ville, ainsi que l'aménagement de locaux destinés aux jardiniers du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Il s'agit de regrouper en un seul lieu leurs vestiaires – actuellement en mauvais état – et leur matériel de travail, et de mettre à la disposition de ce personnel des vestiaires séparés pour les hommes et pour les femmes, comme le prévoient les exigences légales – les femmes étant toujours plus nombreuses à exercer cette profession. En outre, les jardiniers et les jardinières du SEVE doivent libérer la surface qu'ils occupent au Théâtre de l'Orangerie, qui doit être rénové, selon la proposition PR-436.

Comme en témoignent les annexes du rapport PR-376 A, la commission des travaux a reçu de nombreuses réponses aux questions posées. Une visite sur place a permis aux commissaires de visiter les différents bâtiments répartis entre le parc La Grange et le parc des Eaux-Vives, et d'avoir ainsi une idée plus précise des possessions de la Ville en ces lieux. Je reprendrai la parole tout à l'heure au nom du groupe socialiste.

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Après mûre réflexion à propos de la proposition PR-376 dans son ensemble, le groupe des Verts considère qu'il s'agit d'un ensemble de rénovations luxueuses. Compte tenu des propos de notre collègue Pierre Losio au sujet de la proposition PR-434 et l'aménagement d'une buvette d'été au parc La Grange, nous estimons que les finances de la Ville ne nous autorisent pas à voter un crédit aussi important que celui demandé dans la proposition PR-376.

Néanmoins, notre réflexion nous a conduits à admettre la nécessité de la rénovation des vestiaires destinés au personnel du SEVE, ainsi que leur regroupement, afin de les rendre conformes à la loi et aux exigences de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), comme l'a rappelé la rapporteuse.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous suggérons d'adopter la procédure suivante: le retour de la proposition PR-376 à la commission des travaux. En effet, à ce stade – à savoir tant sur la base de la proposition elle-même que du rapport – il est impossible de discerner le coût exact des travaux aux vestiaires du SEVE. Un rapide retour de cet objet à la commission des travaux permettrait au Conseil administratif de nous soumettre une nouvelle proposition chiffrée pour ces vestiaires et, éventuellement, le maintien

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

en l'état des façades des dépendances de la villa La Grange. Evidemment, le groupe des Verts s'engage à traiter cette nouvelle proposition aussi rapidement que possible, afin que les travaux puissent démarrer dans les meilleurs délais.

M. Robert Pattaroni (DC). Le Parti démocrate-chrétien est beaucoup plus pessimiste que les intervenants précédents. A notre point de vue, il s'agit de refuser la proposition PR-376. Il n'est pas question de nier l'opportunité des vestiaires pour le personnel du SEVE, compte tenu d'une certaine évolution en matière législative et de la nécessité d'offrir à ce personnel des conditions adéquates pour se changer, se laver et se restaurer. Il est évident que, sur ce plan, nous sommes tout à fait d'accord.

Mais nous avons affaire à un patrimoine exceptionnel qui dépend de la villa La Grange – laquelle, d'ailleurs, sert à bien peu de monde, hormis à quelques élus... De ce fait, nous considérons que ses dépendances devraient être accessibles à l'ensemble de la population genevoise. Comme nous pouvons le constater quotidiennement, d'autres communes ont réussi à transformer des bâtiments parfois beaucoup moins agréables et moins bien situés, dans un environnement moins somptueux que celui de la villa La Grange, en lieux accessibles à toute la population de la commune, voire du canton. C'est le cas de la ferme Sarrasin, au Grand-Saconnex, et du Manège, à Onex; je pourrais citer d'autres exemples encore, mais je ne veux pas allonger le débat. Toujours est-il que notre canton compte au moins une dizaine de cas où une commune a transformé des locaux de ce genre en un lieu ouvert au public.

En outre, l'aménagement de vestiaires dans de tels bâtiments ne peut que s'avérer coûteux, surtout si on doit respecter toute une série de normes légales. La Ville s'en tirerait mieux si elle pouvait construire un bâtiment ad hoc, rationnel et simple; il serait d'autant plus profitable au personnel du SEVE qu'il respecterait toutes les exigences.

On nous a dit aussi que, compte tenu des contraintes imposées par le legs de cette propriété – c'est-à-dire du parc La Grange – il n'est pas possible d'y faire n'importe quoi, notamment quant à son utilisation nocturne. Je tiens à le dire, notre groupe n'a pas reçu le texte précis des dispositions stipulées par le donateur. Cependant, comme nous le constatons, ce parc est très largement accessible à l'ensemble du public et il est ouvert très longtemps le soir, durant tout l'été. Les concerts en plein air attirent des centaines, voire parfois des milliers de personnes; je pense aussi au Théâtre de l'Orangerie et à la buvette située à côté, qui est plutôt un véritable restaurant de plein air.

Nous ne parvenons donc pas à croire que les dispositions du legs ne permettent pas de trouver un moyen d'aménager les superbes dépendances de la

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

villa La Grange en locaux d'utilité publique destinés à des activités culturelles, d'agrément ou autres. Un Conseil administratif imaginatif aurait pu proposer de nombreuses possibilités, mais il aurait dû nous soumettre trop de propositions, faire preuve de trop de créativité... Nous aurions dû avoir l'opportunité de dire que nous ne savions comment choisir! Et que nous propose-t-il pour ces locaux? D'en faire une sorte de caserne! Cette ville a maintenant tendance à être triste, à cause de l'évolution que lui fait prendre le Conseil administratif, et nous ne pouvons pas accepter cela.

Par conséquent, nous enjoignons à l'ensemble des membres du Conseil municipal ici présents de refuser tout simplement la proposition PR-376.

M. Georges Queloz (L). Je crois que nous n'avons pas les moyens de faire un tel sacrifice. Nous nous trouvons actuellement face à une multitude de petites propositions: une fois pour le Théâtre de l'Orangerie, une autre pour une petite buvette à côté, ici on veut aménager des dépôts, là des vestiaires... J'ai envie de dire que le Conseil administratif manque d'imagination! Je ne veux pas répéter les propos de M. Pattaroni, mais le parc La Grange est effectivement un site extraordinaire où la Ville devrait installer autre chose que des dépôts, des lieux de stockage, ou je ne sais quoi encore.

Un autre problème se pose: ce n'est peut-être pas le moment, aujourd'hui, de procéder à une telle dépense. Nous avons d'autres priorités parmi les projets à réaliser, et la proposition PR-376 est un petit luxe que nous pourrions peut-être nous payer, mais qui peut attendre.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de ne pas dépenser d'argent maintenant pour les dépendances de la villa La Grange. Mais j'invite le Conseil administratif à nous soumettre une proposition recevable à leur sujet, dans quelques années, quand les temps seront meilleurs – j'ose l'espérer! Nous attendons de lui un véritable projet attractif, pour un endroit où la population pourrait se rendre, où il y aurait des activités culturelles, par exemple.

En outre, certains lieux sont des témoins historiques. Le parc La Grange accueille la seule ferme qui reste sur le territoire de la commune de Genève. Utilisons donc ces bâtiments qui racontent l'histoire du lieu pour des réalisations plus intelligentes que des dépôts ou des vestiaires! Ces derniers peuvent être aménagés ailleurs et – je le répète – nous ne devons pas engager de telles dépenses pour le parc La Grange par les temps qui courent.

Le groupe libéral refusera la proposition PR-376, et il attend qu'on lui soumette, en des temps meilleurs, un concept recevable pour les dépendances de la villa La Grange.

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

M. Jacques Mino (AdG/SI). Notre groupe est prêt à voter la proposition PR-376. En effet, ayant visité les lieux, nous avons constaté qu'il est indispensable de mettre à disposition du personnel du SEVE des vestiaires conformes aux exigences de l'OCIRT. Les conditions dans lesquelles on oblige, actuellement, les femmes et les hommes du SEVE à se changer, dans des locaux exigus et inadaptés, sales, vétustes – je n'ose pas les décrire davantage – sont inadmissibles.

La commission des travaux a obtenu satisfaction pour deux exigences qu'elle a formulées. Premièrement, il s'agit du maintien du nombre actuel des toilettes, qu'il suffira de rénover au lieu d'installer des W.-C. automatiques comme ceux dont nous avons déjà souvent eu l'occasion de parler à propos d'autres lieux dans la ville. Deuxièmement, nous avons obtenu le déménagement de l'atelier de peinture du SEVE dans les sous-sols du bâtiment de l'Orangerie, justement pour laisser la place nécessaire au maintien en l'état des toilettes.

Quant à la ferme centrale, la discussion en commission nous a fait comprendre qu'il s'agit d'un bâtiment extrêmement rare et de belle facture du patrimoine genevois. Nous avons été convaincus par l'argument des architectes, selon lequel il n'est pas possible de le transformer tout en évitant des dépenses importantes. Certains s'étonnent du coût des travaux prévus dans la proposition PR-376 – il est vrai que ce n'est pas donné! Mais si nous nous lançons dans des travaux de rénovation de la ferme centrale pour en faire un lieu ouvert à la population, je n'ose pas imaginer combien de millions devront encore être investis!

Cela dit, nous pensons que les travaux demandés doivent être faits. Comme la commission des travaux a reçu des réponses à toutes ses questions, notre groupe est d'accord de voter ce soir la proposition PR-376.

M. Michel Ducret (R). A la suite des propos d'un préopinant tout à l'heure, j'aimerais relever que le parc La Grange a fait l'objet d'un legs et que, selon les dispositions de ce dernier, il est inaccessible de nuit. Les bâtiments agricoles qui constituent des dépendances de la villa La Grange de très grande qualité architecturale ne sauraient accueillir n'importe quel équipement. On ne peut donc pas envisager une «opération chausse-pied» pour intégrer des activités inadaptées à ces locaux. Actuellement, la plupart d'entre eux sont encore utilisés à des fins très proches de celles qu'ils avaient à l'origine, c'est-à-dire précisément pour l'entretien du parc La Grange. C'est justement cela qui a permis de les conserver en l'état.

C'est vrai, certaines communes n'ont pas eu cette chance, et elles ne disposent pas toujours d'autant de lieux d'accueil du public que la Ville. En outre, elles possèdent parfois des fermes sans doute moins bien conservées, qui ont pu faire l'objet d'aménagements tout à fait différents. Mais les bâtiments du parc La

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

Grange ne s'y prêtent pas, pour des raisons de préservation du patrimoine. D'autre part, une nouvelle construction complète, dans le contexte assez particulier d'un parc historique de cette valeur, ne paraît pas forcément une solution qui va de soi et dont l'acceptation sera évidente et générale.

Je souligne également qu'il faut tenir compte de certaines nécessités, notamment par rapport aux employés du SEVE, comme cela a été relevé tout à l'heure. Leurs conditions de travail sont loin d'être optimales. Entreprendre l'entretien d'un local implique aussi l'amélioration des conditions d'accueil de ses utilisateurs. Il en va de même des sanitaires accessibles aux visiteurs durant les heures d'ouverture du parc, lesquelles sont en effet très étendues – et c'est tant mieux!

A ce sujet, la commission des travaux a trouvé une solution – d'ailleurs acceptée à l'unanimité par ses membres – qui sera sans doute plus satisfaisante que celle émise dans la proposition PR-376. La seule petite réserve du groupe radical à l'égard du projet présenté concerne les façades neuves de l'une des dépendances, où l'on veut faire du jour sans donner de jour. C'est un peu douteux, mais nous avons considéré que l'on y remplaçait du léger ancien par du léger contemporain. C'est peut-être une question de goût, nous ne nous prononcerons pas là-dessus.

Ce soir, certains refusent la proposition PR-376 par souci d'économie, arguant que ce n'est pas le moment de procéder à de telles dépenses, et d'autres parce qu'ils préfèrent des projets plus ambitieux mais aléatoires. Pour notre part, nous pensons que nous devons prendre nos responsabilités, car nous avons affaire à l'un des joyaux du patrimoine municipal. L'ensemble du parc La Grange est sans doute l'un des éléments de très grande valeur de ce patrimoine, et nous nous devons de l'entretenir.

L'heure de faire ces travaux a sonné, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les visites effectuées sur place par la commission des travaux nous l'ont démontré. Nous ne pouvons pas reporter sans cesse à plus tard l'entretien de notre patrimoine immobilier! Aujourd'hui, nous nous trouvons déjà dans la situation où le manque d'entretien pèse très lourd, et il est impossible de repousser sans cesse les travaux nécessaires. A trop attendre, on agit ensuite dans l'urgence, quand l'état de dégradation si avancé des bâtiments nous oblige à procéder à des dépenses beaucoup plus élevées que dans le cas d'un entretien ordinaire et régulier.

Toutes ces raisons conduisent le groupe radical à penser que, par respect pour l'héritage de nos ancêtres, nous nous devons de voter les crédits demandés dans la proposition PR-376 pour assurer la pérennité de cet ensemble de bâtiments au parc La Grange.

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste a trouvé la proposition PR-376 intéressante. Il est convaincu de la nécessité de mettre à la disposition des jardiniers et jardinières du SEVE des vestiaires conformes aux exigences légales. Il estime que l'aménagement de locaux destinés à accueillir des vestiaires et du matériel de jardinage dans d'anciens bâtiments de ferme permet de ne pas trop s'éloigner de leur usage initial. Les professionnels du SEVE doivent pouvoir se changer sur leur lieu de travail.

Je voudrais répondre au préopinant démocrate-chrétien. Les problèmes ne concernent pas uniquement les dispositions du legs qui réduisent l'accessibilité du parc La Grange pour le public, mais ils découlent également des difficultés financières de la Ville. Nous avons déjà beaucoup de peine à rénover les salles de spectacle – et je ne parle même pas d'en construire d'autres, comme la Nouvelle Comédie. Dans ce contexte financièrement morose, le groupe socialiste peut comprendre qu'il faille chercher à faire des économies par rapport aux crédits prévus dans la proposition PR-376. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer cet objet à la commission des travaux, afin d'examiner les possibilités de réduire le montant desdits crédits.

M. Manuel Tornare, maire. Quelle est la différence entre avant William Favre et après? M. Ducret l'a dit: il n'y a pas eu de changement d'affectation des dépendances de la villa La Grange. Initialement, c'étaient des fermes; petit à petit, elles ont été transformées en locaux destinés à l'entretien du parc. Lorsque William Favre a eu la dignité de léguer cette propriété à la Ville de Genève, nos prédécesseurs n'en ont pas changé l'affectation, et je crois que c'était une idée sage. Je connais plus ou moins par cœur le testament de William Favre – M. Ducret a l'air de pouvoir en dire autant – et je pense que nous ne pouvons pas changer l'affectation de ce train de fermes.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous tenez parfois des propos contradictoires. L'année passée, quand j'ai proposé de rénover l'orangerie du parc Mon-Repos pour en faire une cafétéria, que n'ai-je pas entendu, tant sur les bancs de la gauche que sur ceux de la droite? On ne respectait pas le testament du donateur qui nous a légué ce parc sur la rive droite... Et là, on ferait des exceptions sur la rive gauche?

Je rappelle également que le parc La Grange, selon les dispositions testamentaires de William Favre, doit être fermé à la tombée de la nuit, c'est-à-dire à 17 h en hiver et à 20 h environ l'été – mais, dans le cas de manifestations culturelles, nous faisons quelques exceptions, avec l'autorisation des personnes qui «gèrent» l'héritage spirituel de William Favre. Un changement d'affectation

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

des dépendances de la villa La Grange reviendrait à contredire son testament, d'autant plus que, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, il est interdit de vendre de l'alcool sur le territoire de cette propriété. Voilà pourquoi on y trouve une buvette gérée par des femmes abstinentes. Il s'agit d'une disposition héritée du début du XX^e siècle, et nous la perpétons.

Comme certains l'ont dit, un refus de la proposition PR-376 entraînera des conséquences sur la gestion du SEVE. Des préopinants ont rappelé à juste titre les dispositions fédérales aux termes desquelles les hommes et les femmes ont des vestiaires séparés – d'ailleurs, l'OCIRT nous le rappelle sans cesse, au niveau cantonal. Or vous connaissez la politique du Conseil administratif en vue d'engager de plus en plus de femmes dans des métiers comme ceux du SEVE, où l'on compte toujours davantage de jardinières. Vous l'avez tous souhaité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et moi itou! Et vous voudriez maintenant faire en sorte que les bâtiments du parc La Grange ne soient pas adaptés aux dispositions fédérales et cantonales en la matière? Belle contradiction! Vraiment, certains profèrent des discours féministes à la veille des élections, mais ils les oublient très vite après!

La conséquence d'un refus de la proposition PR-376 est qu'il faudra chasser certains locataires. J'en ai moi-même discuté avec le chef de service de la Gérance immobilière municipale (GIM) – vous le connaissez bien, Monsieur Pattaroni, puisque c'est le président de votre parti, si ma mémoire est bonne. Or imposer le départ de ces locataires ne semblait pas dans l'air du temps, en période de crise du logement, et ni M. Muller ni le chef de service de la GIM n'étaient d'accord avec cette solution, ce qui est compréhensible.

Mesdames et Messieurs, si vous refusez la proposition PR-376, de nombreux problèmes se poseront au niveau de la gestion des espaces verts dans le secteur – Monsieur Pattaroni, allez donc expliquer cela à la commission du personnel et à l'Association des cadres de l'administration municipale (ACAM)! Si vous votez non, ce sera évidemment une atteinte grave à l'égard du personnel du SEVE en ce qui concerne l'hygiène, la propreté des locaux et, bien sûr, la qualité de son travail.

M^{me} Graf Lateo a eu raison d'évoquer la Nouvelle Comédie; en ce moment, nous avons d'autres chats à fouetter que la création d'un espace culturel au parc La Grange, et peu d'argent en caisse. Il faut donc plutôt libérer des crédits pour un nouveau musée d'ethnographie, pour la Nouvelle Comédie et d'autres lieux du même type qui, à l'avenir, nécessiteront l'investissement de millions de francs. M. Pattaroni, qui nous propose de créer un centre culturel dans les dépendances de la villa La Grange, a-t-il songé au budget de fonctionnement de celui-ci? Cela coûtera des millions de francs, Monsieur le conseiller municipal! Je vous ai connu beaucoup plus soucieux des deniers publics.

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

M. Robert Pattaroni (DC). J'aimerais rassurer M. Tornare. Tout d'abord, on nous a expliqué en commission que les deux logements dont il a parlé sont occupés par des personnes censées effectuer des travaux d'entretien dans le parc La Grange. Si, demain, nous devons attribuer une autre destination aux bâtiments concernés, il faudra sans doute y loger des personnes affectées aux tâches qui s'y rattacheront. Il n'y a donc aucun problème. M. Tornare peut être rassuré: que ce soient les mêmes personnes ou d'autres, le cas échéant, ce travail sera fait. Les occupants d'un logement changent forcément un jour ou l'autre! Par conséquent, rien n'est perdu.

Ensuite, je n'ai pas parlé de réaliser au parc La Grange un centre culturel digne d'une capitale! Je pensais plutôt à l'exemple de la ferme Marignac, de la ferme Sarrasin ou du Manège, à Onex. Ce sont des salles où l'on peut aller quand on veut et elles servent à diverses manifestations culturelles ou, parfois, d'un tout autre ordre. Il n'est pas question d'engager une dizaine de personnes pour s'occuper d'un centre culturel dans les dépendances de la villa La Grange!

En outre, il faut expliquer à la population qu'il est indispensable de donner des conditions de travail impeccables au personnel du SEVE, dans des bâtiments pas prévus pour cela, et que les travaux coûteraient 4 millions de francs. Cela doit être dit!

Quant aux heures d'ouverture du parc La Grange, je me demande ce qui se passe. J'ai la chance d'habiter au-dessus et j'ignore si l'accès est réduit en soirée durant l'été car, à ce que j'entends de mon balcon, le parc semble ouvert tous les soirs. J'en suis heureux, car les gens ont du plaisir à s'y rendre pour aller au théâtre, au restaurant ou au concert. En ce qui concerne ces fameuses restrictions d'horaire dont il a été question tout à l'heure, on semble les apprécier avec une certaine souplesse. La nuit tombe assez tard en été, et je peux témoigner que le parc ferme bien après le crépuscule lorsqu'il y a des concerts! Cela ne me dérange pas, au contraire: je trouve cela merveilleux!

Nous pourrions donc aménager à cet endroit un lieu d'accueil du public ouvert la journée pendant toute l'année et le soir également durant l'été – et pourquoi pas durant l'hiver aussi, d'ailleurs, comme les trois établissements dont j'ai parlé tout à l'heure dans diverses communes comme le Grand-Saconnex? Voilà ce qui est en cause! C'est regrettable, mais, une fois de plus, lorsqu'il s'agit de choisir une solution, on opte certes pour la plus simple, mais pas pour la plus économique. A-t-on envisagé d'offrir un tel défi à l'imagination d'architectes, pour qu'ils nous disent ce qu'il est possible de faire dans les dépendances de la villa La Grange? En même temps, ils pourraient envisager une solution au problème des vestiaires du SEVE. J'en suis sûr, des architectes sont aujourd'hui capables de réaliser le tout pour pas si cher – peut-être même pour 4 millions de francs. Une telle solution serait utile pour les jardiniers et agréable pour les dizaines de milliers de personnes qui, actuellement, n'ont pas accès à ces lieux.

M. Michel Ducret, président de la commission des travaux (R). J'aimerais quand même dire quelques mots en tant que président de la commission des travaux, en ce qui concerne les propositions de renvoi de cet objet. Un renvoi à ladite commission, c'est du bouillon pour les morts! Elle n'est pas habilitée à trouver des possibilités d'économie pour quelque projet que ce soit! A un moment donné, il faut avoir l'honnêteté de reconnaître que nous ne sommes pas des économistes de la construction, même s'il y a des exceptions, puisque certains commissaires, comme votre serviteur, ont des connaissances professionnelles en la matière. Mais la commission des travaux elle-même n'est pas compétente pour chercher à faire des économies tout en maintenant le programme de réalisation d'un projet qui émane d'une proposition du Conseil administratif.

Ayez le courage d'aller jusqu'au bout de votre raisonnement, vous qui voulez renvoyer la proposition PR-376 à la commission des travaux! Si elle ne vous convient pas, il faut voter non et la renvoyer au Conseil administratif, en lui disant que vous n'êtes pas d'accord, que c'est trop cher ou que le projet n'est pas bon à vos yeux. Je trouve assez malhonnête de proposer un renvoi en commission. Qu'allons-nous y faire de cet objet? Je suis désolé, mais en tant que président de la commission des travaux, j'ai le devoir de faire progresser l'étude des propositions qui nous parviennent par rafales tous les mois et qui s'accumulent sur nos tables. Or elles doivent bien ressortir de commission sous forme de rapports! A mon avis, nous avons déjà assez de pain sur la planche et il est totalement inutile de nous encombrer avec une proposition déjà débattue. Que pouvons-nous en faire? Rien, Mesdames et Messieurs, strictement rien!

Si vous ne voulez pas de la proposition PR-376 sous sa forme actuelle – elle a d'ailleurs été amendée par la commission des travaux, je vous le rappelle – soyez courageux, allez jusqu'au bout de votre raisonnement et renvoyez-la au Conseil administratif, en le chargeant de demander à ses services un programme qui vous convienne mieux et réponde au besoin d'économie de certains! Mais ne choisissez pas ce genre de faux-semblants pour ne pas paraître désagréables à l'égard du Conseil administratif, parce que vous appartenez à sa majorité... Cela ne sert strictement à rien, et vous vous mentez à vous-mêmes! Mesdames et Messieurs, je vous avertis d'ores et déjà: si la proposition PR-376 est renvoyée à la commission des travaux, que je préside, je ne saurai pas qu'en faire!

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Madame la présidente, vous transmettez à M. Ducret que le groupe des Verts ne partage absolument pas son point de vue. Nous demandons seulement le renvoi de la proposition PR-376 à la commission des travaux pour un chiffrage des coûts. Le Parti socialiste et les Verts ont proposé cette solution, afin que le Conseil administratif puisse, dans le cadre d'une audition, nous donner le prix de l'aménagement des vestiaires du SEVE en

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

fonction des exigences de l'OCIRT. Il n'est pas question que la commission des travaux prenne des libertés dans le choix du prix qu'elle est prête à accepter ou pas! Nous n'avons pas demandé cela!

Par conséquent, le groupe des Verts réitère sa proposition d'un renvoi immédiat de cet objet à la commission des travaux, afin de gagner du temps. Un refus pur et simple, comme le conseille M. Ducret, obligerait le Conseil administratif à nous soumettre une nouvelle proposition, et le processus serait considérablement rallongé. Je le répète, la solution que nous suggérons vise à gagner du temps, pour une rénovation au plus vite des vestiaires du SEVE. M. Tornare et la rapporteuse en ont abondamment souligné la nécessité.

La présidente. Monsieur Ducret, vous avez déjà parlé deux fois.

M. Michel Ducret (R). J'ai d'abord donné la position du groupe radical et, la deuxième fois, j'ai parlé en qualité de président de la commission, mais j'aimerais à présent apporter une précision. J'ai bien entendu les propos de M^{me} Perler-Isaaz. Il s'agit d'une question de pure procédure: si nous avons quelque chose à demander au Conseil administratif, cela ne doit pas se faire par le biais d'une commission, mais par celui de la séance plénière. Le rapport PR-376 A sort déjà de commission – il peut satisfaire ou pas mais, à ce stade, les demandes supplémentaires du Conseil municipal au Conseil administratif n'ont plus à faire l'objet d'une discussion en commission. Si nous voulons un autre projet, nous renvoyons celui-ci au Conseil administratif et nous le prions d'en présenter un nouveau.

Madame Perler-Isaaz – vous lui transmettez, Madame la présidente – ce que vous demandez n'est plus le même projet, car une simple rénovation des vestiaires existants n'a rien à voir avec la proposition PR-376! Je le répète, nous sommes ici devant un problème de procédure: il n'appartient pas à une commission de demander au Conseil administratif un changement total de projet! La proposition PR-376 a été traitée en commission des travaux et, si elle n'est pas satisfaisante telle qu'elle en est ressortie – si c'est bien là la position défendue par M^{me} Perler-Isaaz et son groupe – le Conseil administratif doit être saisi d'une demande de réalisation d'un autre projet. Pour ce faire, il faut lui renvoyer le projet actuel.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez pu constater, dans le rapport PR-376 A, que le groupe libéral s'est abstenu lors du vote de cette proposition. En effet, nous ressentions un certain malaise et nous étions partagés. Nous sommes les premiers à dire que nous devons

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

entretenir notre patrimoine, surtout quand il s'agit d'un héritage, comme dans le cas présent, où il faut respecter le testament du généreux donateur. Je ne suis pas persuadé – je le signale au passage – que M. William Favre ferait aujourd'hui le même cadeau au Conseil administratif, car l'exécutif d'alors devait être meilleur que l'actuel...

Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Tornare, que la consommation d'alcool était interdite au parc La Grange. Mais quand vous organisez des réceptions à la villa homonyme, vous buvez de l'alcool!

M. Manuel Tornare, maire. Ce ne sont pas des réunions publiques!

M. Georges Queloz. Peut-être, mais cet alcool est vendu quand même, puisque votre traiteur vous envoie la facture...

Il est évident que nous devons entretenir ce patrimoine, mais il n'est pas urgent de prévoir des travaux comme ceux décrits dans la proposition PR-376 et de changer l'affectation des dépendances de la villa La Grange. Nous demandons au Conseil administratif de repenser complètement les activités susceptibles de se dérouler dans ces locaux sans que cela ne coûte le lard du chat, comme on dit. Il s'agit simplement de mettre en valeur la ferme telle qu'elle a été construite, en la rendant accessible au public pour des réunions, des conférences, notamment, la journée – et pas forcément la nuit. Les gens manquent d'occupations durant la journée, et voilà un endroit où des activités n'entraîneraient pas des coûts faramineux. Je suis persuadé que le Conseil administratif, avec un peu d'imagination, pourra nous soumettre une proposition recevable qui recueillera l'unanimité du Conseil municipal.

M. Manuel Tornare, maire. J'ai oublié un détail à propos de votre projet pour les dépendances de la villa La Grange, Monsieur Pattaroni. La présence d'un centre culturel gênerait le travail des jardiniers chargés de la roseraie et du Concours de la rose, assez importants pour l'image de Genève, comme vous le savez.

Quant aux heures de fermeture du parc La Grange, peut-être êtes-vous témoin, depuis votre balcon, de faits que d'autres ne voient pas... Mais environ deux mois et demi par an – n'est-ce pas, Monsieur Mugny? – nous faisons une exception, avec l'accord des personnes qui «gèrent» l'héritage spirituel de William Favre, je vous l'ai déjà dit. Deux mois et demi sur douze, ce n'est quand même pas beaucoup!

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

Quant aux locataires des bâtiments concernés, je crois que vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe dans cette propriété, Monsieur Pattaroni. Une villa néovénitienne, située près du lac et du quai Gustave-Ador, est habitée par des jardiniers du SEVE à la retraite. Ces personnes paient un loyer à la GIM mais, par contre, ne fournissent aucun travail dans le parc La Grange. Il existe également deux appartements dans le train de fermes, où habitent une dame travaillant pour l'organisation des réceptions de la Ville de Genève – je ne vais pas donner son nom en public – et son mari, jardinier au SEVE, qui ne fournit cependant aucune prestation par rapport au parc lui-même. En face, un autre appartement est occupé par le concierge. Celui-ci, de temps en temps et avec l'aide des employés de Securitas ou des agents municipaux, ouvre le parc. Comme pourra vous le confirmer M. Muller, responsable de la GIM au niveau politique, ce concierge est le seul à fournir des prestations pour le parc La Grange. Cela ne correspond pas du tout à ce que vous avez dit, Monsieur Pattaroni!

Enfin, vous voulez faire de ce train de fermes une sorte d'auberge espagnole où vous caserez beaucoup de choses, mais je ne sais pas quel architecte pourra vous présenter une facture très réduite pour la réalisation d'un tel projet!

Deuxième débat

La présidente. Le système de vote électronique étant défaillant, nous allons voter à main levée.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est refusé à la majorité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est refusé à la majorité (abstention des socialistes).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est refusé à la majorité (abstention des socialistes).

La présidente. Nous avons reçu une motion d'ordre du groupe socialiste pour le renvoi à la session plénière de janvier 2006 du rapport PR-377 A, qui concerne la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Je donne la parole à M. Deshusses.

Proposition: rénovation des dépendances de la villa La Grange

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour défendre rapidement la motion d'ordre. Il apparaît clairement que le droit de superficie de Sécheron (PR-432) sera débattu par la commission des finances au mois de janvier 2006, et que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social n'a pas besoin d'argent d'ici là. Par conséquent, il vaudrait la peine d'étudier en même temps les deux aspects de la question – les moyens et les objectifs. C'est pourquoi les socialistes proposent de renvoyer ce débat au mois de janvier 2006; je vous remercie de nous suivre.

M. Didier Bonny (DC). Maintenant que le Parti socialiste a justifié sa demande, je puis intervenir. Si nous nous en tenons aux explications de M. Deshusses, il faudrait plutôt reporter ce point jusqu'à la réception du rapport de la commission des finances concernant le droit de superficie de Sécheron. Il ne sert à rien de prévoir un débat en janvier 2006 si ce rapport ne nous est fourni qu'en février ou en mars! Compte tenu des événements, nous avons déjà dû reporter deux fois le débat sur cet objet; un délai en janvier 2006 est donc peut-être un peu court, disons simplement que nous le reportons jusqu'à la publication dudit rapport de la commission des finances!

La présidente. Monsieur Deshusses, acceptez-vous cette proposition?

M. Gérard Deshusses (S). Absolument, et j'en remercie M. Bonny.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

La présidente. Ce point de notre ordre du jour est donc reporté jusqu'à ce que ledit rapport de la commission des finances soit en possession du Conseil municipal.

4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs destiné à une nouvelle étape du catalogue rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) (PR-397 A)¹.

Rapporteur: M. Pierre Maudet.

Préambule

La commission des arts et de la culture s'est réunie pour cet objet le 28 avril 2005, les 12 et 26 mai 2005 ainsi que le 22 septembre 2005, sous la présidence de M^{me} Marguerite Contat Hickel, respectivement de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Laurence Schmidlin, que le rapporteur remercie pour son excellent travail.

Résumé de la problématique

Depuis les années 1980, les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève cataloguent leurs ouvrages dans la base de données du Réseau romand des bibliothèques (RERO) qui regroupe les fonds des principales institutions universitaires et scientifiques de Suisse occidentale. Ce catalogue compte aujourd'hui plus de 3,5 millions de références. Il est accessible sur le web. Il fait désormais partie des instruments de recherche indispensables à la communauté scientifique suisse et internationale. En termes de catalogage annuel, la Ville de Genève est un des plus importants partenaires du RERO.

Le problème principal que pose un tel catalogue est la rupture qu'il impose aux anciens fichiers manuels. Les collections se trouvent inventoriées dans deux instruments très différents qui posent de gros problèmes aux utilisateurs et aux chercheurs. La solution réside dans la conversion des anciens fichiers dans les nouveaux dans une opération appelée «rétroconversion». Toutes les grandes bibliothèques mondiales ont commencé de tels travaux. La Bibliothèque publique et universitaire (ci-après la BPU) l'a commencé depuis une dizaine d'années afin de proposer au public des catalogues d'un niveau qui corresponde à leurs exigences.

En effet, aujourd'hui, l'informatique a totalement modifié les méthodes du travail intellectuel du public, des étudiants et des chercheurs. Ces utilisateurs

¹ «Mémoire 162^e année»: Proposition, 5600.

attendent de trouver dans des catalogues informatisés les informations dont ils ont besoin; de plus, ces dernières doivent être accessibles sur internet. Les jeunes, qui ont connu des bibliothèques informatisées dès le cycle d'orientation ou le collège, n'imaginent pas, en arrivant à l'Université, que la majeure partie des fonds de la BPU est encore décrite dans des catalogues sur fiches.

Séance du 28 avril 2005

Discussion préalable

La présidente demande si les commissaires ont des propositions d'audition. Ceux-ci souhaitent entendre M. Jacquesson, directeur de la BPU.

La présidente précise qu'elle avait proposé de voter cet objet immédiatement, car ils ont déjà eu beaucoup d'informations au sujet de la numérisation des collections.

Un commissaire pense qu'on ne peut procéder maintenant au vote, car cela signifierait que la commission s'est déchargée d'un objet qu'on lui a renvoyé. Il aimerait que l'on mette au moins dans le rapport ce qu'il y a à cataloguer, où on le trouve et quelle place cela occupe par rapport à l'ensemble de la collection.

Un autre commissaire explique que, comme sa fraction politique l'a déjà signalé plusieurs fois, cet objet est l'occasion de poser la question de la participation de l'Etat. Autrement dit, il est en faveur de l'audition de M. Jacquesson.

Un troisième commissaire relève que dans le plan financier d'investissement était annoncé un montant de 1 million de francs pour le catalogue du XIX^e siècle alors que là il s'agit de finir le XX^e siècle. Il remarque que du retard a été pris et aimerait en savoir davantage.

Un commissaire propose d'auditionner le recteur de l'Université de Genève, car le catalogage est également fait pour celle-ci. On pourrait ainsi savoir si elle serait prête à entrer en matière sur une participation, d'autant plus que, chaque année, elle rend une partie de l'argent que lui donne le Canton pour cela.

La présidente met aux voix l'audition de M. Jacquesson.

L'audition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La présidente met aux voix l'audition du recteur de l'Université de Genève.

L'audition est acceptée par 7 oui (2 Ve, 3 S, 1 T, 1 AdG/SI), contre 5 non (2 L, 1 R, 1 DC, 1 UDC) et 3 abstentions (1 UDC, 1 L, 1 AdG/SI).

Séances des 12 mai, 26 mai et 22 septembre 2005**Auditions***Audition de M. Jacquesson, directeur de la BPU (12 mai 2005)*

M. Jacquesson distribue un document intitulé «Crédit destiné à la rétroconversion du fichier alphabétique de la BPU (nouvelle étape)». La BPU, fondée en 1562, représente cinq siècles d'acquisitions, contenus sur 2 millions de fiches. La rétroconversion est une opération classique qui se fait dans n'importe quelle bibliothèque patrimoniale. La proposition PR-397 a été présentée dans le cadre de la motion M-433, motion rédigée par le département pour l'ensemble des bibliothèques et des musées de la Ville. Ces derniers ont tous fait le choix de procéder par étape. Pour des raisons évidentes, la BPU a commencé le travail de rétroconversion par les livres les plus récents. Actuellement, la deuxième phase ayant trait à la période 1800-1959 est en cours d'être achevée en ce qui concerne les livres déjà catalogués par les autres bibliothèques romandes.

En collaborant avec celles-ci, la BPU n'a ainsi pas à refaire une certaine part du travail. Quant au recatalogage de la période 1900-1959, 40% du travail a déjà été réalisé. Les avantages de cette rétroconversion sont doubles. D'une part, cela permet d'améliorer la gestion même de la bibliothèque: le système informatique permet d'avoir des informations plus précises et plus sûres. D'autre part, les utilisateurs en profitent amplement. La BPU est capable de leur fournir 6 millions de références contenues dans l'ensemble du prêt interbibliothèques (dont 3,7 millions pour les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève). Le lecteur gagne du temps en ne consultant qu'un seul fichier regroupant toutes les informations et en utilisant des outils performants de recherche. De plus, le guichet électronique, introduit il y a environ deux ans, lui permet d'être indépendant par rapport au lieu où il se trouve et à l'heure à laquelle il travaille. De la même manière, il a la possibilité de mener de façon autonome des tâches administratives (par exemple prolonger un livre chez soi). Cela permet à la BPU de ne pas avoir à mobiliser autant de personnel qu'avant et de réaffecter ce dernier à d'autres tâches. Toutefois, la condition préalable à toutes ces opérations est que les informations soient informatisées.

M. Jacquesson remarque que les lecteurs se plaignent de devoir utiliser le fichier manuel (qui comprend encore plus de 1 million de fiches qui ne sont pas rétroconverties), d'autant que, souvent, ils pensent que la base de données informatique représente l'ensemble du fonds à disposition. Il conclut en disant que le résultat de ces opérations de rétroconversion permet de rendre compte de l'image patrimoniale de la Ville de Genève, puisque que l'on peut consulter le fonds depuis n'importe quel lieu dans le monde.

Un commissaire demande si, au moment où ils font cette rétroconversion, ils sont sûrs que derrière chaque livre se trouve une fiche, et inversement.

M. Jacquesson répond qu'ils contrôlent cela au moyen d'un inventaire annuel. Ce qui est rétroconverti est listé, puis vérifié. D'un côté, ils partent des livres pour aller aux fiches, d'un autre, des fiches pour retrouver les livres. Toutefois, M. Jacquesson note qu'ils n'arrivent à contrôler que 2 km de rayons par an, sur les 54 existants. Ils arrivent ainsi à faire un contrôle complet du rayonnage tous les vingt-cinq ans. Cela dit, ils savent que certaines cotes bougent beaucoup; ils les contrôlent donc plus régulièrement (tous les deux à trois ans).

Un autre commissaire demande quelle est la collaboration qui existe entre la BPU et l'Université par rapport au domaine des livres, et si la BPU a pensé à demander une aide à l'Université, étant donné qu'elle lui fournit des prestations importantes.

M. Jacquesson répond que la BPU a des liens étroits avec les Facultés des lettres et de théologie, mais moins, par exemple, avec celles des sciences et de médecine. Elle partage avec l'Université la même base de données, ce qui leur permet à tous deux de coordonner leurs acquisitions. Dans ce sens, ils ont, depuis le 1^{er} janvier 2005, un accord qui leur permet notamment d'éviter d'acheter les mêmes ouvrages. Quant aux relations financières, la BPU et les autres bibliothèques scientifiques de la Ville peuvent bénéficier d'une subvention fédérale d'aide aux universités pour les constructions. Cependant, la rétroconversion n'entre pas dans ce cadre, car cette opération n'est pas considérée comme étant un investissement. Lorsqu'elle a créé la salle du libre accès, la BPU a pu bénéficier de cette subvention fédérale car le projet répondait aux deux conditions fixées (les travaux doivent dépasser le million de francs et entrer dans le cadre de la loi d'aide aux universités).

Un commissaire note, dans la proposition, que l'on parle d'un certain retard pris dans l'opération de rétroconversion. Il demande ce qu'il en est.

M. Jacquesson répond que ce retard date d'il y a vingt ans, car c'est à ce moment-là, en 1979, que Lausanne a commencé sa rétroconversion. A Genève, la BPU a débuté cette opération en 1995. Cela dit, ils peuvent avancer vite, car ils profitent du travail déjà fait par la Bibliothèque cantonale de Lausanne.

Le commissaire demande si ce retard n'a ainsi rien à voir avec le crédit planifié.

M. Jacquesson répond négativement.

Un autre commissaire demande quelles sont, dans les autres cantons, les missions que la BPU remplit qui sont prises en charge par le Canton lui-même.

M. Jacquesson répond que les situations sont très variables. Par exemple, à Lausanne, le Canton prend tout en charge. A Zurich, il s'agit d'une fondation financée en totalité par la Ville. A Berne et Neuchâtel, c'est à la fois la Ville et le Canton.

Proposition: catalogue à la Bibliothèque publique et universitaire

Le commissaire demande alors s'il n'a jamais été question que le Canton participe financièrement à la BPU.

M. Jacquesson répond que le Canton participe financièrement à certaines tâches (par exemple le dépôt légal que la BPU reçoit en régie). Ce que la bibliothèque fait pour l'Université, l'enseignement et la recherche, représente 70% de ses activités; pour cela, elle reçoit un montant de 1 million de francs («dîme du livre»).

Le commissaire a relevé, lors de l'étude des comptes, la présence d'une ligne provenant du Canton de 200 000 francs. De quoi s'agit-il?

M. Jacquesson répond qu'il s'agit du dépôt légal.

Une commissaire observe que M. Jacquesson a parlé d'une économie de personnel. Or, elle remarque que l'engagement d'un personnel d'expérience pour ce travail de rétroconversion a été évoqué lors de l'étude du plan financier d'investissement. Elle demande quand est-ce que la BPU pourra donc économiser du personnel.

M. Jacquesson répond que le personnel pourra être économisé lorsque cette opération de rétroconversion sera terminée. Il s'agit d'un travail non qualifié, dont la première phase a été assurée par des chômeurs; la BPU a ainsi pu avancer très vite, très loin. Ce personnel qui a été payé par le Canton (OCE) l'a beaucoup aidée.

Un commissaire note qu'un crédit de 1 million de francs pour pouvoir employer six collaborateurs pour quatre années de travail à 50% est évoqué dans la proposition. De plus, il observe que l'ancien crédit s'est terminé en avril 2005. Il demande ce qu'il va advenir des actuels collaborateurs.

M. Jacquesson répond que la rétroconversion est un travail très répétitif et peu motivant. C'est pourquoi il y a un renouvellement important du personnel, renouvellement qui n'est pas gênant. Lorsqu'ils ont vu qu'ils arrivaient au bout du crédit, ils n'ont pas renouvelé le contrat des employés. Il n'y a pas eu de pression sur le personnel; ils y ont été attentifs.

Un commissaire demande si, lorsqu'ils procèdent à la rétroconversion, ils vérifient ce qui a été introduit dans le système, et s'ils conservent les anciennes fiches.

M. Jacquesson répond tout d'abord que tout est relu par quelqu'un d'autre; ce n'est pas la même personne qui saisit les informations et les vérifie. C'est ce qu'on appelle des lectures croisées. Ils ne rentrent pas les informations si elles ne sont pas vérifiées. Ensuite, M. Jacquesson explique qu'il y a quinze ans le fichier général de la BPU a été microfilmé; cette mesure de sécurité permet d'assurer

l'éventuelle perte d'une fiche. Autrement, une fiche peut également manquer, d'où le contrôle des livres aux fiches.

Par rapport aux contrôles croisés liés aux saisies, un commissaire demande quel est le taux de réussite.

M. Jacquesson répond qu'il y a 98% d'exactitude. Il y a deux types d'erreur: d'un côté, on peut se tromper sur le nombre de pages d'un ouvrage, ce qui est insignifiant; d'un autre, on peut mal saisir les premiers caractères du nom d'un auteur, ce qui est grave. Ce second genre d'erreur est contrôlé avec plus d'attention.

Un commissaire rappelle que les commissaires ont reçu la réponse à la motion M-433 portant sur la vision globale de l'opération de rétroconversion. Il aimerait pouvoir la discuter avec des représentants du département des affaires culturelles (DAC) afin de pouvoir recevoir quelques commentaires sur la politique que le département souhaite mener sur ce point. Il note, en effet, que la réponse reçue ne comprend que l'énumération des objets concernés par l'opération.

La présidente met aux voix l'audition de M. Mugny.

L'audition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, et de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département (26 mai 2005)

Un commissaire remercie le département des réponses très complètes données qui ont permis de découvrir l'ampleur de la tâche. Il ajoute que ce qui intéressait sa fraction politique était néanmoins d'avoir la vision politique du DAC sur cet objet dont le montant s'élève à 38 millions de francs sur plusieurs années. Le commissaire aimerait avoir l'appréciation de M. Mugny sur la priorité de cet investissement et savoir si les demandes de crédit vont revenir souvent.

M. Mugny répond qu'il est difficile d'avoir une vision politique sur la rétroconversion, une fois que l'on a admis vouloir avoir un système informatisé. Lorsque l'on parle de bibliothèques municipales, cela pose moins de problèmes, car les collections sont en dépôt, elles peuvent s'user mais on peut les changer. C'est plus facile. Par contre, la BPU représente un patrimoine de 3 millions de livres. La rétroconversion, explique M. Mugny, est la chose la plus inintéressante dans un programme politique. Cataloguer les ouvrages représente néanmoins quelques avantages à la fois pour les utilisateurs ici, à distance ou à l'étranger, car cela permet de faire des recherches plus rapides et plus complètes, et pour les employés de la bibliothèque. Quant à savoir si c'est prioritaire ou non par rapport,

Proposition: catalogue à la Bibliothèque publique et universitaire

par exemple, à la rénovation du Victoria Hall, c'est une autre chose. M. Mugny trouve que, dans une société qui répond à une série de besoins essentiels, cela fait partie ensuite d'un choix que de savoir si rénover un bâtiment, une école ou investir dans la rétroconversion est plus prioritaire. Il pense en tout cas que celle-ci est importante, mais ne sait pas si elle est indispensable.

Le commissaire explique que, voyant venir les crédits les uns après les autres, il aimerait savoir jusqu'où ceux-ci iront.

M^{me} Koelliker fait remarquer que tous ces crédits étaient planifiés dans les programmes financiers quadriennaux et dans le plan financier d'investissement. M. Mugny répond qu'au bas mot ces crédits s'étaleront sur vingt ans; mais il n'est pas exclu que cela aille plus loin.

Un commissaire est étonné de voir que la tranche de 1 million de francs qui est destinée à cataloguer le XIX^e siècle, selon le plan financier d'investissement, soit maintenant destinée au XX^e siècle. Il demande s'il y a eu du retard dans les travaux.

M^{me} Koelliker répond que ce genre de chose est difficile à planifier. Elle explique que, d'après M. Jacquesson, ils avaient dans ce cas précis estimé que le travail de recouplement serait plus aisé, alors qu'il s'est révélé plus compliqué. Ils ont donc préféré terminer le XX^e siècle. Elle propose de donner une réponse plus précise par écrit.

Un commissaire estime qu'il n'y a qu'un seul fichier: celui qui est complet. Tant qu'il n'est pas complet, il est inutilisable. De fait, lorsque l'on commence un tel chantier, on est dans l'obligation de le finir. S'il n'y a pas la volonté de le mener à terme, on conserve l'ancien fichier ou on attend que les autres cataloguent les ouvrages à notre place, sauf si l'on possède un exemplaire unique.

Un autre commissaire explique que la division du crédit est de la cosmétique pure et qu'il vaudrait mieux déposer en une fois une demande de crédit d'investissement de 38 millions pour l'ensemble de la rétroconversion, ce qui n'implique pas de le dépenser dans l'année mais de planifier les travaux dans un temps moindre. Si l'on arrête ce catalogage dans dix ans, il en manquera les deux tiers et cela ne servira à rien. En d'autres termes, on ne peut pas s'arrêter.

Un commissaire pense que la seule solution est un crédit d'investissement à poser en prenant l'engagement politique de mener ce chantier à terme.

M. Mugny répond que, si la commission est prête, à l'unanimité, de voter un crédit sur vingt ans, cela ne lui pose pas de problème de le déposer. Aujourd'hui, pour les étudiants contemporains, il trouve qu'avoir un accès rapide à ce qui existe facilite grandement leur travail.

Une commissaire demande s'ils pourraient engager un personnel fixe si, par hypothèse, la proposition précédente était acceptée à la place des contrats temporaires actuels.

M. Mugny répond affirmativement.

M^{me} Koelliker ajoute néanmoins qu'il s'agit d'un travail pénible que l'on ne peut faire à temps complet. Elle n'est pas sûre de trouver des gens prêts à s'engager là-dedans pour du long terme.

La commissaire remarque toutefois que ce personnel est tributaire des votes du Conseil municipal car, le crédit étant saucissonné, on leur demande de stopper leur travail puis de le reprendre.

M^{me} Koelliker assure que, jusque-là, cela a toujours bien fonctionné. M. Jacquesson a toujours anticipé les choses.

Un commissaire demande quelle est la position de M. Mugny sur une éventuelle participation de l'Université à cette rétroconversion.

M. Mugny répond qu'il a plusieurs fois voulu aborder la question du «désenchevêtrement» (*note du rapporteur: bien que fréquemment employé en politique suisse, ce néologisme ne figure pas encore dans les termes reconnus par l'Académie française*) des tâches, car cela n'est pas cohérent. La BPU est typiquement liée à l'Etat, car l'essentiel des prestations fournies va aux étudiants. La Ville pourrait l'échanger contre autre chose.

Un commissaire demande si M. Mugny a approché l'Université à ce sujet.

M. Mugny répond négativement.

Un commissaire remarque que la question du fonctionnement de la BPU par rapport à l'Université a déjà été abordée il y a un certain temps. Il explique cependant que le prédécesseur de M. Mugny disait toujours que ce transfert n'était pas possible étant donné que la BPU gère le patrimoine et que ce dernier appartient à la Ville.

M. Mugny trouve étonnant de dire cela car, de son point de vue, que ce soit la possession de la Ville ou de l'Etat, cela appartient toujours aux habitants.

Audition de M^{me} Koelliker et de M. Jacquesson (22 septembre 2005)

La présidente donne connaissance de la lettre que M^{me} Magnenat-Thalman, vice-rectrice de l'Université, chargée des bibliothèques, a adressée, le 20 septembre dernier, à la commission des arts et de la culture en lieu et place de l'audition de M. Hurst, recteur de l'Université de Genève.

Proposition: catalogue à la Bibliothèque publique et universitaire

M^{me} Koelliker témoigne de l'inquiétude du DAC quant à l'approche de la fin des moyens financiers permettant de rémunérer l'équipe qui travaille actuellement sur la rétroconversion. Elle explique que mardi dernier a eu lieu une séance à laquelle M^{me} Magnenat-Thalmann participait. Au cours de cette rencontre, M^{me} Koelliker lui a dit que la commission des arts et de la culture attendait une réponse de l'Université afin de poursuivre ses travaux sur cet objet. La vice-rectrice lui a alors expliqué que la commission ne recevrait aucune réponse à ses questions car l'Université n'avait pas de budget supplémentaire pour participer à cette opération; elle a ajouté qu'elle transmettrait la demande de la commission à M. Beer. M^{me} Koelliker doute que M. Beer puisse répondre rapidement à cette requête, c'est pourquoi le DAC a souhaité rencontrer la commission des arts et de la culture. Les contrats de l'équipe en place à la BPU arrivent à leur terme en décembre et, si le crédit figurant dans la proposition PR-397 n'est pas voté, cela signifie que l'opération de rétroconversion doit s'interrompre alors qu'elle est en marche de manière continue depuis maintenant environ dix ans et ce grâce aux crédits que le Conseil municipal a toujours votés dans les temps.

M. Jacquesson ajoute qu'il est très inquiet, car le dossier est bloqué depuis le 12 mai dernier, date à laquelle il avait présenté devant la commission le principe de rétroconversion à la BPU. Il explique que le dernier crédit voté arrivera à son terme le 31 décembre. Après de difficiles réunions avec l'Université autour de diverses demandes de la BPU, aucune réponse ne sera donnée à la commission concernant un possible partenariat. En faveur de l'Université, M. Jacquesson peut dire que, de son côté, cet établissement mène également des opérations de rétroconversion qu'il finance lui-même, principalement dans le domaine des sciences humaines; quant au reste, M. Jacquesson ne peut donner à sa place des éléments de réponse. Il déplore cette situation. Il ajoute qu'actuellement quatre personnes sont engagées dans le travail de rétroconversion à la BPU; deux d'entre elles sont à 50%, les deux autres à 40%.

Concernant les contrats des personnes engagées, un commissaire avait cru comprendre que, de par la pénibilité du travail, ils étaient temporaires. Qu'en est-il?

M. Jacquesson répond que le travail n'est pas pénible mais monotone. Il ajoute qu'un certain nombre de personnes souhaitent continuer ce travail et que d'autres font cela de manière temporaire, entre deux emplois. Des postes fixes ont autrefois déjà été créés.

Le même commissaire ne comprend pas le lien entre ces contrats qui se terminent à la fin décembre et le crédit voté au mois de septembre.

M. Jacquesson répond qu'il s'agit d'un autre travail (rétroconversion des images) effectué pour le Centre d'iconographie genevoise, alors que la proposition PR-397 concerne uniquement la rétroconversion des fichiers de la BPU.

Un commissaire relève que l'Université a transmis le dossier à M. Beer. S'il comprend que ce dernier soit trop occupé pour s'en charger personnellement, il imagine que les dossiers sont distribués à ses différents services. Dans ce cas, il se demande si ceux-ci ne peuvent pas être contactés par la Ville.

M^{me} Koelliker répond que la BPU négocie actuellement avec le Département de l'instruction publique un ensemble de mesures. Néanmoins, vu la situation financière de l'Etat, elle pense qu'il est difficile pour celui-ci d'entrer en matière sur le dossier de la rétroconversion.

Un autre commissaire avait compris que les emplois temporaires dans le cadre de la rétroconversion étaient occupés par des chômeurs.

M. Jacquesson répond que cela est faux. Les chômeurs concernent un autre volet de l'opération.

Le commissaire demande si les chômeurs sont au bénéfice d'un contrat d'une durée limitée.

M. Jacquesson répond affirmativement.

Un commissaire demande si la non-participation du Département de l'instruction publique à cette opération empêche totalement de la poursuivre à plus long terme uniquement avec l'argent municipal.

M^{me} Kolliker répond négativement. Elle ajoute que l'opération n'a pas été lancée en partenariat avec l'Etat; ce dernier n'a d'ailleurs jamais donné d'argent pour ce projet.

Une commissaire note que dans la lettre de M^{me} Magnenat-Thalmann il est question d'une somme de 87 francs par étudiant versée à la BPU.

M. Jacquesson répond qu'ils reçoivent la «dîme du livre», qui est prise à hauteur de 50 francs sur la taxe fixe que chaque étudiant paie. Cet argent, par convention, est totalement attribué aux acquisitions. La somme annuelle atteint environ 800 000 francs. Cela a été voté par le Grand Conseil contre la volonté de l'Université.

La même commissaire rappelle que le groupe socialiste avait souhaité entendre le recteur de l'Université sur une éventuelle participation à ces frais de rétroconversion, car il lui semble que le montant inscrit au plan financier d'investissement va probablement être insuffisant pour couvrir l'ensemble de l'opération et la majorité des étudiants qui utilisent la BPU sont inscrits à l'Université. Elle est désolée que cela ait retardé le dossier, mais elle est surtout scandalisée par la réponse donnée par l'Université.

De son côté, M. Jacquesson explique qu'il voulait seulement avertir la commission de la situation. Il ajoute qu'il participe au groupe des Bibliothèques uni-

Proposition: catalogue à la Bibliothèque publique et universitaire

versitaires suisses; ensemble, ils ont demandé à la Confédération une subvention pour mener à bien la rétroconversion, mais elle leur a été refusée.

Un commissaire a l'impression que la question de la participation de l'Université à la BPU revient à chaque fois que ce type de crédit est présenté au Conseil municipal. Il se demande si le DAC a réellement abordé le sujet lors des négociations qu'il mène avec le Département de l'instruction publique.

M^{me} Koelliker répond qu'ils n'ont jamais spécifiquement demandé à l'Etat de participer à la rétroconversion; par contre, ils lui demandent de prendre part à toute une série d'autres choses.

Un commissaire demande si l'opération de rétroconversion s'arrêtera le 1^{er} janvier 2006, si le crédit inscrit dans la proposition PR-397 n'est pas voté.

M^{me} Koelliker répond affirmativement.

Un commissaire demande comment les autres bibliothèques universitaires gèrent le problème de la rétroconversion.

M. Jacquesson répond que Lausanne est arrivée au terme de l'opération au début des années 1980, opération qu'elle a commencée dans les années 1965-1975; pour la mener à bien, elle a bénéficié d'un financement spécifique. Bâle et Berne se trouvent dans la même situation que Genève, à savoir avec un grand retard à rattraper. Enfin, M. Jacquesson note que les deux Ecoles polytechniques fédérales ne sont pas concernées par ce problème car, dans les domaines qui les concernent, seules les vingt dernières années sont importantes; s'il faut remonter plus loin, on peut se permettre de faire des recherches manuelles.

Un commissaire demande si l'Etat ou les communes participent aux coûts de fonctionnement général de la BPU.

M. Jacquesson répond négativement: la Ville prend tout en charge (bâtiment, personnel, etc.), mis à part les 800 000 francs perçus grâce à la «dîme du livre». C'est ainsi depuis 1907. Avant, elle recevait toujours un peu d'argent de sa part. Par ailleurs, il y a environ huit ans, le Département de l'instruction publique a coupé la somme de 200 000 francs qu'il donnait à la BPU afin de l'allouer à la Bâtie.

Le même commissaire demande s'il y a des explications historiques quant à ce retard que la BPU a pris dans l'opération de rétroconversion.

M. Jacquesson pense que cela est dû à la volonté de passer à l'informatique dans les bibliothèques qui était faible à l'époque.

Un commissaire demande quels sont les salaires des collaborateurs qui travaillent à la rétroconversion.

Proposition: catalogage à la Bibliothèque publique et universitaire

M. Jacquesson répond qu'ils se situent dans les classes 10 à 12. Il s'agit des mêmes salaires que pour les bibliothécaires courants, soit ceux qui n'ont pas de responsabilités.

Un autre commissaire demande si ces personnes doivent avoir le même profil que les bibliothécaires.

M. Jacquesson répond par l'affirmative.

Séance du 22 septembre 2005

Discussion

Suite à cette audition et à la lettre écrite de l'Université, la présidente demande si les commissaires souhaitent passer au vote de la proposition PR-397 immédiatement.

La proposition de voter immédiatement est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Prises de position des groupes

Le groupe socialiste regrette la façon dont les travaux se sont déroulés, surtout en ce qui concerne l'absence de M. Hurst. Il aurait souhaité le rencontrer afin d'avoir une réponse, même négative. Il déplore véritablement les réponses reçues de la part de l'Université, réponses qui ne sont pas satisfaisantes. Quant au fond, le groupe socialiste est toujours dans le flou par rapport à la politique du magistrat sur les différents crédits concernant la rétroconversion: il ne sait pas quelles tranches seront traitées, à quel moment et sur combien d'années. Bien qu'une estimation financière ait été reçue, la politique du magistrat n'est pas claire et, tant qu'elle ne le sera pas, les socialistes s'abstiendront de voter. Ils prendront position lors de la séance plénière.

Les radicaux ont toujours voté les crédits de rétroconversion demandés et ils le feront à nouveau. Néanmoins, ils regrettent la position de l'Université mais aussi celle du DAC. En effet, à chaque fois qu'un tel crédit est déposé, ils constatent que le département n'a pas demandé à l'Université d'y participer et que cette préoccupation n'apparaît pas dans la liste des demandes qu'il négocie avec elle. Le groupe radical trouve que cette attitude est dommage. Il constate que, avec ce genre de crédits, l'on a mis la main dans l'engrenage et que l'on ne sait pas quand cela va s'arrêter; les crédits sont votés les uns après les autres. L'opération de rétroconversion, amorcée, ne peut être interrompue; il faut la finir, d'autant qu'il s'agit d'un travail important.

Proposition: catalogue à la Bibliothèque publique et universitaire

Le groupe démocrate-chrétien votera également le crédit. Il pense que c'est une utopie de croire que, dans le contexte budgétaire de l'Etat, ce dernier reverrait sa politique par rapport au financement de la BPU. Il estime que tant qu'il n'y a pas une réflexion de fond sur le partage des tâches entre l'Etat et la Ville, et ce pas seulement dans le domaine de la culture, on se retrouvera toujours face à ce type de situation. Il pense qu'il faut poursuivre ce travail tout en comprenant que le groupe socialiste demande d'avoir un plan d'action concernant l'opération de rétroconversion étalée dans le temps.

Le groupe libéral n'est pas étonné par l'attitude de l'Etat qui ne fait que répondre avec arrogance à celle du Conseil municipal qui, lors du vote du mois de mai, n'a pas souhaité faire d'effort à l'égard du Canton. Il souligne, d'ailleurs, que l'une ne vaut pas mieux que l'autre. Quant au fond, les libéraux ont toujours été favorables au principe de numérisation. Toutefois, tant que le magistrat ne présente pas un crédit intégral pour les dix ans à venir à dépenser par tranche, ils ne voteront pas ces petits crédits. Ils souhaitent voter l'opération de rétroconversion une fois pour toutes. De ce fait, le groupe libéral dit non à la proposition PR-397 tout en soutenant le principe.

Le groupe de l'Union démocratique du centre (UDC) explique que, hormis le fond de la question qui est de savoir quelles sont les responsabilités et possibilités de l'Etat et de la Ville dans ce genre d'opération et s'il faut voter un crédit global ou non, il paraît à l'UDC peu possible, après tout le travail déjà effectué, de bloquer ou d'arrêter l'opération de rétroconversion. Il pense qu'il faut aller au bout des choses, d'autant que cela met en péril quatre emplois. C'est pour ces différentes raisons que le groupe UDC votera la proposition.

Concernant l'arrogance des communes évoquée par le représentant du groupe libéral par rapport à leur refus de ne pas financer l'Etat, la représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) explique que ce refus est motivé par la gestion de l'Etat qui est déplorable depuis quatre ans et par le fait que les communes n'ont pas à l'assumer. Par rapport à la proposition, les deux groupes de l'Alliance de gauche aimeraient assortir leur vote d'une recommandation: il s'agirait de demander au Conseil administratif de faire une demande formelle et officielle auprès du Département de l'instruction publique ou de l'Université afin que cette dernière participe au financement de l'opération de rétroconversion de la BPU.

Un commissaire libéral se demande ce que la réponse à cette demande pourrait déterminer de plus; il constate que la réponse sera certainement négative et que cela ne leur apportera rien de plus par rapport à la rétroconversion. Cela ne lui semble pas faire avancer le projet.

Une commissaire socialiste suit la proposition de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) mais aimerait que l'on adresse une lettre séparée à l'Uni-

Proposition: catalogage à la Bibliothèque publique et universitaire

versité et au Département de l'instruction publique. Elle espère que l'Université réagira différemment à la réception d'un courrier du magistrat.

La présidente met au vote la recommandation de la représentante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). La recommandation est refusée par 6 non (2 UDC, 1 DC, 3 L) contre 6 oui (1 Ve, 3 S, 1 T, 1 AdG/SI) et une abstention (R).

La présidente met aux voix la proposition PR-397 sans recommandation. La proposition est acceptée par 6 oui (2 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R) et 7 abstentions (1 Ve, 3 S, 1 L, 1 T, 1 AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné à poursuivre la rétroconversion des anciens fichiers de la Bibliothèque publique et universitaire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite au bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2011.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Rue du Général-Dufour 24 | CH-1211 Genève 4
Tél. 022 379 71 11 | Fax 022 379 11 80

RECTORAT

Nadia MAGNENAT-THALMANN
Vice-rectrice

Ligne directe: 022 379 75 16
E-mail: Nadia.Thalmann@rectorat.unige.ch

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
Service des Bibliothèques

Reçue le: 21.9.05

A traiter par:

→ Anne Kraft-Babel

Madame Marguerite CÔNTAT HICKEL
Présidente de la Commission des arts et
de la culture
Conseil municipal
Ville de Genève
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 20 septembre 2005

Madame la Présidente,

Nous avons bien reçu votre lettre du 7 juin dernier et nous vous en remercions.

Il n'existe pas de contrat de collaboration formel entre l'Université et la BPU. La collaboration est historique et fait partie de nos us et coutumes. L'Université étant financée par le DIP, la question du financement, en partie de la BPU par l'Université, est un problème à discuter avec le DIP car notre institution ne dispose de budget en dehors de celui de fonctionnement et du plan de développement.

Pour votre information, chaque étudiant inscrit à l'Université (sauf ceux exonérés de taxes) paie Fr. 87.- de ses taxes universitaires pour accéder à la BPU. D'autre part, nos bibliothèques universitaires, particulièrement celles de médecine, lettres et psychologie, offrent les services des prêts de livres et de documents à la population de Genève.

C'est donc un dossier complexe et cela prendrait du temps de faire un inventaire détaillé de qui finance quoi. Mais nous allons étudier la question et restons ouverts à toute discussion.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

N. Thalmann

Nadia Magnenat-Thalmann
Vice-rectrice
en charge des bibliothèques

Copie : M. André Hurst, recteur de l'Université

NMTvco

Réponse de M. Jacquesson à la question posée le 26 mai par M. Schaller (réponse communiquée le 1er juin à Mme Contat-Hickel, Présidente de la CARTS):

Monsieur Schaller a relevé une différence entre le PFI et la proposition 397. Il a parfaitement raison, mais nous avons tenté de l'expliquer dans l'exposé des motifs de la PR.

Un projet de rétroconversion se révèle toujours difficile à planifier. Les problèmes à résoudre sont nombreux et souvent inattendus. Notre priorité reste dans la qualité des informations saisies afin que l'opération porte tous ses fruits. Globalement nous avançons selon le rythme que nous avons prévu, mais nous avons, au cours de l'avancement de ce vaste chantier, modifié certaines priorités en fonction des demandes des utilisateurs de la BPU.

1. Nous avons choisi de travailler dans l'ordre chronologique inverse, c'est-à-dire en remontant dans le temps ce qui nous a permis de mettre en machine une grande partie des ouvrages les plus demandés par les lecteurs. Cette manière de procéder a notamment facilité l'informatisation du prêt.

2. L'expérience nous a montré que notre public était particulièrement intéressé par les fonds genevois souvent sommairement décrits dans les fiches de catalogage sur papier. Afin de répondre à cette demande qui représente naturellement notre point fort, nous avons porté une attention plus particulière sur le recatalogage de ces fonds.

3. Mais le facteur le plus important concerne l'informatisation du prêt qui nous a aussi obligés à recataloguer tous les ouvrages non informatisés (ceux repérés dans notre ancien catalogue sur fiches) demandés par les lecteurs. L'expérience montre que de tels ouvrages ont de grandes chances d'être demandés à nouveau : c'est la partie active de notre fonds. Il faut donc qu'ils soient intégrés en priorité à la base de données. Or, il se trouve que nombre de ces livres datent précisément du dix-neuvième siècle. Pour faciliter le fonctionnement du prêt informatisé, et répondre aux demandes de nos lecteurs, nous avons donc déjà entamé cette période en parallèle avec le vingtième siècle qui a de ce fait pris un certain retard. Nous avons donc saisi plus d'ouvrages du XIXe que prévu ce qui a un peu retardé le XX.

Notre demande actuelle porte donc sur la rétroconversion du vingtième siècle. Il va de soi que si de manière heureuse cette opération se révélait plus rapide, nous attaquerions dans la foulée la rétroconversion du dix-neuvième siècle.

Bibliothèque publique et universitaire
Ville de Genève
Alain Jacquesson (Directeur)

Conseil municipal / CARTS

Crédit destiné à la rétroconversion du fichier alphabétique de la BPU

(Nouvelle étape)

PR-397

12 mai 2005

Rappel

Qu'est-ce que la rétroconversion ?

« Saisir dans un système informatique les données de catalogues qui se trouvent sur des fiches »

Pour la BPU, cela représente la saisie de 5 siècles d'acquisitions contenues sur environ 2 millions de fiches de qualité très variable

Cette opération doit être faite dans toutes les bibliothèques patrimoniales

La BPU a choisi de travailler par étapes :

Deux étapes ont été franchies

Recoupement 1984 – 1960

Recatalogage 1984 – 1960

Une est sur le point d'aboutir

Recoupement 1800 – 1959

Une est en cours d'avancement

Recatalogage 1900 – 1959

40 % ont été réalisés

Cette étape doit être finalisée

Quels avantages pour les bibliothécaires ?

Facilité de la gestion des collections

Précision

Sûreté des informations

Viellissement des anciens catalogues

Plus de mises-à-jour des catalogues
sur fiches

Règles de catalogage vieillissantes
datant, pour certaines, du XIXe siècle

Renouvellement du personnel,

les jeunes ne connaissent plus les
règles du XIXe...

Quels avantages pour les utilisateurs ?

Gain de temps : un seul fichier à consulter

Simplification des recherches

Réponse immédiate

Recherches de type « Google »

Mais aussi...

Recherches puissantes

Recherches complexes
à critères multiples :

« Ouvrages sur le mouvement
religieux dit des « vaudois » publiés en
France avant 1900 »

Introduction progressive du

Guichet électronique de la BPU

Objectifs :

Rendre l'utilisateur indépendant

- du lieu où il se trouve
- de l'heure où il veut travailler

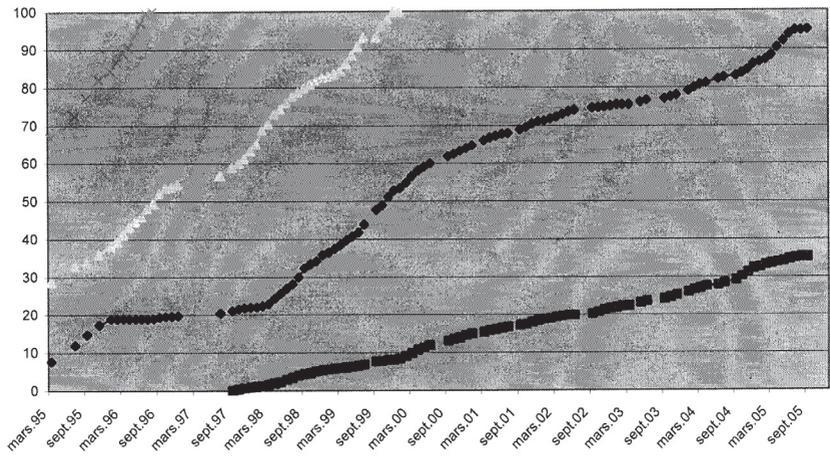
Effectuer de manière autonome

Des tâches qu'il devait faire faire auparavant obligatoirement aux Bastions

Condition préalable :

Que les informations soient en machine

Progression de la rétroconversion

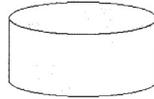
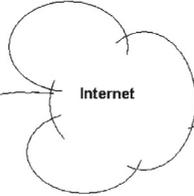
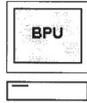


- Disponibilité
- Commande en magasin
- Réserveation
- Prolongation
- Etc.

Base de données RERO
Bibliothèques romandes
dont BPU, BAA, CJB, etc.



Guichet
électronique



Utilisateur

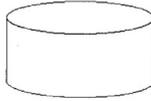
- De son domicile
- A la BPU
- Dans une autre bibliothèque
de la Ville
- Sur Internet

Déplacement obligatoire...

Fermeture le soir,
le week end, les
vacances, etc.

Fichier traditionnel de
la BPU

?



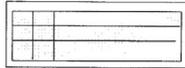
**Base de données RERO
Bibliothèques romandes
dont BPU, BAA, CJB, etc.**

3,7 millions de références

6 millions de localisations
dont 1 million pour la BPU



Rétroconversion



**Fichier traditionnel de
la BPU**

2 millions de fiches

Mo... d. Revue
302. Annales de l'École. Opera, edid. cum praefatione pro Abbe-
larde apologetica F. Ambrosius. Paris, 1616, 4p.

Bf

[Académie]
Ha 1016.

Polska Akademia umiejtnosci.
Prace Komisji jezykowej. Nr 3, 7-22, 37.

Krakow, 1918-1934, 8°.

[Acad. polon. des sc. Travaux de la Comm. de linguist.]

Idem. 37 (1952) SGL 95

Jusqu'au n° 13 (1925) 1. Prace Komisji
jezykowej Polskiej Akademii umiejtnosci.

du du Foyer d'indis slaru

1936 (Bull. coll. 2)
Prace...

SI 82 STAROBINSKI, Jean.
Montesquieu par lui-même. Images et textes
présentés par J.S'. - Paris, Ed. du Seuil
(1953); in-16, fig., pl., portr., facs.
("Ecrivains de toujours".)

Autre ex., avec envoi d'auteur: Hf 9556 PRET EXCLU

59[212

[B] 870. Bulletin commercial, organe de la Chambre de commerce de
Genève. Années I-IV, mai 1894-décembre 1897. Genève, 1894-
1897, 4 t. en 2 vol. 4p, fig. Années I-XVII, 1894-1910.

(Dès 1900: "Bulletin commercial suisse, organe...")

[Paris, Dès 1910, année XVII:] "Bulletin commer-
cial et industriel suisse.- Schweizerische
Blätter für Handel u. Industrie."

[Réuni, janvier-avril 1930, à: "Schweizerische Handelszeitung" sq. 64,
n° 1-17. - Reparaît dès le 15 mai 1930 (Année 37, n° 1) sous le titre de:
"Bulletin commercial et industriel suisse..."]

1

Premier débat

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la proposition de catalogue rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) qui nous est soumise ce soir fait partie, comme vous le savez, d'un projet global dont le coût s'élève à 38 millions de francs et que nous avons déjà commencé à financer. La proposition PR-397 nous demande de débiter 1 million de francs.

Je ne m'étendrai pas sur l'utilité de ce catalogue par rapport aux fichiers manuels traditionnels, car nous sommes toutes et tous convaincus, à l'heure actuelle, qu'il est indispensable de ne pas priver les utilisateurs de la BPU de l'outil informatique. Toutefois, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), comme les autres partis représentés à la commission des arts et de la culture, a constaté que le Canton ne participait absolument pas à cette tâche de rétroconversion.

L'Université, quant à elle, verse pour les travaux de la BPU un montant de 1 million de francs. Or le travail effectué par cette dernière pour le compte de l'Université représente 70% de ses activités! Durant l'audition de M. le magistrat Mugny, la commission a appris que l'Université n'avait jamais été approchée en vue de sa participation au crédit de rétroconversion. Selon les propos de M^{me} Koelliker durant son audition, il a été annoncé, lors d'une séance à laquelle participait la vice-directrice de l'Université, que cette institution n'avait pas de budget destiné à sa participation aux travaux de rétroconversion de la BPU mais que, en revanche, la demande en serait transmise à M. Beer.

Si la proposition PR-397 n'était pas acceptée ce soir, l'opération de rétroconversion, en cours depuis dix ans de manière continue, s'interromprait au mois de décembre 2005. M. Jacquesson, le directeur de la BPU, a informé la commission des arts et de la culture que la bibliothèque a demandé une aide de la Confédération, mais qu'elle a été refusée.

Nous avons voulu savoir si le département des affaires culturelles avait demandé à l'Etat de participer aux frais de rétroconversion de la BPU, avant de soumettre cette demande de crédit au Conseil municipal; nous avons reçu une réponse négative, bien que d'autres aides soient apportées par le Canton. En conclusion, la Ville prend en charge toutes les dépenses de la BPU, hormis les 800 000 francs de la dîme du livre versés par l'Etat.

En outre, nous n'avons pas eu l'occasion de dialoguer avec le recteur de l'Université. C'est pourquoi, lors du vote de la commission des arts et de la culture, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et le Parti du travail ont demandé l'ajout d'une recommandation à l'intention du Conseil administratif,

afin qu'il demande formellement au Département de l'instruction publique (DIP) et à l'Université de participer au financement de l'opération de rétroconversion des fichiers de la BPU.

Notre groupe est favorable à cette dernière. Cependant, ayant été informés qu'aucune demande de participation au crédit nécessaire n'avait été soumise à l'Etat, nous ne pouvons voter la proposition PR-397 tant que n'est pas envisagée la possibilité d'un partenariat. Toutefois, nous ne pourrions pas non plus nous opposer complètement à cette proposition; c'est pourquoi, après discussion, le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'abstiendra.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera en faveur de la proposition PR-397. La BPU appartient à la Ville de Genève, elle fait partie de son patrimoine. Il est donc normal que celle-ci assume ses responsabilités en la matière. L'enjeu est la rétroconversion des fichiers de la BPU, un travail d'informatisation actuellement effectué dans presque toutes les bibliothèques. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez bien que les bibliothèques scolaires sont informatisées et que les jeunes ont l'habitude d'accéder aux informations par ce biais, via internet. Il est donc très important d'aller dans le sens des conclusions du rapport PR-397 A, d'autant plus que Genève accuse un certain retard sur les autres villes de Suisse romande en la matière – pratiquement seize ans par rapport à Lausanne, qui a commencé la rétroconversion des fichiers en 1979 déjà, alors que Genève ne s'y est attelée qu'à partir de 1995.

Par conséquent, nous n'avons pas le choix, il y va de notre patrimoine, qui doit être entretenu. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cet entretien passe par l'informatisation, puisqu'elle permet aux usagers d'accéder aux ouvrages de la BPU.

Quant à un engagement financier de l'Etat, de l'Université ou du Département de l'instruction publique, il s'agit, à mon avis, d'un débat de fond que nous devrions mener au niveau de la répartition des charges en général. Or nous n'en discutons presque jamais, puisque ce débat – qui ne concerne pas uniquement la BPU, mais également d'autres secteurs relatifs au patrimoine de la Ville – est sans cesse refusé. Tant que le Conseil administratif n'interpellera pas le Conseil d'Etat à ce sujet et que cette discussion de fond n'aura pas lieu, nous en resterons toujours au même stade. Il est complètement illusoire de penser que le Canton de Genève, avec plus de 13 milliards de francs de dette et alors qu'il se bat pour réaliser des économies, aura tout à coup la générosité de financer des projets que nous lui soumettons. Soyons réalistes! Je le répète, le Parti démocrate-chrétien votera les conclusions du rapport PR-397 A.

Proposition: catalogue à la Bibliothèque publique et universitaire

M. Marc Dalphin (Ve). Notre groupe est d'avis que le processus de catalogage rétrospectif des ouvrages de la BPU ne peut pas s'arrêter en si bon chemin. Nous voterons donc les conclusions du rapport PR-397 A. En revanche, nous déplorons qu'aucune demande officielle de cofinancement n'ait été adressée à l'Etat.

M. Guy Dossan (R). Et voilà la énième demande de crédit pour le catalogage rétrospectif de la BPU... Il y a dix ans, lorsqu'il a mis la main dans cet engrenage – si j'ose m'exprimer ainsi – je ne suis pas absolument certain que le Conseil municipal était conscient de l'ampleur de la tâche et de l'investissement financier à fournir. Nous le savons aujourd'hui, le montant total de la rétroconversion des fichiers de la BPU s'élèvera à 38 millions de francs, mais le groupe radical reste perplexe, car il craint que le processus ne s'arrête jamais et qu'il ne devienne une spirale infernale, c'est-à-dire qu'il faille continuer à voter des crédits *ad vitam aeternam* une fois ces 38 millions de francs versés. Néanmoins, comme l'ont dit plusieurs intervenants, nous ne pouvons pas revenir en arrière et bloquer le processus engagé. Le vin est tiré, il faut le boire – espérons seulement qu'il ne faudra pas le boire jusqu'à la lie!

Le groupe radical, comme pour toutes les autres demandes de crédit du même ordre, votera les conclusions du rapport PR-397 A. Cependant, à l'instar d'autres partis, il s'étonne. En effet, depuis dix ans, à chaque vote d'un tel crédit pour la BPU à la commission des arts et de la culture, nous demandons ce qu'il en est de la participation de l'Etat ou de l'Université aux travaux de rétroconversion. Et, à chaque fois, on nous répond la même chose: le Conseil administratif n'a pas formellement adressé de demande dans ce sens aux instances cantonales concernées... Evidemment, s'il n'essaie pas, il n'obtiendra rien! C'est logique! L'Etat ne va pas nous proposer, comme cela, bien gentiment, de nous donner de l'argent!

Mais si la Ville lui adresse une telle demande, peut-être n'obtiendra-t-elle aucun résultat, mais il ne coûte rien d'essayer! Il serait bon, une fois, que le magistrat responsable du département des affaires culturelles et ses services demandent officiellement à l'Etat ou à l'Université de participer au catalogage rétrospectif des ouvrages de la BPU. Cette démarche devrait enfin faire partie de la liste des objets en cours de négociation avec l'Etat dont on nous a parlé. Mieux vaut une fois agir officiellement, au lieu de nous répondre à chaque étude de crédit pour la BPU qu'aucune demande de cofinancement n'a été adressée à l'Etat. Nous espérons que notre message sera enfin entendu! Nous voterons la proposition PR-397 et le crédit correspondant.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Dans ce débat, je remarque avec intérêt qu'aucun des conseillers administratifs présents, alignés là devant nous, n'écoute

les propos que nous tenons. C'est un peu fâcheux! En effet, si le Conseil administratif était un peu plus attentif à la discussion en cours, il se rendrait compte que le vent tourne – j'allais dire «là aussi»...

Depuis trois mois, le groupe libéral annonce qu'il ne votera plus les crédits pour la rétroconversion des fichiers de la BPU. Non que nous y soyons opposés, mais nous voyons venir le jour où il n'y aura plus de majorité, au Conseil municipal, pour les accepter. Aujourd'hui, ce projet a perdu la voix de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants); il est en train de perdre le soutien du Parti radical, et celui d'autres groupes qui n'aspirent qu'à cela. Monsieur le magistrat, le groupe libéral vous dit depuis trois mois que cette manière de procéder nous conduit tous dans le mur: en effet, le moment viendra où, arrivé à la moitié ou aux deux tiers du travail, vous n'aurez plus les crédits nécessaires pour l'achever. La BPU aura alors deux fichiers: l'un, électronique, accessible aux lecteurs, et l'autre, sur papier; mais ce dernier équivaudra à aucun fichier du tout, pour la simple raison que tout le monde, croyant ce genre de fichier disparu, pensera que la bibliothèque ne possède pas les ouvrages ainsi référencés.

Il ne fait aucun doute que la seule méthode applicable en la matière consiste, pour le Conseil administratif, à nous soumettre une proposition de crédit global qui couvre le catalogue rétrospectif jusqu'à la fin des travaux. Nous l'examinerons alors et nous la voterons. Messieurs les conseillers administratifs, vous voyez que vous avez encore une majorité, sinon l'unanimité du Conseil municipal avec vous pour atteindre cet objectif, mais pour combien de temps? Nul ne le sait. Mais, avec les années, vous n'avez aucune garantie que cette situation se maintiendra.

En ce qui nous concerne, nous refuserons la proposition PR-397, quand bien même nous soutenons intégralement la rétroconversion des fichiers de la BPU, car nous entendons obtenir du Conseil administratif une proposition unique couvrant la totalité de ces travaux. Nous voulons avoir la garantie que la tâche entreprise sera achevée à coup sûr, ce qui, aujourd'hui déjà, commence à apparaître impossible – un fait qui, pour notre part, nous effraie complètement. C'est pour cette raison que nous voterons fermement non ce soir.

M. Pascal Rubeli (UDC). Eh bien, nous, nous voterons oui!

M. Jean-Marc Froidevaux. Vous avez bien tort!

M. Pascal Rubeli. Peut-être, Monsieur Froidevaux... Mais que l'Etat participe ou non au financement de ces travaux, que la demande lui en ait été faite ou non, il s'agit ici – et cela a déjà été dit – de la poursuite de la tâche entreprise. Nous ne

Proposition: catalogue à la Bibliothèque publique et universitaire

pouvons pas refuser de continuer une opération déjà commencée, même s'il est vrai que nous serions en droit de demander la présentation d'un crédit couvrant sa totalité. Cependant, la rétroconversion des fichiers de la BPU fait partie des procédures que nous devons réaliser.

En outre – c'est la cerise sur le gâteau! – dans le cas présent, la continuation de ces travaux permettra le maintien de quatre emplois. C'est un aspect qui compte, aujourd'hui. Nous acceptons donc d'investir le million de francs demandé dans la proposition PR-397, en espérant que le mode de faire du Conseil administratif changera, à terme. Nous aimerions qu'il élabore différemment sa façon de nous demander des crédits pour la BPU et qu'il sollicite une fois pour toutes, de manière claire et précise, un cofinancement auprès de l'Etat, et notamment du DIP.

M. David Metzger (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le Parti socialiste ne reviendra pas sur l'utilité de la rétroconversion des fichiers de la BPU, mais sur la qualité de la proposition PR-397 qui nous est soumise ici. M^{me} Figurek, dans ses propos de tout à l'heure, a très bien résumé les travaux de la commission des arts et de la culture à cet égard.

Le Parti socialiste insistera sur un point précis. En effet, dès le début de l'étude de cet objet, il s'est penché sur le financement de cet investissement et s'est interrogé sur le rôle que pourrait jouer l'Université dans ce cadre. Selon nous, la Ville de Genève ne doit pas supporter seule le coût des travaux de rétroconversion, alors que ceux-ci bénéficient à l'Université. Notre groupe a été très actif pour solliciter l'audition de son recteur, laquelle a tout d'abord été acceptée; mais les autres groupes politiques l'ont ensuite jugée inutile et l'ont simplement remplacée par une lettre avec plusieurs questions adressées à ce même recteur. Il nous a donc fallu attendre plusieurs mois pour obtenir la réponse du recteur – en fait de la vice-rectrice – qui s'est révélée absolument insatisfaisante.

Le Parti socialiste regrette ce manque de communication avec l'Université et son recteur, à propos d'un objet pourtant très important et cher à l'Université – mais je pourrais dire aussi qu'il coûte cher à la Ville! Pour nous, il est inadmissible que l'Université ne participe pas au financement des prestations directement liées à son activité et à sa mission, et ne daigne pas même entrer en matière là-dessus. C'est la raison pour laquelle les socialistes refuseront de voter le crédit demandé dans la proposition PR-397.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Eh bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la messe est dite! Les libéraux ont changé d'avis entre les travaux de la commission des arts et de la culture et la séance

plénière de ce soir... (*Dénégation.*) En tout cas, d'après le rapport PR-397 A que j'ai sous les yeux, ils ont voté oui en commission. Mais peu importe!

Finalement, moi qui suis plutôt favorable aux économies, je vous dis tant mieux, puisque le refus de ce crédit en représentera une pour la Ville de Genève! Cependant, ce débat a quelque chose d'absurde. Vous me reprochez de ne pas avoir contacté le Conseil d'Etat... Je veux bien écrire une lettre type à lui envoyer à chaque occasion, mais, de toute façon, il ne répond pas! Cependant, Mesdames et Messieurs, si vous souhaitez que je rédige cette lettre type, je le ferai, même si cela n'a simplement pas de sens!

Ensuite, vous me parlez de l'Université, qui dépend d'ailleurs du DIP, dirigé par un socialiste. Vous avez bien constaté comment cela fonctionne! M. Hurst, le recteur, ne répond même pas aux lettres! Vous savez, si vous ne votez pas ce million de francs, le département des affaires culturelles n'en souffrira pas du tout! Ceux qui en pâtiront, ce sont les étudiants. Or la plupart d'entre vous ont fait des études, ou vos enfants en font: voilà ceux qui bénéficieront de ces prestations! Vous voulez les refuser? Eh bien, refusez-les!

En ce qui concerne la demande des libéraux à propos du montant global des travaux de rétroconversion des fichiers de la BPU, il existe un rapport où figure un coût total estimé à environ 9 millions de francs, à étaler sur plusieurs années. Vouloir que nous élaborions une seule proposition avec ce montant global est un peu absurde, car il peut être modifié selon les besoins et selon l'évolution des catalogues et des fonds de la BPU. Nous devrions alors, après vous avoir soumis une demande de crédit à hauteur de 9 millions de francs, vous présenter des espèces de rectificatifs au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Une chose est sûre, ces demandes ont été clairement présentées il y a un certain temps déjà, de manière globale, dans un rapport, et elles figurent dans le plan financier d'investissement.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous refusez la proposition PR-397 pour manifester votre réticence à l'égard de l'Etat et de l'Université, votez non! Ce sera votre décision!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est refusé par 24 non contre 22 oui (abstention de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et du Parti du travail).

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Madame la présidente, nous demandons un troisième débat.

La présidente. Etes-vous suivie, Madame Perler-Isaaz? Nous allons voter...

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée.

La présidente. Nous mènerons ce troisième débat lors de notre séance de demain à 17 h.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je suggère au bureau de vérifier qu'un troisième débat peut avoir lieu sur un arrêté refusé, ce qui n'est jamais advenu à ce jour, Madame la présidente.

La présidente. Nous confirmons qu'il est bien sûr possible de demander un troisième débat sur un arrêté refusé.

M. Jean-Marc Froidevaux. C'est une nouveauté...

5. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 269 000 francs destiné à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales (PR-408 A)¹.

Rapporteur: M. Olivier Norer.

L'objet a été envoyé à la commission de l'informatique et de la communication le 18 mai 2005. Cette dernière, réunie sous les présidences successives de MM. Christian Zaugg et David Carrillo, a débattu de la proposition lors de trois séances, les 30 mai, 13 juin et 26 septembre 2005. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Julie de Dardel. Que tous trois en soient remerciés.

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 6377.

Séance du 30 mai 2005

Audition de MM. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), Olivier Goy, sous-directeur des Bibliothèques et discothèques municipales, et Kieran Pavel, adjoint scientifique aux Bibliothèques et discothèques municipales

Présentation

M. Goy prend la parole et explique que l'objectif de cette proposition est d'assurer l'évolution du système informatique des bibliothèques municipales. Comme cela est exposé dans le préambule de la proposition PR-408, le logiciel Concerto, en place depuis plus de quinze ans, est fourni par la société Bibliomondo. Celle-ci a annoncé l'année dernière sa nouvelle stratégie consistant à abandonner définitivement les équipements de prêts actuels et à passer du logiciel Concerto au logiciel Portfolio-Zones.

Il souligne que les bibliothèques sont dépendantes de ce matériel et que sa disparition implique impérativement l'adoption de nouveaux équipements avant 2007.

M. Favre indique que, pour ce changement de matériel, deux options étaient envisageables: lancer un appel d'offres ou saisir l'offre avantageuse de Bibliomondo, qui permet notamment d'assurer une transition plus douce.

Questions-réponses

Un commissaire libéral réclame des explications sur cette absence d'appel d'offres.

M. Favre: Si l'on repart de zéro, il faut acquérir les licences, qui représentent une partie importante des coûts, puis payer chaque année la maintenance des équipements. Avec cette proposition, on économise l'achat des licences d'utilisation.

Le même commissaire libéral demande le montant de cette économie.

M. Favre: Elle s'élève au minimum à 1 400 000 francs. Cette proposition traduit la volonté d'assurer une transition douce tout en faisant des économies.

M. Goy: Des recherches ont été faites du côté du réseau RERO et d'autres sociétés, mais aucune autre solution n'était mieux adaptée, notamment en raison de problèmes de conversion des données. Cette proposition permettra également de gagner du temps dans la formation du personnel, déjà habitué à ce type de logiciels.

Un commissaire radical demande si la loi ne les obligeait pas à faire cet appel d'offres.

M. Favre: Une opération de maintenance comme celle-ci n'exige pas une telle procédure.

Ce même commissaire radical demande comment procèdent d'autres municipalités.

M. Goy: A Lausanne, le logiciel documentaire est moins performant que celui que Genève utilise actuellement. RERO utilise un logiciel intéressant, mais plus adapté à une culture universitaire qu'à un accès ouvert au public. De nombreuses bibliothèques françaises ont déjà fait le choix d'assurer la transition de Concerto vers Portfolio-Zones comme Lyon, Grenoble, Marseille et Paris (Centre Pompidou).

Un commissaire des Verts voudrait entendre des précisions sur le système d'identification par radiofréquences RFID, ainsi que sur l'évolution des prix sur le marché de ce type de matériel.

M. Pavel indique que le matériel a beaucoup évolué ces dernières années: la qualité, en termes de compatibilité, d'adaptation aux nouvelles normes et de fiabilité, s'est améliorée et les coûts ont chuté. Il explique ensuite que le RFID est un support qui prend très peu de place et qui fonctionne à l'aide d'une puce équipée d'une antenne. La radiofréquence permet d'éviter les ondes électromagnétiques, de garantir un meilleur antivol et de gérer simultanément plusieurs prêts, ce qui représente un gain de temps considérable. De plus, ce système facilite les inventaires, qui peuvent s'effectuer automatiquement grâce à une baguette qui lit le contenu des puces, signale les livres mal rangés ou disparus et, en cas de vol, identifie le titre même du document.

Le même commissaire des Verts demande si l'on peut s'attendre à une baisse des prix sur le marché.

M. Pavel: Il est fort probable que les coûts continuent à diminuer.

M. Favre: Le moment de la signature du bon de commande fixe le prix, et non le moment de la livraison. Les prix auront probablement encore diminué en 2006.

Ce même commissaire des Verts demande si une évaluation du jour d'achat le plus opportun a été effectuée.

M. Favre: Les prix du marché évoluent aussi en fonction du dollar, une prévision à court terme est difficile. Cette opération a un caractère impératif. Si une panne advenait et que le matériel ne pouvait pas être remplacé faute d'avoir changé à temps de matériel, ce serait la catastrophe. Ces technologies datent de 1987, les équipements sont vieux et inadaptés à Internet et la pression est forte pour mettre le nouveau système en place. Le budget est solide et il ne devrait pas impliquer de rallonges surprises.

Un commissaire libéral demande combien de personnes sont actuellement employées dans les bibliothèques municipales.

M. Goy: Selon les chiffres de la fin 2004, 100,5 postes à plein temps sont occupés, ce qui représente 140 collaborateurs fixes auxquels s'ajoutent 10 à 15 collaborateurs temporaires. Pour cette opération de transition, il faudra engager des collaborateurs supplémentaires pendant une année pour équiper les documents section après section, afin d'éviter de fermer la bibliothèque pendant l'installation.

Le même commissaire libéral demande si le personnel temporaire actuel sera également engagé dans cette opération.

M. Goy: Ces derniers sont généralement envoyés par l'Office cantonal de l'emploi et présentent souvent des profils psychologiques plus fragilisés. Cette opération demande des collaborateurs capables de soutenir un certain rythme de travail.

Dans la lignée, le même commissaire libéral s'interroge encore sur la possibilité de facturer l'installation du produit au fournisseur.

M. Favre, M. Goy, M. Pavel: Ils ne fournissent en général pas ce genre de prestations, mais il est envisageable de mandater une entreprise pour faire le travail d'installation.

Le même commissaire libéral demande des précisions sur l'engagement d'un agent spécialisé pour une durée de deux ans.

M. Goy: Le déploiement de ces équipements implique, d'une part, leur installation et, d'autre part, le suivi et la maintenance de ce nouveau matériel. Dans cette période de démarrage où il faut faire face à de nombreux ajustements, il est indispensable de renforcer l'équipe informatique.

Poursuivant, le même commissaire libéral demande à nouveau si le fournisseur ne pourrait pas assurer ce travail.

M. Pavel: Les bibliothèques sont réparties sur onze sites dont les profils architecturaux très différents demandent des adaptations particulières. Cette personne pourra effectuer un travail en amont, puis assurer la continuité après l'installation.

Enfin, ce même commissaire libéral s'étonne que la Bibliothèque des sports et les bibliobus ne soient pas concernés par cette opération.

M. Goy: Actuellement, les bibliobus ne sont pas informatisés, mais cette nouvelle technologie est justement l'occasion de les intégrer au réseau informatique, tout comme la Bibliothèque des sports qui sera reprise intégralement par la Ville dès septembre.

Un commissaire de l'AdG/SI demande des précisions sur les dix personnes supplémentaires qui seront engagées.

M. Goy: Les personnes seront probablement employées à mi-temps. Il est impératif qu'elles soient extrêmement minutieuses et habiles et qu'elles suivent strictement les consignes pour le collage des étiquettes, ainsi que pour l'émission des nouvelles cartes emprunteurs.

Le même commissaire de l'AdG/SI demande si des annonces paraîtront dans la presse.

M. Goy: Ce n'est pas l'usage pour les postes temporaires, mais cela serait possible. Des offres spontanées parviennent aussi chaque jour à la bibliothèque.

Un commissaire socialiste constate que le coût de chaque étiquette RFID est de 2,50 francs. Il demande si les pertes, notamment de cartes de lecteurs, sont facturées aux lecteurs et quel est le taux de perte.

M. Goy: La perte d'une carte est facturée 5 francs. Il ne connaît pas exactement ce taux.

Le même commissaire socialiste relève que le système actuel a fonctionné près d'une vingtaine d'années. Il demande quelle garantie de pérennité offre le prochain système.

M. Favre: Formellement, la garantie dure jusqu'à la mise en production et, pour la maintenance, la durée est d'une année renouvelable tacitement. Cela n'offre pas de protection contre les faillites ou contre l'arrêt de fabrication de certaines pièces. En optant pour le RFID, on prend un maximum de garanties, car ce système est compatible entre les fournisseurs, même en cas de changement de logiciel.

Enchaînant, ce commissaire socialiste demande si les rappels des retards pourront être faits par e-mail, comme c'est le cas à l'EPFL.

M. Pavel: Cela est possible, mais ce type de services est particulièrement intéressant si l'on fournit également des accès e-mail pour les usagers.

M. Goy: L'évolution de la technologie et de l'équipement des citoyens en matériel informatique est suivie de près, mais la poste est jusqu'à présent le seul moyen d'atteindre tous les usagers.

Un autre commissaire socialiste demande qu'elle est la durée de vie de ces étiquettes et ce qu'il se passera en cas d'évolution de la technologie. En outre, il signale que ce crédit n'est que la partie émergée de l'iceberg et demande combien de crédits supplémentaires suivront pour adapter les bibliothèques.

M. Favre: Cette proposition englobe tout ce qui est déjà pratable aujourd'hui. En ce qui concerne la pérennité, cette technologie très récente est en plein essor et présente de grandes vertus en matière de standardisation.

Un commissaire des Verts revient sur l'engagement du personnel temporaire et demande si des emplois à temps partiel ne seraient pas plus adaptés à un travail aussi répétitif.

M. Goy: Des emplois à 50% permettront effectivement de maintenir la qualité du travail.

Le même commissaire des Verts demande si, dans le budget, la partie assurée par Bibliomondo est la seule à ne pas être soumise à un appel d'offres.

M. Goy: Oui.

Un commissaire radical s'interroge sur l'opportunité réelle de cet investissement et se demande s'il serait possible d'économiser quelque part, car il a l'impression que tous les postes ne sont pas indispensables.

M. Goy: Sans ce crédit, les bibliothèques devront fermer purement et simplement.

M. Favre: L'ancien système est en place depuis près de vingt ans et on ne peut pas dire que les bibliothèques jettent l'argent par les fenêtres.

Un commissaire libéral constate que le nouveau système comprend beaucoup d'automatisation. Il demande si cela va permettre concrètement d'économiser des postes de travail.

M. Goy: Cette automatisation est restreinte, puisque seules trois stations d'emprunts et une station de retour sont prévues, essentiellement pour la Bibliothèque de la Cité.

Le même commissaire libéral demande pourquoi il n'est pas prévu de tout automatiser.

M. Favre: On pourra peut-être se passer de tout être humain à l'avenir, mais il s'agit là d'un choix politique. La Migros envisage, par exemple, de remplacer toutes les caissières par des portiques automatiques.

Poursuivant, le même commissaire libéral s'étonne que la proposition vise seulement le «maintien des prestations», alors qu'on aurait pu souhaiter des améliorations pour un montant aussi important.

M. Pavel: Ce terme a été employé car il s'agit avant tout de ne pas devoir fermer les bibliothèques, mais ce matériel apportera des améliorations au niveau du travail.

Proposition: système d'information des bibliothèques

M. Goy: La priorité est de maintenir le service, mais le nouveau système amènera des améliorations, au niveau des antivols par exemple.

Ce commissaire libéral voudrait connaître les coûts totaux des prêts, des rappels, des pertes de documents, etc. Il demande si ces chiffres pourront être communiqués à la commission.

M. Goy: Ces chiffres suivront. Le prêt de tous les imprimés est gratuit et les documents audiovisuels (CD, CD-Rom, vidéo, DVD) sont payants via un abonnement de six mois ou d'une année. Quant aux pertes, elles sont remboursées par les lecteurs au prix du neuf, plus les frais de rappel.

Le même commissaire libéral demande quelle est la durée des prêts.

M. Goy: Elle est de quatre semaines.

Ce même commissaire libéral demande si la durée du prêt pour les documents audiovisuels ne pourrait pas être revue à la baisse.

M. Goy: Tout est envisageable.

Enfin, le commissaire libéral souhaite obtenir plus d'informations sur la société Bibliomondo.

M. Favre: Elle existe depuis 1987 et elle a été reprise il y a deux ans par une entreprise du groupe Isaac Soft basé au Canada. Plusieurs pays en sont clients, dont la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre.

Un commissaire de l'AdG/SI remarque qu'il s'agit donc d'une multinationale.

Un commissaire socialiste demande si le matériel perdu ou dégradé est également remboursé par les lecteurs fautifs.

M. Goy: Oui et une somme supplémentaire est prélevée pour le rééquipement (étiquetage, etc.) du matériel de remplacement.

Un commissaire socialiste rappelle que la durée du prêt du matériel audiovisuel est justifiée par l'usage qu'en font de nombreux enseignants. Il demande ensuite si les bibliothèques municipales collaborent avec les institutions liées au Département de l'instruction publique, comme le CRDP ou les bibliothèques des collèges. Il souligne que, dans la perspective d'une synergie Ville-Etat, une telle collaboration serait souhaitable.

M. Goy: Il n'existe pas de collaboration formelle. Les bibliothèques municipales ne s'adressent pas seulement au monde scolaire, mais leur mission est de toucher l'ensemble des citoyens.

Un autre commissaire socialiste demande s'il sera possible de réserver des livres en ligne avec le nouveau système.

M. Pavel: Il est encore difficile de répondre.

M. Favre: En tout cas, le nouveau système permettra la consultation du catalogue en ligne.

Ce même commissaire socialiste demande encore si l'adaptation de système avec les logiciels libres comme Linux promus par la Ville restera un vœu pieux.

M. Favre: Tout dépendra des négociations, mais le souhait est d'aller dans ce sens.

Un commissaire libéral demande si l'on peut envisager un appel d'offres pour «outsourcer» l'étiquetage.

M. Favre: Il n'y a pas de problème en théorie, à condition que le Conseil municipal le décide clairement. Néanmoins, il y a très peu de chance que le coût soit moindre, car payer une entreprise pour ce service revient, a priori, nettement plus cher que d'engager du personnel temporaire.

Demande d'auditions et de compléments d'information

Un commissaire libéral prend la parole au nom de son groupe et indique qu'il ne souhaite pas convoquer d'autres auditions dans le cadre de cette proposition. Néanmoins, au vu des informations fournies lors de cette séance, notamment en ce qui concerne l'absence d'appel d'offres, il souhaite que le vote soit reporté afin de pouvoir en référer au groupe libéral.

Un commissaire radical abonde dans ce sens.

Un commissaire des Verts indique que son groupe n'est pas d'accord sur cette procédure. Il relève que les caucus ne sont pas des commissions parallèles et que, à moins que ne soient demandés des courriers ou des auditions supplémentaires, il n'y a pas de raison de repousser le vote.

Un commissaire libéral remarque que des interrogations demeurent quant à l'absence d'appel d'offres et au personnel temporaire. Les réponses apportées n'ont pas toutes été convaincantes. Il suggère qu'une lettre soit écrite à l'EPFL, dont on a souligné la qualité du système informatique.

Un commissaire socialiste est également d'accord qu'il serait souhaitable d'obtenir des informations supplémentaires.

Un autre commissaire socialiste propose de préparer les questions à l'EPFL.

Un commissaire libéral demande que ces questions soient formellement transmises à l'EPFL par le président.

Le président acquiesce.

Proposition: système d'information des bibliothèques

Un commissaire des Verts proteste contre l'attente impliquée par ces démarches et demande que, si des questions subsistent, elles soient formulées lors de cette séance.

Un commissaire libéral insiste sur le fait qu'il n'a aucune mauvaise intention par rapport à cette proposition, mais qu'il estime qu'il est indispensable de vérifier au moins que l'on travaille avec les bons fournisseurs.

Une autre commissaire des Verts rappelle que seuls les 140 000 francs destinés à Bibliomondo ne sont pas soumis à un appel d'offres et que le reste du crédit est essentiellement destiné à la rémunération du personnel. Elle remarque que les réponses ont déjà été fournies et qu'il est possible de voter.

La proposition de contacter l'EPFL afin d'obtenir une base comparative est acceptée par 5 voix (1 AdG/SI, 2 S, 1 L, 1 R) contre 2 (2 Ve). Le vote est donc reporté.

Séance du 13 juin 2005*Discussions*

Un commissaire libéral remarque qu'il était chargé de formuler des projets de questions dans le cadre de la proposition PR-408. Il communique d'abord à la commission les questions adressées aux Bibliothèques et discothèques municipales: «Existe-t-il ou est-il envisagé qu'un lecteur inscrit à une bibliothèque municipale de la Ville de Genève puisse accéder, grâce à sa carte de lecteur, aux services d'autres bibliothèques, notamment celles du réseau RERO et du réseau NEBIS? Avec le nouveau système pour les bibliothèques municipales, pourra-t-on commander un livre par Internet et le recevoir par la poste? Pourra-t-on être avisé du retard de restitution de l'ouvrage par un courrier électronique? Quelle est actuellement la durée de prêt pour un livre, un CD, une vidéo?»

Il enchaîne ensuite avec les renseignements demandés au réseau des bibliothèques scientifiques NEBIS au sujet de leur système d'information documentaire: «Le coût de l'instauration du système et le coût de sa maintenance; le degré de satisfaction des membres du réseau NEBIS pour le système; les raisons décisives pour avoir choisi ce système au lieu d'un autre; les inconvénients actuels du système; le pourcentage de lecteurs inscrits employant le système pour commander ou réserver en ligne un ouvrage; le pourcentage de lecteurs inscrits ayant communiqué leur adresse e-mail; le nombre de premiers rappels (pour restitution d'ouvrage) envoyés par courrier électronique (sur une année); les avantages et inconvénients, pour vous, à envoyer des rappels (pour restitution d'ouvrage) par courrier électronique?»

Un commissaire socialiste rappelle que les films empruntés à la bibliothèque sont souvent utilisés pour des études prolongées, contrairement aux films de location essentiellement destinés aux loisirs.

Le président se charge de transmettre les questions aux intéressés (*annexes 1, 2, 3 et 4*).

Séance du 26 septembre 2005

Vote

Le président rappelle que la commission était sur le point de voter sur cet objet, mais qu'un certain nombre d'informations supplémentaires ont été réclamées afin de pouvoir se déterminer. Il a donc écrit à la direction des bibliothèques et à l'EPFL afin d'obtenir ces renseignements. Ceux-ci ont été transmis par e-mail aux membres de la commission (*annexes 1, 2, 3 et 4*).

Un commissaire libéral commence par remercier le président pour ses lettres. Il va s'abstenir sur cette question en attendant le caucus. Il regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel d'offres dans le cadre de cette proposition. Il s'inquiète en outre de cette inflation de postes pour la mise en place du système. Il est regrettable qu'il n'ait pas été possible de trouver les ressources à l'interne. Pour le reste, le Parti libéral est d'accord.

Un commissaire des Verts rappelle que les bibliothèques municipales disposent d'un matériel désuet et qu'il est urgent de le remplacer. Il serait très regrettable de ne pas voter ce crédit. Il rappelle en outre qu'il s'agit de personnel temporaire et qu'on veillera à ce qu'il ne s'agisse pas de nouveaux postes fixes.

Le président soumet cette proposition au vote.

Le projet d'arrêté I est accepté par 9 oui (2 UDC, 1 R, 2 Ve, 3 S et 1 T), aucun non et 1 abstention (L).

Le projet d'arrêté II est accepté par 9 oui (2 UDC, 1 R, 2 Ve, 3 S et 1 T), aucun non et 1 abstention (L).

Le projet d'arrêté III est accepté par 9 oui (2 UDC, 1 R, 2 Ve, 3 S et 1 T), aucun non et 1 abstention (L).

Le projet d'arrêté IV est accepté par 7 oui (1 R, 2 Ve, 3 S et 1 T), aucun non et 3 abstentions (1 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés adoptés sans modification.*)

Annexes mentionnées

Annexes

Annexe 1: Questions de M. Carrillo, président de la CICO, à Mme Gross, ETH, Zurich.



Ville de Genève

Conseil municipal

Madame Christine GROSS
ETH-Bibliothek
NEBIS Verbundzentrale
ETH Zentrum
8092 ZÜRICH

Genève, le 21 juin 2005

Madame,

La commission de l'informatique et de la communication du Conseil municipal de la Ville de Genève est saisie actuellement d'une proposition en vue de l'ouverture de plusieurs crédits destinés à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales de Genève.

J'ai apporté à la connaissance de ladite commission la possibilité pour les lecteurs inscrits à la bibliothèque de l'EPFL d'effectuer des commandes en ligne d'ouvrages ainsi que de recevoir par courrier électronique des rappels pour restitution d'ouvrages.

J'ai connaissance du fait que l'EPFL fait partie du réseau de bibliothèques NEBIS et que celui-ci bénéficie du système d'information documentaire Aleph 500. Nous vous serions reconnaissants d'informer notre commission, par mon entremise, sur les éléments suivants qui concernent votre système d'information documentaire et son usage :

- Le coût de l'instauration du système et le coût de sa maintenance.
- Le degré de satisfaction des membres du réseau NEBIS pour le système. Les raisons décisives pour avoir choisi ce système au lieu d'un autre. Les inconvénients actuels du système.
- Le pourcentage de lecteurs inscrits employant le système pour commander ou réserver en ligne un ouvrage.
- Le pourcentage de lecteurs inscrits ayant communiqué leur adresse email.
- Le nombre de premiers rappels (pour restitution d'ouvrage) envoyés par courrier électronique (sur une année). Les avantages et inconvénients, pour vous, à envoyer des rappels (pour restitution d'ouvrage) par courrier électronique.

Afin de rendre votre réponse plus aisée, je vous prie de considérer seulement les questions dont les réponses vous sont facilement disponibles.

En vous remerciant par avance des réponses que vous nous apporterez, veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.


David Carrillo
Président de la commission
de l'informatique et de la communication

david.carrillo@cm.ville-ge.ch

Annexe 2: Réponses de Mme Gross, ETH, Zurich

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre et essaierai de répondre à vos questions.

En ce qui concerne les coûts d'installation et de maintenance d'Aleph 500, nous ne pouvons vous donner d'informations précises. Ces coûts varient selon les circonstances (entre autre, ils dépendent du nombre d'institutions qui envisagent utiliser le système) ; en plus l'achat du système par notre institution date d'il y a sept ans. Pour ces raisons, il est difficile de nommer même un chiffre approximatif. Nous vous conseillons de contacter directement l'entreprise Ex Libris pour une offre.

Malgré le fait que dans un réseau comme le nôtre (avec plus de 80 bibliothèques situées dans toute la Suisse) il est difficile de satisfaire tous les besoins de la même façon, on peut dire que le degré de satisfaction des membres du réseau pour le système est très élevé.

Le choix du système Aleph par notre réseau et les autres réseaux IDS (Réseau d'information de la Suisse alémanique) a eu lieu il y a sept ans. A l'époque, les raisons principales pour ce choix étaient les suivants : Aleph 500 est un système intégrant toutes les fonctions nécessaires dans une bibliothèque, un système flexible permettant l'adaptation à différents besoins. Il s'intègre dans Windows et dispose d'un OPAC web. Il permet la combinaison avec d'autres systèmes (DocUTrans etc.). En plus, il s'agit d'un système multilingue. A l'époque, l'entreprise Ex Libris avait déjà plus de 15 ans d'expérience et il y avait 450 installations d'Aleph dans le monde entier (aujourd'hui ce chiffre est de plus de 1250). En ce qui concerne les inconvénients du système on peut dire que les nouvelles versions d'Aleph 500 qu' Ex Libris produit régulièrement garantissent d'une part un système toujours à l'état le plus récent de l'informatique de bibliothèque ; mais en même temps les changements de versions demandent beaucoup de ressources.

Le pourcentage de lecteurs inscrits employant le système pour commander/réserver en ligne n'est pas connu.

Le pourcentage de lecteurs inscrits ayant communiqué leur adresse email est de 61%.

Nous ne connaissons pas le nombre de premiers rappels envoyés par courrier électronique sur une année. Mais je peux vous donner quelques chiffres concernant tous les avis (réclamations, 1er et 2e rappels) par journée :

	nombre total	par courrier électronique	par courrier
27 juin 2005	698	574 (82.3%)	124
28 juin 2005	398	327 (82.2%)	71

Les avantages des rappels par courrier électronique concernent principalement les économies qu'ils permettent (travail, frais de papier, d'affranchissement etc.), les inconvénients surtout les changements d'adresse email sans notifications par les lecteurs.

J'espère que ces informations vous soient utiles. Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à nous contacter.

Veillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

Christine Gross

--

Annexe 3: Réponses aux questions de la CICO de M. Goy, sous-directeur au service des bibliothèques et discothèques municipales, page 1.

Réponses aux questions de la commission de l'informatique et de la communication

Existe-t-il ou est-il envisagé qu'un lecteur inscrit à une bibliothèque municipale de la Ville de Genève puisse accéder, grâce à sa carte de lecteur, aux services d'autres bibliothèques, notamment ceux de RERO et du réseau NEBIS ?

A l'heure actuelle, la carte d'emprunteur pour les Bibliothèques municipales n'est valable que sur son réseau propre à l'exception des communes qui ont conclu une convention avec la Ville de Genève. Elle n'est pas valable pour les services du réseau RERO et les services du réseau NEBIS. Nous avons approché le réseau RERO qui n'avait pas pu donner suite à notre demande.

L'inscription aux Bibliothèques municipales est réservée aux personnes domiciliées sur le territoire du canton de Genève. Des conventions ont été conclues avec les communes suivantes : pour le canton de Vaud, Ville de Nyon ; pour la France, Ville d'Annemasse, Ville de Thonon, Ville de Gex, Ville de Saint-Julien-en-Genève. En cas de non retour des documents, la commune dont l'emprunteur est le ressortissant règle les amendes et le prix des documents, ce qui en permet le rachat et le traitement bibliothéconomique. Des conventions pourraient être conclues avec les partenaires mentionnés ci-dessus, soit le réseau RERO et le réseau NEBIS, pour autant que ceux-ci s'engagent à couvrir financièrement l'éventuel défaut de paiement des amendes et l'éventuel défaut de restitution des documents empruntés.

Avec le nouveau système pour les bibliothèques municipales, pourra-t-on commander un livre par internet, et le recevoir par la poste ?

La réservation en ligne est possible sur Internet via l'accès public de l'application Portfolios-zones.

Cependant, la commande du livre par internet couplée avec un envoi et une réception postale correspond à la mise en place d'une nouvelle prestation qui demande le développement d'une infrastructure spécifique : local et équipements adaptés pour le traitement des paquets, fournitures d'emballage nécessaires, véhicule pour convoier les paquets à la poste, personnel supplémentaire pour emballer et déballer, etc. Un budget spécifique dont le financement serait à définir serait nécessaire pour réaliser cette prestation.

De plus, actuellement, pour les personnes handicapées, à mobilité réduite qui réside en Ville de Genève, les Bibliothèques municipales ont mis sur pied le Service à domicile. Il suffit de prendre contact avec la bibliothécaire en charge de ce service et de s'inscrire. Ce service fournit livres (prêt gratuit) et documents audiovisuels (prêt payant – forfait annuel Frs. 65.- ou semestriel Frs 40.-) . Le Service à domicile travaille essentiellement avec les collections du Bibliobus pour les livres. Les documents audiovisuels proviennent de la Médiathèque de la Cité. En 2004, 3371 documents prêtés dont 38 documents audiovisuels au cours de 342 visites à domicile. Cela représente presque 10 (9,85) documents par personne et par visite.

Avec le nouveau système, pourra-t-on être avisé du retard de restitution de l'ouvrage par un courrier électronique ?

Annexe 4: Réponses aux questions de la CICO de M. Goy, sous-directeur au service des bibliothèques et discothèques municipales, page 2.

Portfolio gère les avis de retard par e-mail. La fonction est incluse en standard dans le logiciel (le mode d'envoi des avis de retard se paramétrant au niveau des fiches des abonnés). Pour que cela fonctionne, il faut que le serveur Portfolio dispose d'une connexion Internet et que ce même serveur soit autorisé à envoyer des mails (service SMTP).

Quelle est actuellement la durée de prêt pour

- **un livre ?**
- **un CD ?**
- **une vidéocassette ?**

Selon le *Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales, Modalités de prêt accompagnant le règlement d'utilisation* (p. 8), le délai d'emprunt de tous les documents est fixé à 28 jours.

Genève, vendredi 24 juin 2005

Premier débat

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je vais donner la position du groupe libéral concernant la proposition PR-408. Nous nous abstenons. Evidemment, nous reconnaissons la nécessité de mettre à jour les services des bibliothèques et de procéder à l'informatisation de leurs catalogues. Nous sommes donc d'accord sur le fond de cette proposition, mais je dois avouer que la forme ne nous a pas convaincus.

Comme d'habitude, les services de la Ville nous ont dit en commission qu'il était impératif et urgent de voter rapidement ce crédit, car il y va de la «survie» de nos bibliothèques municipales. Mais pourquoi n'étions-nous pas d'accord sur la forme? Tout d'abord, une seule option semble avoir été retenue pour la mise à jour de ces programmes informatiques. Or le groupe libéral se demande pourquoi il n'y a pas eu un appel d'offres pour la réalisation de cette tâche.

Lors de leur audition, les représentants des services municipaux nous ont dit que la maintenance des systèmes existants était la solution la plus avantageuse pour la Ville. Cependant, le groupe libéral n'a pas du tout été convaincu par cet argument, ni par le prétexte que cela permettrait d'économiser le coût de l'achat de licences chez un autre prestataire. Nous nous étonnons que, même pour de la simple maintenance, il ne soit pas obligatoire de procéder à un appel d'offres.

En outre, nous avons appris que les différentes bibliothèques universitaires de Suisse disposaient d'un autre système, le Réseau romand des bibliothèques (RERO), utilisé par la plupart des universités et les Ecoles polytechniques fédérales. Naturellement, notre municipalité se distingue en adoptant un système différent, qui n'est bien sûr pas compatible avec le RERO... Sur ce point, les responsables des services entendus en commission ont prétendu que le RERO est plutôt adapté à une culture universitaire. Mais, face à cette affirmation, nous nous posons de très nombreuses questions.

Ensuite, nous nous sommes interrogés quant au coût extrêmement élevé de l'opération envisagée dans la proposition PR-408, puisque l'informatisation des bibliothèques municipales est évaluée à près de 3,3 millions de francs. On nous a signalé que, compte tenu de la baisse des prix des systèmes informatiques actuellement dans l'air du temps, le montant définitif serait peut-être un peu moins élevé – mais de combien? Les services ne parviennent pas à nous le dire exactement.

Je passe à un autre motif d'étonnement à la lecture de la proposition PR-408. En effet, il y est mentionné que la Ville va engager du personnel supplémentaire – à savoir probablement dix personnes à mi-temps – pour s'occuper de l'étiquetage informatisé des livres en possession des bibliothèques municipales. Voilà encore un point sur lequel ce projet ne nous a pas convaincus. Pourquoi n'a-t-on pas

demandé au prestataire d'inclure cet aspect dans son offre? Pourquoi n'a-t-on pas envisagé la possibilité, à l'interne, dans les services de la Ville – qu'il s'agisse de ceux des bibliothèques ou d'autres – d'utiliser la main-d'œuvre disponible au sein des départements? Cela nous éviterait de voter encore 1 million de francs pour engager dix personnes supplémentaires pour réaliser le travail prévu.

La proposition PR-408 stipule encore qu'il faut engager un agent spécialisé – comprendra qui pourra – à plein temps pendant deux ans. Rien que ça! Lors des auditions, les représentants des services nous ont expliqué qu'il s'agissait de renforcer l'équipe d'informaticiens mais, une fois de plus, cela ne nous a pas paru bien sérieux. Nous nous sommes également aperçus que la Bibliothèque des sports n'était pas incluse dans la proposition. Ce sera le cas dans le futur, paraît-il, mais on ne sait pas quand...

Nous avons demandé si l'automatisation de tous les systèmes informatiques des bibliothèques nous permettrait de faire l'économie de postes de travail. Nous avons reçu une réponse négative, car cette mise à jour ne concernera que trois bibliothèques seulement. Mais si nous insistons avec nos questions, les représentants des services municipaux nous répondent que l'informatisation complète des bibliothèques, tôt ou tard, fera l'objet d'un choix politique, car des postes de travail seront forcément en jeu. La proposition PR-408 mentionne également qu'elle a pour objectif le maintien des prestations. Quant à nous, nous aurions souhaité leur amélioration.

Enfin – je terminerai par là – les personnes entendues par la commission nous ont dit qu'il était difficile de savoir si cette mise à jour permettrait de réserver des documents par le biais du réseau informatique. Or je crois que, à l'ère de l'ordinateur dans laquelle nous vivons aujourd'hui, il est indispensable d'être fixés sur ce point – mais là encore, nous n'avons pas reçu de véritable réponse...

Pour toutes ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral s'abstiendra lors du vote de la proposition PR-408 tout à l'heure.

M. Olivier Norer (Ve). Je parlerai au nom de l'Alternative, et je serai beaucoup plus clair que M. Blaise Hatt-Arnold pour exprimer notre position sur la proposition PR-408. Cette demande de crédit portant sur le renouvellement du matériel d'information des bibliothèques municipales a deux enjeux. C'est presque une lapalissade, mais je les rappelle. Le premier a trait au matériel lui-même et, par extension, au bon fonctionnement des bibliothèques municipales. Le deuxième concerne le montant demandé. Dans notre jugement global, il s'agira de n'oublier ni l'un ni l'autre, c'est-à-dire ni l'objectif visé ni l'aspect financier.

Le système actuel du prêt dans les bibliothèques, il faut le constater, a rendu de grands services depuis quinze ans et il a pleinement rempli sa fonction.

Malheureusement, la société propriétaire du logiciel qui permet au matériel existant de fonctionner a décidé de changer de logiciel. Ses clients – la Ville en l'occurrence – se retrouvent donc face au diktat d'une entreprise, ce qui est malheureusement fréquent dans le monde de l'informatique. Le client est obligé de s'adapter et d'«updater» ou «upgrader» son système, ce qui lui coûte de l'argent.

Par conséquent, si la Ville souhaite conserver des bibliothèques en état de fonctionner, elle est obligée de «suivre le rythme», pour ainsi dire, et si possible de passer d'un système à l'autre de manière avantageuse. Or c'est chose faite, nonobstant les propos de M. Blaise Hatt-Arnold. Je rappelle que le crédit originellement devisé dans le plan financier d'investissement se montait à 6,5 millions de francs, et qu'il a été ramené par la Direction des systèmes d'information (DSI) à 3,2 millions de francs. Ce n'est pas une économie négligeable, relevons-le! C'est la négociation du logiciel auprès de l'ancienne maison d'édition qui a permis une baisse des prix. M. Blaise Hatt-Arnold a relevé ce point, mais il ne semble pourtant pas positif à ses yeux.

Quant à la baisse du prix du matériel informatique, c'est-à-dire le hardware, elle dépend davantage du marché. Aujourd'hui, nous bénéficions de conditions favorables, et il se peut même que les montants engagés ne soient pas totalement dépensés, en raison de la baisse continue du prix de ce matériel sur le marché.

J'en viens maintenant à l'engagement de nouveau personnel tel qu'il est envisagé dans l'arrêté IV de la proposition PR-408. La dépense prévue se monte à 920 000 francs, mais il faut bien lire le texte: elle sera «financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent». C'est la raison pour laquelle, personnellement et au nom de l'Alternative, je ne vois aucune raison majeure de nous y opposer.

Je le répète, un certain travail d'économie a été effectué dans le cadre de ce projet, et son objectif est de prime importance, puisqu'il s'agit du bon fonctionnement des bibliothèques municipales. En résumé, afin de maintenir ces bibliothèques dans leur fonction – le service du prêt – il est nécessaire de voter la proposition PR-408. Nous pouvons le faire sans rougir, puisque des économies substantielles ont déjà été réalisées par rapport au montant initial. Il s'agit maintenant d'assurer la continuité du million et demi de prêts annuels des 500 000 documents à disposition des lecteurs. Nous, membres de l'Alternative, nous soutenons cette offre culturelle.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne veux pas allonger davantage le débat. J'aimerais tout simplement dire

que le groupe radical remercie M. Olivier Norer de son rapport explicite et compréhensible. Nous vous proposons de voter le crédit de 3,2 millions de francs destiné à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales. Comme nous l'avons appris lors des séances de la commission de l'informatique et de la communication, ce système date d'il y a vingt ans déjà, et je crois que nous devons vivre avec notre temps. Le groupe radical pense donc que ce crédit en faveur des bibliothèques représente de l'argent bien investi.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de preux chevaliers hissent ce soir leurs bannières et fouettent leurs coursiers pour un grand retour au Moyen Age! Le Conseil municipal vient de bloquer la poursuite de l'informatisation des catalogues de la BPU, et il est en train – sur certains bancs – de refuser l'informatisation des bibliothèques municipales. C'est une attitude surréaliste! Allons-y, ressortons les machines à écrire et les fichiers sur papier, et la Ville de Genève donnera l'exemple! Je suis sidéré! Je me demande si, sur cet objet, un troisième débat ne sera pas une fois de plus nécessaire.

Des voix. Bravo!

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Tout d'abord, nous ne refuserons pas la proposition PR-408, mais nous nous abstenons. Je ne comprends donc pas pourquoi MM. Norer et Lathion nous font un procès d'intention en prétendant que nous ne voulons plus informatiser, qu'il s'agisse des bibliothèques ou d'autre chose. Nous n'y sommes pas opposés! J'ai bien insisté, en préambule de mon intervention, tout à l'heure, sur le fait que nous n'étions pas d'accord sur la forme; je n'ai jamais dit que nous n'étions pas d'accord sur le fond. Alors, Messieurs, soit vous écoutez ce que nous disons, soit vous ne prenez pas la parole! (*Exclamations.*)

Quant au reste, j'insiste, Monsieur le magistrat, nous regrettons l'absence d'un appel d'offres. Je crois que c'est le motif le plus important de nos réticences, et que nous sommes tous ici en droit de nous demander pourquoi il en a été ainsi. Il existe d'autres prestataires pour assurer ces services! Je vais vous dire, moi, pourquoi il n'y a pas eu d'appel d'offres: parce que le Conseil administratif a dû agir dans l'urgence pour informatiser rapidement le système des bibliothèques municipales, ce qui l'a naturellement conduit à vouloir traiter avec le prestataire actuel. Cette entreprise a été rachetée, mais elle peut nous livrer les licences nécessaires.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et des libéraux).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et des libéraux).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et des libéraux).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté IV est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre et des libéraux).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 479 000 francs destiné aux fournitures et prestations en matière de systèmes d'information et de communication relatives à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 479 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2007 à 2010.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 130 000 francs destiné à l'aménagement des banques de prêt relatif à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de 2007 à 2014.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 740 000 francs destiné aux fournitures de prêts relatives à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 740 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 2007 à 2011.

ARRÊTÉ IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 920 000 francs destiné aux frais de personnel pour assurer la réalisation du rééquipement en douze mois sur l'ensemble du réseau.

Art. 2. – La dépense prévue à l'article premier sera financée par une économie équivalente dans le budget de fonctionnement 2006 de la Ville de Genève ou par un revenu supplémentaire équivalent.

Art. 3. – La charge mentionnée à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2006 sur les comptes du chapitre 30, cellule 3301000, Bibliothèques municipales.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

- 6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné au remplacement des portes automatiques des garages des véhicules d'intervention, situés 11, rue du Vieux-Billard, pour un montant de 755 000 francs, parcelle 292, feuille 17 du cadastre, secteur Plainpalais, et 5, rue des Asters, pour un montant de 375 000 francs, parcelle 3123, feuille 29, secteur Petit-Saconnex (PR-418 A)¹.**

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La commission des travaux s'est réunie le 21 septembre 2005, sous la présidence de M. Michel Ducret. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions.

Présentation de la proposition

M. Meylan, chef du Service des bâtiments, présente la proposition en compagnie de M. Vian, architecte au même service. Il est expliqué que les portes des deux casernes principales du Service d'incendie et de secours (SIS) sont sollicitées quotidiennement et qu'une efficacité irréfutable est attendue d'un tel équipement. En moyenne, vingt sorties par jour ont lieu depuis la caserne du Vieux-Billard et six depuis celle des Asters.

A la caserne principale du Vieux-Billard, il y a 24 portes, soit 12 paires de portes qui sont sollicitées 24 heures sur 24, et, aux Asters, huit portes pour une utilisation diurne de 7 à 21 h. La caserne principale date de 1954 et les portes sont d'origine. L'usure du système est là, malgré un entretien constant. De la corrosion et des problèmes de motorisation apparaissent et trois portes sont descellées. Les vérins à pression d'huile ont fait leur temps. Les tableaux électriques et les commandes pneumatiques sont aussi d'origine et méritent d'être changés, malgré un intérêt patrimonial incontestable mais dont la place doit être dans un musée et pas dans une caserne qui vit quotidiennement des interventions.

Par ailleurs, avec le système actuel, lors de l'ouverture des portes, il y a risque de blessures si un quidam passe devant les portes. Les panneaux des portes actuelles sont faits de neuf éléments. Une certaine transparence sera maintenue

¹ Proposition, 512.

avec les nouvelles portes. Le nouveau mécanisme sera constitué de stores qui seront plus légers. L'entretien sera plus aisé et ce type de stores est déjà installé dans d'autres casernes de pompiers, notamment en Allemagne.

Un commissaire se demande si les communes vont participer au financement, vu que 40% des interventions concernent les communes. La clef de répartition fait effectivement l'objet d'une convention.

Il est indiqué que la durabilité des portes devrait être de vingt ans.

Le Service de la conservation du patrimoine architectural de la Ville a été associé à la réflexion concernant le renouvellement des portes en stores, mais ce qui prime, c'est l'efficience du système.

Le taux de panne des portes est actuellement de une par mois en moyenne. Le problème est que les pièces de rechange n'existent plus et qu'il faut les refaire sur mesure, ce qui est coûteux.

Un commissaire se demande s'il est opportun de changer les portes alors qu'une nouvelle caserne est projetée sur la rive droite en remplacement de celle des Asters.

Une commissaire se demande comment il se fait que ce montant ne soit pas indiqué dans le plan financier d'investissement. Il est répondu que le crédit doit être compris dans les 20 millions de francs prévus pour l'entretien des immeubles sous la rubrique «remise à niveau des bâtiments publics». Cela empêche d'autres entretiens qui sont nécessaires, estime-t-elle.

Il y a une variation de coût entre les stores de la caserne des Asters et ceux de celle du Vieux-Billard qui s'explique par des grandeurs de cadres différents.

Discussion

Un commissaire libéral souhaite pouvoir auditionner le magistrat, M. Hediger, à propos de la construction d'une nouvelle caserne sur la rive droite et de l'éventuelle suppression de la caserne du Vieux-Billard. Pour une majorité de commissaires, le remplacement des portes répond à une nécessité. Les commissaires libéraux s'abstiennent, car ils n'entendent pas voter une proposition alors qu'ils ne sont pas renseignés sur la construction d'une future et hypothétique caserne sur la rive droite.

Vote

Par 9 oui et 3 abstentions (L), la proposition est acceptée. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble. Il est accepté sans opposition (abstention des libéraux).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 130 000 francs destiné au remplacement des portes automatiques des garages des véhicules d'intervention, situés 11, rue du Vieux-Billard, pour un montant de 755 000 francs, parcelle 292, feuille 17 du cadastre, secteur Plainpalais, et 5, rue des Asters, pour un montant de 375 000 francs, parcelle 3123, feuille 29, secteur Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 130 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Le débat sur le rapport M-439 A, «Loyers libres et GIM», est reporté à une séance plénière ultérieure, en raison de l'hospitalisation de la principale motionnaire, M^{me} Contat Hickel, qui nous a demandé de bien vouloir attendre son retour pour en débattre. Par conséquent, si personne ne s'y oppose, nous le reportons à la fin du mois de novembre.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 5 octobre 2004, intitulée: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire» (M-470 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Alexandra Rys.

La commission s'est réunie les 1^{er} et 22 février, 1^{er} mars, 5 et 12 avril 2005, sous la présidence de M. Patrice Reynaud. M. Christophe Vuilleumier a assuré les notes de séance, dont on ne dira jamais assez la qualité.

Rappel de la motion

Considérant:

- la motion M-401 renvoyée au Conseil administratif le 3 décembre 2003 à la quasi-unanimité du Conseil municipal;
- la réponse des services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie fournie à cette motion et présentée à la séance du Conseil municipal du 17 mai 2004;
- que l'étude mentionnée dans la réponse et datant de 1993 n'a pas connu d'aboutissement;
- que les deux mesures annoncées pour un temps lointain ne répondent pas à la motion qui demandait un projet global d'aménagement pour le triangle;
- que le triangle de Villereuse pose également des problèmes d'entretien des espaces verts et de nettoyage des ruelles;
- que ce quartier mérite mieux qu'une réponse évasive,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de présenter les résultats de l'étude de 1993;
- de présenter l'état des négociations citées dans la réponse à la motion M-401;
- de tout mettre en œuvre pour présenter rapidement un projet d'aménagement global comme le demande la motion M-401.

Auditions

Les motionnaires sont très déçus de l'absence de suites à la motion M-401. Ils observent que ce charmant quartier souffre de stationnement sauvage, du trafic

¹ «Mémorial 162^e année»: Développée, 1745.

de transit des automobilistes qui cherchent à éviter les feux de circulation de la rue Adrien-Lachenal et, en conséquence, d'un problème de sécurité, les véhicules du Service d'incendie et de secours (SIS) ne pouvant circuler dans ces venelles étroites. Ils soulignent, par ailleurs, qu'il existe 200 places de parc dans ce quartier avec un parking souterrain sous la rue Saint-Laurent. Ils sont conscients que ces ruelles appartiennent à des propriétaires privés ainsi qu'à la Ville et au domaine privé de la Ville et se demandent si une discussion a eu lieu avec les propriétaires au cours des dix dernières années au sujet d'un éventuel remaniement parcellaire.

Lors de leur audition, M^{me} Wiedmer-Dozio et M. Gfeller relèvent que le périmètre est à la charnière de trois autres quartiers et qu'il s'agit d'une zone hétéroclite dont le peu d'homogénéité a été généré par la destruction des fortifications au XIX^e siècle. L'implantation de bâtiments tels que l'immeuble Clarté a encore augmenté cet aspect. En outre, la mise en PPE de plusieurs bâtiments a rendu très complexe la situation parcellaire de ce quartier. Un plan localisé de quartier (PLQ) avec une densité de 2,24 avait obtenu l'adhésion des propriétaires et des promoteurs, mais certains projets du PLQ n'ont pas été réalisés. Il n'a pas été possible de s'occuper de l'aménagement du bas de la rue Saint-Laurent, laquelle est en copropriété. Une zone de rencontre était prévue et la Ville comptait sur des cessions au domaine public lors des requêtes en autorisation de construire. Mais, en onze ans, il n'y a eu qu'une seule requête et une seule vente. Curieusement, les parcelles du domaine public sont isolées au centre du quartier. La collectivité dispose de peu d'outils pour agir dans ce quartier. Comme il ne s'agit pas d'une zone de développement, les entités publiques ne sont dès lors pas tenues informées des ventes qui s'y déroulent.

Pour le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, la réponse à cette motion réside dans le plan localisé de chemins pédestres (PLCP), fondé sur le plan directeur des chemins pour piétons. Celui-ci devrait permettre de revitaliser ces ruelles et d'aboutir ainsi au projet défini en 1993 (projet remis à la commission pendant ses travaux). Le projet de plan pédestre prévoit la récupération de ces ruelles ainsi que leur aménagement avec des trottoirs et des sinuosités. Deux espaces publics sont également envisagés, dont le parking. Le département précise que les PLCP deviennent de plus en plus coercitifs au fur et à mesure qu'ils se développent. Le PLCP devra d'abord passer devant le Conseil municipal et obtenir son aval. Il est à noter que le PLCP permet l'expropriation, bien que cette solution ne soit pas privilégiée par la Ville.

Restera à régler la problématique du parking de la Ville de Genève dans la montée de Villereuse. Cet emplacement devrait être, à terme, une place publique, mais des compensations seront nécessaires.

Concernant les aspects de sécurité, la commission a reçu du SIS un rapport datant de 1998, confirmant que l'accès est parfois difficile.

L'Association des habitants de la Terrassière est d'accord avec le projet de motion, car elle en partage l'analyse: problème de trafic, de transit et parcage sauvage bloquant l'accès aux véhicules de secours. Elle se déclare en faveur de la création d'une zone piétonne.

L'Association du village de la Terrassière, qui regroupe les commerçants, estime qu'il est difficile de rendre piétonnes les ruelles de ce quartier pour plusieurs raisons et, notamment, en raison du nombre d'ayants droit devant accéder à leurs places privées. Certaines activités, tel l'hôtel, exigent en outre un accès en voiture. Elle considère par contre que le trafic de transit et la vitesse dans ces venelles sont des problèmes réels qui demandent à être traités, bien que la largeur des ruelles ne permettent pas de trop grands excès. Les commerçants ont, par ailleurs, pris en main l'entretien de leurs ruelles qui, privées, ne reçoivent pas la visite de la Voirie. Il en va de même de l'entretien des bacs de fleurs, mis en place par la Ville.

Discussion et votes

Un commissaire socialiste se déclare satisfait des projets en cours sur les plans piétonniers, qui devraient permettre à la Ville de résoudre la problématique du triangle de Villereuse. Le Parti socialiste votera donc cette motion même s'il a quelques inquiétudes concernant les délais.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) acquiesce.

Un commissaire Vert remarque que la Ville semble avoir réfléchi à ce secteur. Il proposera donc de supprimer les deux premières demandes de la motion et d'en prévoir une nouvelle en vue de la piétonisation de ce périmètre.

Le commissaire du Parti du travail acceptera cette motion. Il se félicite de voir que M. Ferrazino a déjà donné quelques impulsions pour résoudre la question. Il votera également l'amendement des Verts.

Le commissaire démocrate-chrétien a le sentiment que cette motion a déjà produit ses effets. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie semble avoir saisi la balle au bond, puisqu'un bureau a déjà été mandaté. Il propose de suspendre le vote de cette motion dans l'attente du résultat de l'étude confiée.

Un commissaire libéral partage cet avis.

Le commissaire radical s'étonne de l'étude en cours, car il pense qu'il n'y a guère de mesures à étudier. Il déclare qu'il est surtout nécessaire de prendre des décisions et que le seul secteur pouvant faire l'objet d'un réel aménagement

demeure le parking de la Ville, une démarche qui, il le rappelle, a déjà été proposée en son temps. Il déclare en outre qu'il serait peu opportun de mettre des pavés sur le sol de cette éventuelle future zone piétonne au vu des prix et de l'état des finances.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre pense qu'il faudrait suspendre cette motion. Il se demande, par ailleurs, s'il ne faudrait pas traiter indépendamment la question du parking.

Mise aux voix, la proposition de suspendre l'étude de la motion et d'en reporter le vote est refusée par 8 non (3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) contre 7 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 UDC).

Vote des amendements

La suppression de la première demande de la motion est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

La suppression de la deuxième demande est acceptée à l'unanimité des 15 membres présents.

La nouvelle formulation proposée pour la troisième demande est la suivante: «de réaliser un aménagement global prévoyant la piétonisation du périmètre en réservant l'accès à celui-ci aux seuls ayants droit autorisés».

Cette demande est acceptée par 14 oui (3 L, 1 R, 2 UDC, 3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) et 1 abstention (DC).

La motion ainsi amendée est acceptée par 11 oui (3 L, 3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) et 4 abstentions (1 DC, 1 R, 2 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un aménagement global prévoyant la piétonisation du périmètre en réservant l'accès à celui-ci aux seuls ayants droit autorisés.

M^{me} Alexandra Rys, rapporteur (DC). J'interviens très brièvement. La motion M-470 demande, en substance, que les quelques ruelles concernées du triangle de Villereuse deviennent plus paisibles que ce n'est le cas maintenant, selon certains. Cependant, cette idée se heurte à un certain nombre de problèmes pratiques liés aux servitudes de passage et aux différents parkings

privés déjà existants. En outre, la commission de l'aménagement et de l'environnement a pu constater que nombre d'habitants et de commerçants du quartier ont pris la situation en main et se sont eux-mêmes organisés pour contribuer à rendre les environs agréables grâce à divers aménagements tels que des bacs de fleurs et de petites plantes, notamment. Il s'agit là, évidemment, de mesures fort louables.

Premier débat

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne dirai que quelques mots. Comme l'a relevé M^{me} Rys, rapporteuse, le triangle de Villereuse est un petit coin de notre ville absolument charmant, mais il pose un certain nombre de problèmes, surtout du point de vue de la circulation routière. En effet, un grand nombre d'automobilistes empruntent ces petites ruelles pour éviter des feux rouges.

Comme le mentionne le rapport, ce n'est pas la première fois que nous discutons de l'aménagement du triangle de Villereuse. D'ailleurs, la motion M-470 amendée par la commission de l'aménagement et de l'environnement fait suite à la motion M-401, sur le même sujet, parce que ses auteurs n'avaient pas obtenu satisfaction.

Entre-temps, un événement est survenu, qui ouvre la perspective d'un aménagement piétonnier plus sérieux de cette zone. Je veux parler du plan localisé de chemins pédestres (PLCP), voté récemment par le Grand Conseil; il permet de prendre, le cas échéant, des mesures beaucoup plus coercitives. Je rappelle que le triangle de Villereuse compte un certain nombre de propriétés privées, ce qui rend la réalisation d'aménagements piétonniers assez difficile.

Cependant, à une large majorité de 11 voix, la commission de l'aménagement et de l'environnement a voté la motion M-470 amendée, qui demande au Conseil administratif «de réaliser un aménagement global prévoyant la piétonisation du périmètre en réservant l'accès à celui-ci aux seuls ayants droit autorisés». Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe socialiste vous invite, par ma voix, à voter cette motion ainsi amendée.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser un aménagement global prévoyant la piétonisation du périmètre en réservant l'accès à celui-ci aux seuls ayants droit autorisés.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

8. Motion de MM. Roberto Broggin, Sébastien Bertrand, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann: «Pas de publicité sur les portiers téléphoniques» (M-539)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) disposant d'un portier téléphonique arborent depuis le mois d'avril 2005, sur l'écran digital, une publicité pour la société Protectas;
- que ladite société n'assure en rien la protection des immeubles de la GIM;
- que cet affichage induit les usagers en erreur et qu'il peut même créer des sentiments de sécurité ou, inversement, des sentiments d'insécurité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de supprimer toute forme de publicité sur les écrans digitaux des portiers téléphoniques.

M. Roberto Broggin (Ve). Lorsque nous avons déposé la motion M-539, nous avons demandé, à la réunion des chefs de groupe, son renvoi direct à la commission du logement. En effet, il s'agit avant tout d'un problème technique. Mais certains ont refusé notre demande, c'est pourquoi nous allons discuter de cet objet ce soir en débat d'entrée en matière.

Nous avons constaté que, sur un certain nombre de portiers téléphoniques de la Ville de Genève – ces petits boîtiers installés à l'entrée des immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) – figurait une publicité pour Protectas, l'entreprise chargée de la gestion de ces appareils d'ouverture et surtout de

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6019.

Motion: pas de publicité sur les portiers téléphoniques

fermeture des portes des immeubles. Si on ne connaît pas le code, la porte reste fermée; pour l'ouvrir, il faut composer le bon code ou appeler un habitant de l'immeuble par la ligne téléphonique du dispositif. Mais encore faut-il que la personne à atteindre ne soit pas au téléphone à ce moment précis ou ne surfe pas sur internet avec son ordinateur, au cas où elle n'aurait pas l'ADSL...

Alors que ces portiers téléphoniques ne sont pas des plus agréables, l'entreprise chargée de leur gestion a réussi à profiter de leur petit écran à cristaux liquides pour y placer une publicité pour elle-même. Il s'agit d'une société de sécurité, et une telle réclame peut induire en erreur la personne confrontée au portier téléphonique de l'immeuble. En effet, elle peut croire qu'un agent de sécurité est présent à chaque entrée d'immeuble et se sentir en sécurité – à tort ou à raison – ou, au contraire, craindre une certaine insécurité qui nécessiterait justement la présence d'une société chargée de surveiller l'immeuble par l'intermédiaire d'un agent. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous laisse décider sous lequel de ces deux aspects vous voulez envisager la question...

Comme vous le savez, nous avons déjà souvent débattu de ce genre de problèmes – et nous en débattons encore, puisque nous attendons des rapports sur l'affichage en ville. Une majorité du Conseil municipal estime que nous souffrons d'un excès de publicité à tous les coins de rue, et voilà que nous en avons même maintenant sur les portiers téléphoniques des immeubles de la GIM, propriété de la municipalité! Ayant découvert cette nouvelle pratique, j'ai contacté la GIM, dont le directeur n'est autre – nous l'avons relevé tout à l'heure – que le président du Parti démocrate-chrétien. Or ce dernier a refusé de prendre en considération mes observations et mes remarques; pour lui, il ne s'agit pas de publicité, mais d'information.

Mais je me pose la question: c'est de l'information à propos de quoi? Appuyer sur un bouton du portier téléphonique ne nous relie nullement à la société Protectas. Nous sommes donc en droit de demander quelques renseignements à la GIM, entre autres comment atteindre tel ou tel locataire d'un immeuble précis – il faut le dire ici, cette publicité masque le nom des habitants! On ne peut même pas lire sur l'écran de l'appareil un message du genre «Bienvenue dans cet immeuble, vous pouvez atteindre telle ou telle personne en faisant l'opération suivante sur le portier téléphonique».

Mais le directeur de la GIM n'a pas voulu entrer en matière, d'où cette motion M-539, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pollution visuelle dont souffrent en permanence notre ville et notre société en général, et dont certains d'entre nous, en tout cas, souhaiteraient la disparition.

Comme nous sommes en train de discuter de cette motion, j'ai l'opportunité de signaler que des numéros d'appel inatteignables figurent sur ces portiers téléphoniques de la Ville de Genève, par exemple SOS Médecins – l'entreprise

d'un député fort connu – ou encore les ambulances Odier. Nous ne savons pas pourquoi le nom des ambulances Odier est sur ces portiers téléphoniques puisque, en composant le numéro correspondant, on ne reçoit aucune réponse...

Pour ces différentes raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande simplement de renvoyer la motion M-539 à la commission du logement, qui pourra alors tirer au clair avec la GIM les pratiques de la Ville de Genève en matière de portiers téléphoniques.

Préconsultation

M^{me} Alexandra Rys (DC). Nous savons bien que le Parti démocrate-chrétien est dans toutes les têtes des citoyennes et des citoyens genevois... Néanmoins, la langue de M. Brogginini a sans doute fourché, et il conviendrait de rendre à la GIM et, en l'occurrence, à son chef de service, ce qui appartient à la GIM, et au président de notre excellent et grand parti ce qui lui revient...

Cela dit, bien que le raisonnement de M. Brogginini nous paraisse quelque peu alambiqué, nous n'allons pas le contrarier davantage ce soir et nous acceptons le renvoi de la motion M-539 à la commission du logement.

M. Michel Ducret (R). Pour le groupe radical, un tel débat n'est vraiment que de la broutille et nous avons autre chose à faire que de nous préoccuper de ce genre de détails. Nous avons donc décidé de nous abstenir sur cet objet, parce que nous pensons qu'il ne doit pas occuper le Conseil municipal sous forme de motion à étudier en commission.

M. Patrice Reynaud (L). Je prends rapidement la parole pour dire exactement la même chose que M. Ducret. Je ne pense pas – surtout en ce moment – que nous ayons beaucoup de temps à perdre à débattre d'un tel objet. Le groupe libéral s'abstiendra.

J'apporte une précision complémentaire: ce problème de la publicité sur les portiers téléphoniques n'est pas propre à la GIM. Je vous assure, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nombre d'appareils de ce genre – et pas uniquement ceux de la GIM – présentent la particularité de permettre l'appel de SOS Médecins et des ambulances Odier. Il y a plus de trois ans, j'ai posé la question au fournisseur pour le cabinet médical de ma propre épouse, mais je n'ai toujours pas reçu sa réponse. Par conséquent, je ne suis pas persuadé que la GIM elle-même soit en cause dans cette affaire – ce serait plutôt le constructeur du digicode en question.

De toute manière, vu la faible importance de cet objet, nous nous abstenons lors du vote, comme les radicaux viennent de l'annoncer pour leur compte.

M. Eric Ischi (UDC). Je vous annonce d'ores et déjà, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que le groupe de l'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière sur des futilités de ce genre. Par conséquent, nous refuserons la motion M-539.

Mise aux voix, la prise en considération de la motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre et abstention des libéraux, des radicaux et du Parti démocrate-chrétien).

Mis aux voix, son renvoi à la commission du logement est refusé à la majorité.

La présidente. Cette motion est donc renvoyée directement au Conseil administratif.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de supprimer toute forme de publicité sur les écrans digitaux des portiers téléphoniques.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Interpellation de M. Jean-Louis Fazio: «Crèche du Lac: quel avenir?» (I-136)¹.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la crèche du Lac est l'une des plus anciennes et des plus grandes institutions de la petite enfance à Genève. Fondée en 1976 sous le nom de «crèche des Nations»

¹ «Mémorial 162^e année»: Annoncée, 6019.

par des parents employés dans les organisations internationales, elle a commencé à recevoir des subsides de la part de la Ville de Genève en 1981. En 1994, suite à de graves problèmes financiers, elle a passé sous le giron des crèches de la Ville de Genève, sous le nom de «crèche du Lac».

Aujourd'hui, elle accueille 132 enfants et emploie 47 personnes. Etant excentrée par rapport à la ville et au quartier de Sécheron, elle est mal desservie par les transports publics depuis la mise en service, il y a quelques années, des lignes de tram. Cela cause de nombreux inconvénients pour les parents, puisqu'ils sont obligés d'amener leur enfant en voiture à la crèche.

Cependant, malgré tous ces inconvénients, cette dernière est magnifiquement située, dans un parc sur une parcelle de l'Etat. Je le répète: c'est un lieu idyllique, entre le bâtiment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les Conservatoire et Jardin botaniques. Les désagréments dus aux problèmes de transport n'empêchent pas que cette crèche est très appréciée par les enfants et leurs parents, puisqu'elle est située dans un parc. Le personnel aussi a beaucoup de plaisir à y travailler, pour la même raison.

Mais venons-en à la raison de mon interpellation. Depuis quelque temps, à la suite des manifestations contre l'OMC et des attentats du 11 septembre 2001, les services de sécurité des organisations internationales souhaitent boucler entièrement le périmètre de l'OMC. Mais ils aimeraient surtout – cela nous a été signifié, à M^{me} Hämmerli-Lang et à moi-même, lors de deux séances d'information – que la crèche du Lac quitte les lieux. Actuellement, ils en sont à vouloir fermer toute cette zone la nuit et le week-end, et ils souhaitent étendre cette mesure aux jours de semaine et fermer la promenade au bord du lac. Ces mêmes services nous ont demandé de fournir les noms, adresses et numéros de plaques de voiture des parents qui fréquentent la crèche.

En outre, depuis le mois de juin dernier, toutes les fois que l'on se rend à la crèche du Lac, on se fait contrôler – ce n'est pas seulement mon cas, mais celui de tout le monde. Lors de chaque conférence ou réunion ministérielle, on ne peut plus accéder en véhicule à la crèche durant au moins trois ou quatre jours entiers d'affilée, ce qui complique gravement la situation pour les parents.

Bref, nous aimerions connaître, ce soir, la position du Conseil administratif par rapport à ces mesures de sécurité, qui vont en s'amplifiant et handicapent la bonne marche de la crèche du Lac. En outre, quelle sécurité assurent-elles aux enfants de cet établissement durant les conférences internationales? Quelle réflexion mène la Ville quant à l'avenir de cette crèche qui, je le répète, accueille 132 enfants et fournit 47 emplois? Nous savons que le magistrat a l'ambition de créer de nouvelles places de crèche, mais qu'en est-il du transfert d'une telle institution dans un autre quartier? Merci de votre écoute et de votre réponse, Monsieur Tornare.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Roberto Broggin, vice-président.)

M. Manuel Tornare, maire. L'OMC a un nouveau directeur général, M. Lamy, entré en fonction il y a quelques semaines. Je dois le rencontrer au mois de janvier 2006 pour une séance de travail, et nous aborderons alors – c'est l'un des points à l'ordre du jour – la question de la crèche du Lac. Il me l'a dit l'autre jour au téléphone.

M. Lamy n'est pas disponible avant la mi-décembre, en raison d'une grande réunion de l'OMC – cruciale pour l'organisation – à Hong Kong. Je ne peux pas l'ennuyer maintenant avec cette crèche! Excusez-moi, Monsieur Fazio, elle est très importante pour nous, mais peut-être un peu moins pour l'OMC. Je ne veux donc pas déranger M. Lamy avec cette affaire avant le mois de janvier 2006. Je vous donnerai alors les réponses qu'il me fournira.

Néanmoins, ce que vous avez dit est exact, Monsieur Fazio: les problèmes de sécurité sont réels. Des menaces sont constamment adressées à l'OMC, par le biais de manifestations, de courriers anonymes, notamment. Par conséquent, des mesures de sécurité s'imposent dans ce périmètre. Mais je suis sûr que nous trouverons une solution en discutant avec M. Lamy et avec le Conseil d'Etat – en effet, comme vous l'avez signalé, la magnifique villa qu'occupe la crèche est propriété de l'Etat. Nous en parlerons également avec M. Moutinot... Je le dis, car je suis sûr que, lundi prochain, après les élections, il sera encore conseiller d'Etat!

L'interpellation est close.

10. Projet d'arrêté de MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Robin Dumuid, Marc Dalphin, Olivier Norer, Pierre Losio, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Gisèle Thiévent, Catherine Gaillard-lungmann, Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Béatrice Graf Lateo et Martine Sumi-Viret: «Pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille et la vie sociale des élu(e)s» (PA-57)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que les horaires actuels du Conseil municipal réduisent sérieusement l'accès à notre Conseil de celles et ceux qui ne désirent pas avoir à choisir entre vie de famille, vie sociale et engagement politique;
- que la plupart des séances ont lieu en fin d'après-midi ou entre midi et 14 h, soit aux heures mêmes où la vie familiale et la vie sociale se jouent;
- que la fonction de conseillère et conseiller municipal constitue aujourd'hui, sans aucun doute possible, l'équivalent d'un travail à temps partiel;
- que la dispersion des séances au cours de la semaine a pour conséquence de multiplier les déplacements;
- que, dans les cantons de Vaud, Fribourg, Berne et du Valais, toutes les séances, y compris les séances de caucus, ont lieu pendant la journée;
- qu'au total il en résulte actuellement une situation frustrante, susceptible d'affaiblir le parlement, en éloignant des conseillères et conseillers municipaux ou des candidat(e)s de valeur, soit qu'il leur soit impossible dans les conditions actuelles de trouver le temps nécessaire à leur charge, soit qu'ils refusent de se contenter d'un travail par trop superficiel;
- qu'il est donc nécessaire d'améliorer les conditions de travail des conseillères et conseillers municipaux et de favoriser ainsi l'accès au Conseil municipal des femmes et des hommes désirant s'investir dans la chose publique, sans pour autant sacrifier leur vie familiale ou sociale;
- qu'il est parfaitement possible de renoncer aux horaires actuels du Conseil municipal, sans remettre en question le principe même d'un conseil de milice. Pour ceux qui en ont la possibilité et l'envie, les formules choisies dans d'autres cantons sont compatibles avec une réduction du temps de travail, sans perte de revenus;

¹ Annoncé, 285.

- que cette situation trouverait une solution en adoptant les horaires en vigueur dans la plupart des grands cantons suisses, soit la tenue des séances plénières et des séances de commissions pendant la journée;
- qu'il est évident que le nouveau système devrait entrer en vigueur à l'occasion d'un changement de législature et qu'il devrait être adopté au moins un an avant les élections,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
sur proposition de 17 de ses membres,

arrête:

Article unique. – L'article 24 du règlement du Conseil municipal est modifié de la façon suivante:

«Article 24. – (nouvelle teneur)

¹Le Conseil municipal se réunit en session ordinaire en principe dix fois durant l'année. En règle générale, les sessions se déroulent sur une journée.

²Les commissions du Conseil municipal se réunissent le même jour de la semaine que celui retenu pour les sessions ordinaires, à l'exception des jours réservés aux sessions du Conseil municipal.»

M. Eric Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le texte que nous vous soumettons ce soir ne ressemble pas à ceux que nous avons l'habitude de traiter. Il y est question des conditions de travail du Conseil municipal, et plus particulièrement des horaires durant lesquels nous sommes amenés à défendre l'intérêt public et à développer la vie politique de cette ville. Ces horaires s'étendent de 17 h 30 à 19 h pour les commissions – voire jusqu'à 21 h ou plus tard, s'il y a une «relevée», comme nous appelons dans notre jargon municipal ce genre de prolongation – et ils obligent les personnes décidées à donner de leur temps à la vie publique à choisir entre différentes occupations propres à l'existence de chacun: la vie professionnelle, la vie familiale, la vie politique. Les séances plénières, elles, durent de 17 h à 23 h, comme aujourd'hui.

Durant ces heures-là, beaucoup de choses se passent: c'est alors que se jouent la vie sociale, la vie associative, mais également la vie familiale. Les élus doivent donc sacrifier cette partie de leur temps pendant laquelle ils peuvent être auprès de leur famille ou dans les associations qu'ils défendent, et qui contribuent au développement de la société, pour débattre de l'intérêt public de notre ville.

Au cours des cinquante dernières années, les mœurs ont beaucoup changé. Mais la vie politique, elle, n'a pas évolué. Ses horaires sont toujours les mêmes, nous nous réunissons toujours au même moment. Pourtant, les conditions de travail ont changé. La plupart des gens des deux sexes ont un emploi rémunéré qui représente pour eux une charge importante. Actuellement, les tâches familiales sont partagées entre hommes et femmes, en tout cas dans certains milieux, et cela ne permet pas toujours aux politiciens d'assister aux séances de commission ou du Conseil municipal.

Dans les années 1970, l'ancien conseiller d'Etat Robert Ducret expliquait qu'il était opposé au droit de vote des femmes. En effet, il estimait qu'elles ne pouvaient pas accéder à la politique, puisque les débats avaient lieu à l'heure où elles préparaient à manger et s'occupaient des enfants! Ces arguments des années 1970 n'ont plus cours, de nos jours. Actuellement, de plus en plus de personnes ayant des charges de famille et les partageant – c'est-à-dire qu'elles font à manger régulièrement... – sont membres du Conseil municipal ou d'autres instances politiques.

Le projet d'arrêté PA-57 propose que nous consacrons à la politique une part de notre temps qui ne serait plus en concurrence avec la vie familiale ou la vie sociale, puisqu'elle serait prise la journée. Je lis la formulation du projet d'arrêté: «Le Conseil municipal se réunit en session ordinaire en principe dix fois durant l'année. En règle générale, les sessions se déroulent sur une journée.» Quant aux commissions, elles se réuniraient le même jour, chaque semaine. Par conséquent, toutes les quatre semaines, nous aurions une séance plénière et, entre-temps, des séances de commission, toujours le même jour.

Tel est le projet d'arrêté que nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Il pose la question suivante: quelle partie de notre vie sommes-nous prêts à consacrer à notre engagement politique, et plus particulièrement à la démocratie représentative? En effet, même si nous siégeons dans cette enceinte, nous participons également à la vie de notre société par le biais du monde associatif, où les réunions ont lieu aux mêmes heures que celles du Conseil municipal. Cette vie associative, beaucoup d'entre nous sont obligés de la quitter pour assumer leurs fonctions d'élus. Et pourtant, c'est d'elle, de cette vie dans la cité, que nous tirons les bases de nos engagements, des combats que nous menons ici pour améliorer notre société. Il est donc regrettable d'exclure de ces structures des personnes actives en politique, comme celles qui sont envoyées dans nos organes parlementaires.

Les signataires du projet d'arrêté PA-57 sont attentifs à la qualité de la vie tant à l'extérieur de notre enceinte qu'à l'intérieur. Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de réfléchir, grâce à l'idée concrète que nous vous exposons ici, au fonctionnement du Conseil municipal et aux exclusions générées par ses

horaires. Nombre de conseillères municipales et de conseillers municipaux ont déjà quitté nos bancs, depuis les élections d'il y a deux ans et demi, et beaucoup pour des questions d'incompatibilité d'horaire avec leurs charges professionnelles.

C'est certain, les horaires actuels réduisent l'accès à la vie politique pour un certain nombre de personnes dans notre ville. Bien sûr, des horaires différents limiteraient peut-être l'accès pour d'autres, mais, au moins, leur choix ne serait pas fait aux dépens de la vie sociale et familiale, puisqu'il impliquerait de prendre sur les heures que nous consacrons généralement à notre activité professionnelle.

Je passe à un autre avantage de l'horaire continu de notre proposition. Il éviterait à chacun d'entre nous de devoir nous déplacer à midi, pour certaines commissions dont les séances durent jusqu'à 14 h, ou à 17 h, pour rentrer le soir. Ce projet d'arrêté ne remet pas en cause notre conseil de milice; il permet aux miliciens que nous sommes de mener les différentes activités de tout individu: la vie professionnelle, la vie sociale et la vie familiale.

Nous demandons que cet arrêté, s'il est accepté par le Conseil municipal, entre en vigueur au début de la prochaine législature. Ainsi, les candidats éventuels pourront, en toute connaissance de cause, se prononcer quant à leurs possibilités et envies, compte tenu des horaires du Conseil municipal. Ainsi, ils contribueront mieux à la vie publique et politique de notre ville. Mesdames et Messieurs, les signataires du projet d'arrêté PA-57 vous demandent de le renvoyer à la commission du règlement, afin que celle-ci puisse débattre librement des améliorations à apporter à l'organisation du Conseil municipal.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, beaucoup d'entre vous sont attachés à la notion de parlement de milice. Cependant, ce système atteint ses limites, car il dévore beaucoup de temps et exclut de nombreuses personnes de la vie politique. Le préopinant des Verts a d'ailleurs relevé que de nombreux élus et élues ont déjà quitté le Conseil municipal après deux ans de travaux.

Sommes-nous représentatifs de la population? Qui siège, dans cette enceinte? Des indépendants et des indépendantes, des fonctionnaires, des enseignants et des enseignantes, des personnes travaillant à temps partiel, des étudiants et des étudiantes, et des retraités, pour la plupart. Quant à la composition du Grand Conseil, une étude du politologue Pascal Sciarini, en octobre 2003, a mis en évidence la surreprésentation des universitaires, des indépendants – quatre fois plus nombreux dans cette instance qu'au sein de la population active – et des personnes employées dans une association politique; les femmes, quant à elles, sont toujours sous-représentées.

Ce système montre le peu de cas que l'on fait de la politique, c'est-à-dire de l'organisation de la vie en société. On veut bien s'en préoccuper, mais de 17 h à 23 h, une fois les tâches professionnelles accomplies! La politique est une activité sérieuse et elle nous impose d'être au meilleur de notre forme; elle ne peut donc pas s'exercer à la fin d'une journée de travail. Etre représentant ou représentante du peuple, dans un législatif, demande un grand nombre de compétences fort utiles aux entreprises, comme le sont d'ailleurs également celles acquises au foyer dans l'éducation des enfants. Il serait temps d'en tenir compte et d'inciter les milieux économiques à aménager autrement le temps de travail des personnes désireuses de mettre leurs compétences au service tout à la fois du monde professionnel, de la politique et du monde associatif.

Le système actuel est basé sur une certaine hypocrisie. En effet, nombre d'entre nous ne sont pas très productifs le jeudi matin, après deux nuits écourtées en raison des séances plénières du Conseil municipal. Mais le travail politique n'implique pas seulement de siéger à ces occasions-là! Il faut aussi siéger dans les commissions ou au bureau du Conseil municipal, organiser les séances si on est président ou présidente, assister aux caucus de préparation des débats dans cette enceinte, rédiger des rapports, préparer des interventions, assurer le travail de cheffe et de chef de groupe, participer aux rencontres des autres composantes de son alliance, être actif dans son parti en se rendant aux séances de comité, aux assemblées générales ou aux réunions de formation continue... Sans oublier une présence active sur le terrain, notamment dans le milieu associatif.

Au vu de toutes ces activités, même si nous consacrons une journée entière à la politique chaque semaine, il restera encore suffisamment de soirées dédiées à la politique! Le projet d'arrêté PA-57 l'explique très bien: l'organisation actuelle de notre travail de politiciens exclut de nombreuses personnes des parlements. Dans de nombreuses professions, il n'est tout simplement pas envisageable de quitter son travail à 16 h 30 et de multiplier les déplacements. Il me semble donc que l'organisation du travail en général se trouverait facilitée si, un jour par semaine, la personne engagée en politique était absente de son lieu d'activité professionnelle. Certaines et certains cadres pratiquant la semaine de quatre jours en sont témoins: avec un peu de volonté et d'organisation, le travail peut très bien être effectué pendant ce laps de temps réduit, et cela souvent de manière plus productive.

Il faut également rappeler que le système actuel est complètement inadéquat pour les personnes qui s'occupent de leurs enfants, puisque ces derniers finissent leur journée d'école précisément au moment où leurs parents doivent aller remplir leurs fonctions politiques. A l'heure actuelle et bien que cela soit à déplorer, les charges éducatives et parentales sont toujours assumées en majorité par les femmes. Par conséquent, elles sont davantage exclues de la politique que les hommes. A mon sens, la manière actuelle d'organiser le travail politique affecte la vie de la famille...

Le président. Madame Graf Lateo, je vous interromps. Mesdames et Messieurs, veuillez faire un peu de silence! Si vous souhaitez discuter, vous pouvez le faire à la salle des pas perdus ou à la buvette. Je vous remercie de bien vouloir écouter l'oratrice.

M^{me} Béatrice Graf Lateo. J'ai bientôt terminé. Je disais donc que cette manière d'organiser le travail politique affecte la vie de la famille, la vie associative et, malheureusement, la santé, même si nous n'en sommes pas toujours conscients.

Puisque d'autres cantons ont réussi à aménager la vie politique différemment, pourquoi n'en serait-il pas de même à Genève? Pour toutes ces raisons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à renvoyer le projet d'arrêté PA-57 à la commission du règlement.

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je parlerai en tant que coauteure du projet d'arrêté, mais je signale d'emblée que, pour l'instant, je ne suis pas suivie par tous les membres du groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). J'ai signé ce projet d'arrêté car il est évident, à mes yeux, que nos horaires actuels rendent problématique notre investissement dans la vie familiale. C'est le cas tant pour les femmes que pour les hommes – mais, malheureusement, davantage pour les premières, actuellement, puisque le partage des tâches n'est pas encore acquis au sein de la famille et que les heures des débats parlementaires coïncident avec le moment de l'aide aux devoirs, des repas, des soins donnés aux enfants et du partage familial. Cet horaire – on l'a déjà dit – peut donc sembler freiner l'entrée des femmes en politique.

Il est évident que la journée continue de débats que nous proposons est avantageuse pour tous les parlementaires, puisque chacun et chacune disposera de ses fins de journée pour se consacrer à sa famille, mais également à ses activités associatives et à la vie culturelle.

Je ne suis pas suivie par tous les membres de mon groupe, car le projet d'arrêté PA-57 néglige un aspect de la question qui a tout de même été souligné tout à l'heure. En effet, on peut se demander si ce système de journée politique continue permet vraiment l'accès au travail parlementaire pour tous les groupes de travailleuses et de travailleurs. Quel professionnel pourra s'aménager un jour entier loin de son entreprise, son atelier, son bureau, l'hôpital où il travaille? Une minorité seulement de travailleurs obtiendront peut-être le droit à un horaire particulier; dans ce cas, l'objectif du parlement démocratique – à savoir donner la parole à chacun et à chacune – ne sera pas atteint.

Mais j'ai envie de dire: pas encore atteint, car, à mon avis, notre horaire actuel pose le même problème. Les personnes qui travaillent dans les théâtres, à

l'hôpital, dans la vente, ne peuvent pas même songer à siéger dans cette enceinte. Cette difficulté concerne donc également l'horaire actuel qui, malheureusement, n'offre pas les avantages de la journée continue.

Par respect pour les avis divergents exprimés au sein de mon groupe et comme mes préopinants, je suis favorable au renvoi du projet d'arrêté PA-57 à la commission du règlement, pour étude.

Préconsultation

M. Marc-André Rudaz (UDC). Cet objet dont nous débattons ce soir est vraiment très important. Il est vrai que les horaires du Conseil municipal sont difficilement compatibles avec la vie de famille. Néanmoins, les personnes qui ont une famille et qui veulent faire de la politique, elles s'accrochent! Elles y consacrent de nombreuses heures et se lèvent parfois à 5 h du matin pour pouvoir assumer leurs tâches politiques!

Mais aujourd'hui, vous la gauche, vous l'Alternative, vous êtes en train de sacrifier les ouvriers obligés de travailler chez un patron tous les jours, qui ne pourront pas venir aux séances du Conseil municipal si elles ont lieu pendant la journée. Vous êtes en train de sacrifier les employés, les cadres moyens, les petits cadres – toute notre démocratie! La gauche ne défend bientôt plus rien du tout! Je peux en pleurer avec vous, Mesdames et Messieurs les socialistes! (*Applaudissements.*)

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, ce texte a retenu toute mon attention. A la première lecture, il m'a fait l'effet d'un paquet-surprise; mais à la deuxième lecture, j'ai constaté qu'il s'agissait plutôt d'un colis piégé à démonter avec précaution. Je vais me permettre de le faire maintenant.

Tout d'abord, quelques considérations générales. Chaque candidate ou candidat à l'élection au Conseil municipal de la Ville de Genève connaît à l'avance les conditions dans lesquelles s'exercera son engagement – notamment les heures et les jours des séances habituelles – s'il est élu ou si elle est élue. Chacune et chacun doit prendre ses dispositions en fonction de ces conditions préalables! S'il faut reconnaître que siéger dans un parlement est bien sûr un droit civique, ce n'est pas pour autant un droit absolu, mais plutôt une simple possibilité. Cela implique d'être en mesure de s'adapter aux règles en vigueur, tout en tenant compte, bien sûr, des contraintes et des obligations familiales et professionnelles, qui restent par définition prioritaires par rapport à l'exercice d'un mandat politique. Tel est

le cas pour toute personne normalement constituée. C'est donc à chacune et à chacun de faire son choix à l'avance, en fonction de ces critères.

Dès lors, je trouve étrange que 17 membres appartenant à la gauche de notre parlement et représentant un patchwork de plusieurs partis, après avoir voulu entrer au Conseil municipal, essaient maintenant de changer fondamentalement les règles du jeu en transférant les séances du soir dans le courant de la journée. (*Protestations.*) Je n'ai pas terminé! Leurs arguments: favoriser la vie de famille, la vie sociale... Permettez-moi de dire que, par rapport à d'autres obligations, il s'agit là d'une vision strictement hédoniste et jouissive de l'existence, je dirais même parfaitement égocentrique!

En revanche, il est absolument sidérant que le texte du projet d'arrêté PA-57 ne comporte nulle mention des obligations professionnelles des élus. Nous sommes bien peu nombreux à exercer des activités nocturnes: je ne vois pas beaucoup de tenanciers de bar dans cette salle! La plupart d'entre nous ont ou ont eu une activité professionnelle diurne, donc en plein jour. C'est un fait que, dans les administrations publiques – notamment le Canton et la Ville de Genève – il existe des facilités non négligeables pour l'exercice d'un mandat politique, comme cela figure d'ailleurs dans les statuts du personnel. Cependant, j'ai eu l'occasion de vérifier que ces possibilités restent dans des limites très précises.

Mais peut-on à ce point oublier ce qui se passe dans l'économie privée? Il faut quand même se souvenir que c'est essentiellement elle, au niveau des entreprises, des artisans et des professions libérales, qui paie par la fiscalité l'essentiel des frais généraux de fonctionnement de la collectivité et de toutes les administrations publiques! C'est la raison pour laquelle je trouve ce projet d'arrêté tout à fait choquant. En effet, des séances politiques diurnes, comme cela a été rappelé, vont tout simplement empêcher une personne employée dans l'économie privée de siéger dans un parlement communal ou cantonal.

Cela ressemble à une prise d'otages effectuée par les auteurs de ce projet d'arrêté, et je trouve cette attitude absolument inadmissible à l'égard des collègues placés dans une autre situation que la leur. La plupart des employeurs de l'économie privée n'ont pas la même compréhension que les administrations publiques des nécessités qu'implique l'exercice d'un mandat politique! C'est tout sauf évident! Et dans le cas d'une profession libérale, la personne engagée en politique doit essayer une perte sèche de rémunération proportionnelle au temps consacré à ses autres activités.

Dès lors, il est normal et incontournable que le temps exigé par un mandat électif au niveau communal – le nôtre – soit tout simplement pris sur celui des loisirs. C'est un choix à faire! Que ceux et celles qui veulent se consacrer à autre chose s'abstiennent tout simplement d'entrer en politique, je me permets de le

souligner! Je trouve irrecevable l'exclusion à laquelle tend le projet d'arrêté PA-57. C'est comme si ses auteurs nous demandaient de leur permettre de siéger à leur convenance, alors que nous devons payer nos impôts pour qu'ils puissent toucher leurs jetons de présence à des séances diurnes! Cela ne va pas!

Même s'ils démentent vouloir remettre en question le principe du parlement de milice, le projet d'arrêté PA-57, qu'on le veuille ou non, est un premier pas vers la professionnalisation parlementaire à l'échelon municipal. Si on considère le niveau général des problèmes que nous traitons, c'est parfaitement déraisonnable. Voilà les premières raisons pour lesquelles ce projet d'arrêté, que je qualifie de saugrenu – et je pèse mes mots! – doit être rejeté sans appel.

Quant aux facilités offertes par les administrations publiques à celles et ceux qui ont un mandat politique, je rappelle qu'elles sont quand même strictement contenues dans des limites précises. Ce n'est pas le champ libre, absolument pas! Le texte qui nous est soumis ce soir parle d'absence de perte de salaire mais pour le moment, c'est selon moi un rêve pur et simple! Ses auteurs alignent ce genre d'arguments comme des noix sur un bâton, comme si tout allait de soi, mais leur vision n'est pas du tout conforme à la réalité.

Je voudrais encore aborder un autre point. Le projet d'arrêté PA-57 nous dit candidement «que, dans les cantons de Vaud, Fribourg, Berne et du Valais, toutes les séances, y compris les séances de caucus, ont lieu pendant la journée» – je souligne l'absolu de cette affirmation. Il est vrai qu'il s'agit, dans certains cas, de véritables sessions condensées sur une partie de la semaine, mais cela s'explique aisément en raison du problème des distances. Prenons le cas du Valais: il y a plus de 200 km de Saint-Gingolph au glacier du Rhône! Dans ce canton, d'ailleurs, il existe même des parlementaires suppléants, en raison de la distance à parcourir pour aller siéger et des empêchements que cela peut impliquer. Les vallées latérales rendent encore plus aigu ce problème des distances. Les grandes diagonales du canton de Vaud mesurent environ 120 km. Le relief des cantons de Fribourg, de Neuchâtel et du Jura – tous ceux que citent les auteurs du projet d'arrêté PA-57 – est relativement tourmenté, et Berne reste le deuxième canton de Suisse quant à la superficie.

Ces facteurs sont donc peu compatibles avec des séances politiques en soirée suivies d'un retour à domicile. Mais attention – c'est là qu'il faut être bien attentifs – le cas des séances diurnes concerne exclusivement des parlements cantonaux, et non pas des parlements communaux, les membres de ces derniers étant forcément domiciliés à proximité du lieu où ils siègent. J'estime donc, en ce qui concerne les arguments des auteurs du projet d'arrêté PA-57, qu'il y a tromperie inadmissible sur l'emballage de la marchandise qui nous est servie. Pour cette raison, il convient tout simplement de la retourner à l'expéditeur.

J'ai fait mon enquête auprès des parlements des cinq villes qui sont les chefs-lieux des cinq autres cantons romands que Genève. Cela suffit pour y voir clair. Voici le résultat de mes investigations, écoutez-moi! Ville de Lausanne: environ 130 000 habitants; Conseil communal de 100 membres; siége une à deux fois par mois, en séance dite simple de 19 h 30 à 23 h, en séance dite double de 18 h à 23 h, quand il s'agit du budget et en cas d'événements spéciaux, comme par exemple des élections internes, avec, dans ce cas, une pause d'une demi-heure. Ville de Neuchâtel: environ 35 000 habitants; Conseil général de 41 membres; siége une fois par mois – éventuellement deux – dès 19 h 30, mais dès 18 h 30 pour la séance consacrée au budget. Ville de Fribourg: 38 000 habitants; Conseil général de 80 membres, comme chez nous; siége une fois par mois – éventuellement deux – dès 19 h 30. Ville de Delémont, canton du Jura: un peu plus de 11 000 habitants; Conseil de ville de 51 membres; siége une fois par mois, dès 19 h. Ville de Sion: environ 25 000 habitants; Conseil général de 60 membres; siége, dans la règle, une fois par mois dès 17 h 30, ou dès 18 h selon l'ordre du jour.

Dans tous les cas – et particulièrement pour la Ville de Lausanne – la justification de la séance en soirée qui m'a été donnée est le souci de tenir compte des obligations professionnelles des membres des parlements communaux. Je souligne en passant que les séances sont moins nombreuses dans les villes que j'ai citées qu'à Genève – il y a peut-être moins de bavardage et plus d'efficacité, mais c'est là un autre problème...

Je crois qu'il est temps de conclure, j'en ai assez dit. Le projet d'arrêté PA-57 qui nous est présenté ce soir est complètement déconnecté de la réalité des obligations professionnelles. Il est fondé sur un concept de strict confort personnel que je qualifie de parfaitement égocentrique, sans égards pour la situation des autres membres de l'assemblée qui ont des obligations professionnelles. Enfin, comme je viens de le dire, il y a tromperie dans l'argumentation, dans la mesure où les auteurs de ce texte confondent volontairement le fonctionnement des parlements cantonaux avec ce qui se passe dans les parlements des cinq chefs-lieux auprès desquels je me suis renseigné. En conclusion, le groupe libéral votera le rejet pur et simple de ce projet d'arrêté. Sur la base de ce que j'ai dit, à mon avis, il n'est même pas digne de passer par une commission. Notre groupe recommande à toute l'assemblée de procéder au même vote négatif, sans appel. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Schweingruber, vous avez respecté à la seconde près l'article 81 du Conseil municipal, selon lequel une intervention ne doit pas dépasser dix minutes. Je vous encourage, pour la prochaine, à nous communiquer le temps maximal de parole dans les différents parlements communaux de Suisse romande. (*Rires.*)

M. Guy Dossan (R). A l'examen du projet d'arrêté PA-57, le groupe radical a réagi de diverses manières. La première consistait purement et simplement à le jeter au panier. La deuxième était de se dire qu'il soulevait peut-être un problème de fond, et qu'il serait bon de l'envoyer à la commission du règlement. Mais après avoir entendu tout à l'heure les interventions des auteurs de ce texte, nous allons emboîter le pas aux libéraux et refuser d'entrer en matière.

Certes, ce projet d'arrêté soulève peut-être un problème de fond, mais le remède proposé ne sera-t-il pas pire que le mal? La situation actuelle est frustrante, nous dit-on, et elle est susceptible d'affaiblir le parlement. Mais que se passera-t-il demain, si jamais ce texte est voté? Certains l'ont dit tout à l'heure: parler de la vie de famille, de la vie associative et de la vie culturelle, c'est bien – mais il me semble que, pour la majorité d'entre nous, la vie professionnelle prime sur tout. Alors, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet d'arrêté, dites-nous une fois pour toutes très clairement que vous voulez un parlement professionnel, et que vous entendez être payés à 100% – ou à moins – pour faire de la politique! Au moins, ce sera clair! Les citoyens sauront que les personnes qui siègent dans cette enceinte sont des politiciens et des politiciennes à plein temps, payés pour cela.

Il ne faut pas rêver! Comme l'a dit M. Schweingruber tout à l'heure, quelques-uns d'entre vous peuvent peut-être quitter leur travail un jour par semaine – voire plus, puisque, selon certains, faire de la politique pourrait demander plus de temps. Mais la plupart d'entre nous ne peuvent pas en dire autant. Je reconnais que j'ai la chance de travailler dans l'une des grandes régies publiques, qui me permet de disposer de temps pour préparer les séances du Conseil municipal et même, de temps en temps, d'aller le représenter quelque part – c'était le cas lorsque je siégeais au bureau, il y a quelques années. Mais combien parmi nous peuvent faire de même? J'ai de la chance, quant à moi, mais je suis certain que ce n'est pas le cas pour beaucoup, dans ce plénum!

Le nouvel horaire diurne continu proposé ici permettra peut-être à de nouvelles personnes d'entrer en politique, mais il l'interdira à toutes celles qui travaillent dans l'économie privée, comme l'a souligné M. Schweingruber. Vous voulez cela? Que notre parlement ne représente que des chômeurs, des retraités, des gens libres la journée? C'est peut-être bien, mais je ne pense pas que ce soit mieux que la situation actuelle.

Avant de modifier nos horaires, il faudrait peut-être changer nos mentalités... Et si nous parlions un peu moins, dans cette enceinte? Et si nous déposions un peu moins d'objets qui demandent des heures et des heures de débat et qui nous font perdre un temps précieux lors de nos séances? Soyons réalistes: nous ne discutons pas de beaucoup de grands projets, dans cette enceinte, mais le plus souvent de sujets banals. Ceux-ci nous font perdre du temps en séance plénière, ils nous obligent à participer à des séances de commission avec relevée, nous procédons à

l'audition du ban et de l'arrière-ban – c'est à se demander, d'ailleurs, si l'objectif n'est pas tout simplement, parfois, d'empocher des jetons de présence... A mon avis, nous n'allons pas dans la bonne direction en votant le projet d'arrêté PA-57.

Si, pour s'engager en politique, il faut avoir une activité professionnelle à 80%, pourquoi pas? Mais je pense que le pas suivant, après ce projet d'arrêté, consistera à demander que les 20% manquants dans les salaires des élus soient versés par les contribuables... En effet, fatalement, à la fin du mois, un complément sera nécessaire pour faire bouillir la marmite de chaque politicien, pour ses enfants et sa famille...

Le groupe radical n'entrera pas en matière sur un tel projet d'arrêté et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il l'enverra d'entrée au panier! (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien est très attaché à la notion de parlement de milice. Nous ne pensons pas que la professionnalisation de ce Conseil municipal soit dans l'air du temps. M^{me} Thiévent, elle-même coauteure de ce projet d'arrêté, l'a d'ailleurs reconnu: beaucoup de personnes engagées dans la vie professionnelle ne pourront pas y siéger, par la force des choses, si nous acceptons l'idée de séances continues la journée. Je ne pense donc pas que ce système améliorera notre mode de fonctionnement – bien au contraire, il évacuera du parlement tous les artisans, toutes les personnes qui exercent certaines responsabilités et qui ne peuvent pas se payer le luxe de quitter leur entreprise ou leur fonction durant toute une journée.

C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien ne votera pas le projet d'arrêté PA-57. Nous vous invitons à faire de même, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. (*Applaudissements.*)

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Notre groupe non plus ne votera pas le projet d'arrêté PA-57. (*Applaudissements.*) Comme l'a bien dit M. Schweingruber, les personnes qui travaillent dans les entreprises ou même à l'Etat, si elles ont le droit de quitter leur poste plus tôt, doivent compenser les heures de leurs absences.

Imaginons un cas pour mieux comprendre ce que donnerait en pratique le nouvel horaire proposé. Je siégerai à la commission des finances, mais pas uniquement, puisque j'appartiens à un petit groupe. En une journée, ladite commission devrait faire le travail qu'elle réalise actuellement en une semaine, en se réunissant parfois deux soirs de suite avec relevée pour des séances de quatre à cinq heures. Ainsi, une journée suffirait tout juste pour les huit à dix

heures de séances hebdomadaires de la commission. Comment voulez-vous, dans ces conditions, être membre d'une deuxième commission? Et quand? Il faudrait donc deux jours de réunion des commissions. Mais quel employeur, dans les entreprises et les administrations, libérera ses travailleurs 40% de leur temps et leur permettra d'avoir une activité à 60%, simplement parce que certains veulent faire de la politique?

Soyez réalistes, Mesdames et Messieurs les auteurs du projet d'arrêté PA-57! C'est de l'utopie, votre idée! Nous ne la soutiendrons pas! (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas au spectacle, il n'est pas nécessaire d'applaudir chaque fois.

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais réfuter le terme «égocentrique» utilisé par le préopinant libéral. Il a pris la défense de ceux qui siègent déjà, mais je rappelle que de très nombreuses personnes sont aujourd'hui exclues de notre parlement: celles qui travaillent le soir – cela existe! – celles qui se lèvent très tôt le matin, celles dont les responsabilités professionnelles se terminent vers 19 h ou 20 h. Je maintiens que la plupart des conseillères et conseillers municipaux actuels ne sont pas représentatifs de la grande variété des occupations professionnelles observées au sein de la population active. L'économie privée est surtout représentée dans les parlements par des professions libérales indépendantes, ce qui ne reflète, et de loin pas, tout le tissu économique existant.

Le préopinant libéral l'a bien relevé: dans certains cantons, les parlements cantonaux se réunissent la journée; c'est tout à fait possible! Je ne pense pas que les députés membres desdits parlements soient tous inactifs. D'ailleurs, pour la plupart, ils appartiennent à la droite. Enfin, beaucoup l'ont dit: nous perdons beaucoup de temps lorsque nous débattons en soirée; si nos séances avaient lieu la journée, cela nous permettrait peut-être de les condenser et d'être un peu plus efficaces. (*Brouhaha.*)

Le président. Je prie la salle de faire un peu de silence. Nous arrivons bientôt au bout de cette discussion.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, depuis près de deux ans, en tant que coauteure du projet d'arrêté PA-57, j'attends ce moment. Et je ne suis pas déçue, car ce débat se déroule exactement comme je l'avais prévu!

J'ai retenu une phrase d'Ella Maillart: «L'impossible recule devant celui qui avance.» Il faudra donc revenir à la charge plusieurs fois pour obtenir un certain nombre d'avancées dans cette enceinte.

Mesdames et Messieurs, ce que nous vous demandons, à travers ce projet d'arrêté, ce n'est pas de le voter, mais d'accepter d'entrer en discussion. Ne rejetez pas d'emblée ce qui vous paraît rédhibitoire! Je constate, dans ce débat, que chaque intervenant donne des réponses avant d'avoir vraiment étudié la question! C'est dommage.

Ce projet d'arrêté, comme l'a relevé M. Dossan, soulève un problème de fond. La véritable démocratie, c'est aussi d'accepter d'entrer en discussion. Le renvoi de cet objet à la commission du règlement permettra à tout un chacun d'exprimer ses craintes – il est bien connu que la moindre proposition de changement fait peur. Nous vous proposons de partager nos préoccupations et d'aller au-delà de nos divergences, de les transcender. Cela ne doit pas être impossible, me semble-t-il! Notre objectif est donc le renvoi du projet d'arrêté PA-57 à la commission du règlement. Si vous le refusez, soit! C'est votre décision! Mais nous reviendrons à la charge jusqu'à ce que notre projet passe le cap du Conseil municipal, soyez-en certains! (*Applaudissements.*)

M. Alexis Barbey (L). J'aimerais dire combien, pour moi, le projet d'arrêté PA-57 est l'un des objets d'importance majeure traités dans cette enceinte depuis le début de la législature. Il est capital en raison des transformations qu'il pourrait engendrer non seulement dans la forme des débats du Conseil municipal, mais aussi dans sa composition.

Ses implications portent sur divers niveaux que j'aimerais mentionner. Tout d'abord, il aurait des retombées sur le coût du fonctionnement de la démocratie. Dans le cas où les conseillers municipaux ne pourraient travailler dans leur profession qu'à 80%, il ne faudrait plus les payer de manière compensatoire sur la base de jetons de présence, mais leur verser un pourcentage de leur salaire, afin de maintenir équitablement l'accès au Conseil municipal pour tout un chacun. J'ai calculé que, pour un salaire annuel de 120 000 francs, le coût de cette indemnisation équivaldrait grosso modo à celui des jetons de présence. Pour un revenu plus élevé, un tel système coûterait relativement cher à la Ville.

Mais il y a plus grave, dans la transformation proposée. En effet, nous ne serions plus alors rémunérés à la peine en tant que conseillers municipaux, comme c'est le cas à l'heure actuelle avec le système des jetons de présence: plus nous siégeons, plus nous touchons de jetons de présence, ce qui provoque d'ailleurs peut-être quelques conversations supplémentaires inutiles... Mais, enfin, écouter les conseillers municipaux qui parlent trop est quand même un

travail! Mais si nous recevions un pourcentage de notre salaire, cela équivaldrait à une mensualisation de notre activité politique et la quantité de travail se trouverait dissociée de sa rémunération.

Il y aurait donc – ce qui est à mon avis encore beaucoup plus grave – une sélection par le bas de la qualité des fonctionnaires... je veux dire des conseillers municipaux! C'est un lapsus révélateur, j'y reviendrai tout à l'heure. En effet, qui peut, de nos jours, demander à son patron de ne plus travailler le vendredi, parce qu'il a envie de faire de la politique? Personne! Les conditions de l'emploi sont difficiles. Les seuls qui auraient cette possibilité sont les fonctionnaires – car l'Etat serait bien obligé de s'aligner sur les réglementations municipales ou cantonales prévues à cet effet – ainsi que certains responsables associatifs, puisque leur travail ne dépend pas forcément des heures de présence ou que leurs horaires sont plus faciles à aménager.

Je trouve problématique cette manière de vouloir en quelque sorte fonctionnariser les conseillers municipaux. Si notre activité politique a une influence telle sur notre vie professionnelle qu'elle nous oblige à quitter notre bureau un jour par semaine, notre employeur ne pourra pas, de temps en temps, ne pas s'intéresser d'un peu plus près à ce que nous faisons, si des sujets le concernent. Il essaiera peut-être même de nous influencer, si sa moralité n'est pas de toute première qualité.

J'aimerais emboîter le pas à M^{me} Ecuier, pour qui le système proposé poserait d'énormes problèmes d'organisation. Elle a raison. Il y a 14 commissions municipales; disposons-nous de 14 salles capables de les accueillir en même temps? Je n'en suis pas certain.

Enfin, je voudrais répondre à M^{me} Graf Lateo, notamment au sujet de son analyse démographique de la composition du Conseil municipal. Quand je regarde cette assemblée, je n'ai pas l'impression qu'il y ait parmi nous une majorité d'étudiants et de retraités, contrairement à ses constatations, mais je vois plutôt une majorité de personnes professionnellement actives. En revanche, je suis certain que l'application du projet d'arrêté PA-57 changerait complètement les données démographiques du Conseil municipal, lequel ne serait plus accessible qu'à des fonctionnaires et des responsables associatifs. Je ne pense pas que la majorité de la population le souhaite, ni qu'elle veuille l'augmentation du coût de la démocratie alors que l'accès en serait réduit.

M. Eric Rossiaud (Ve). Je ne serai pas long, car il est déjà tard. Nous avons même dépassé 23 h! J'ai entendu certains préopinants dire que, si notre projet d'arrêté était appliqué, les conseillers municipaux essuieraient une perte de rémunération et que sa compensation serait alors plus coûteuse que le système

des jetons de présence. Mais ces derniers représentent une gratification pour nos heures de présence, que les personnes dont parlaient M. Rudaz et M^{me} Ecuyer ne négligeraient pas! En effet, si on se base sur un salaire annuel de 120 000 francs pour calculer la part à rembourser par rapport à une journée d'absence sur le lieu de travail, on obtient peut-être une somme un peu élevée pour un travail de milice. Mais les heures consacrées à la politique n'en sont pas moins rémunérées, et elles sont liées à un travail actif.

En revanche, un travail de milice implique-t-il absolument le sacrifice de la vie associative, de la vie de famille et de la vie sociale? Nous posons ces questions aujourd'hui, par le biais du projet d'arrêté PA-57. Aux dépens de quelles activités consacrons-nous du temps à la politique, Mesdames et Messieurs? Je pense que chacun d'entre nous a déjà eu à pâtir des horaires actuels. Nous vous proposons simplement de réfléchir, en commission du règlement, aux moyens d'aménager notre temps politique de manière à pouvoir mener nos activités parallèles.

L'exemple des parlements cantonaux, Monsieur Schweingruber, vise à montrer que ce type d'organisation est réaliste: il est même appliqué dans des parlements qui ont d'autres tâches que les nôtres! Sur le plan technique, ils disposent peut-être de davantage de salles libres en même temps – mais je ne suis pas sûr que là soit le vrai problème posé par notre projet d'arrêté. Nous pouvons constater, en examinant le cas de ces parlements cantonaux, qu'ils fonctionnent bien avec des horaires diurnes semblables à ceux proposés dans notre projet d'arrêté.

Pourquoi ne pas imposer un changement au Conseil municipal de Genève? Nous avons le droit d'émettre des propositions, puisque nous sommes élus pour siéger dans cette enceinte. Le changement peut être profitable, et il conviendrait de parler ici de qualité de vie, et non d'égoïsme. Il s'agit de mener une réflexion globale sur la cité et sur la manière d'y vivre.

Comme cela a déjà été dit, ceux qui craignent le changement devront affronter à la fois la peur et le changement lui-même. Nous leur proposons donc de ne pas avoir peur et de réfléchir ouvertement à notre projet d'arrêté, afin de voir si nous pouvons en sortir quelque chose de favorable à notre parlement de milice. Nous demandons donc à nouveau le renvoi du projet d'arrêté PA-57 à la commission du règlement.

M. Armand Schweingruber (L). J'ai dit tout ce que j'avais à dire, et il ne s'agit pas de le répéter, car il est temps de voter. Je voulais simplement souligner que plusieurs aspects du projet d'arrêté PA-57 m'ont choqué, et avant tout l'espèce de tromperie que je discerne dans la phrase «... dans les cantons de Vaud, Fribourg, Berne et du Valais, toutes les séances, y compris les séances de caucus, ont lieu pendant la journée». Je le répète, cela ne concerne que les

parlements cantonaux. Les auteurs du projet d'arrêté se sont-ils renseignés auprès des parlements communaux des chefs-lieux que j'ai cités, pour savoir comment ils fonctionnent? Peut-être l'ont-ils fait et ils nous le cachent... En tout cas, j'ai mené mon enquête et vous en connaissez le résultat, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Ce qui fonctionne chez les autres doit tout aussi bien fonctionner chez nous!

Mise aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté est refusée par 35 non contre 28 oui (1 abstention).

11. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

12. Interpellations.

Néant.

13. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2846
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2846
3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 4 378 900 francs, soit: – un crédit de 4 280 200 francs destiné à la rénovation des dépendances de la villa La Grange, situées au parc La Grange, route de Frontenex 71, sur la parcelle N° 3166, feuille 2, commune de Genève, section Eaux-Vives, cadastrées sous N ^{os} H4, H5, H6, H97 et H98, d'une surface totale de 802 m ² au sol; – un crédit de 98 700 francs destiné à l'équipement et au mobilier pour les vestiaires du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) (PR-376 A)	2846
4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 1 000 000 de francs destiné à une nouvelle étape du catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) (PR-397 A)	2915
5. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 269 000 francs destiné à l'évolution du système d'information des bibliothèques municipales (PR-408 A)	2947
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 8 juin 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 130 000 francs destiné au remplacement des portes automatiques des garages des véhicules d'intervention, situés 11, rue du Vieux-Billard, pour un montant de 755 000 francs, parcelle 292, feuille 17 du cadastre, secteur Plainpalais, et 5, rue des Asters, pour un montant de 375 000 francs, parcelle 3123, feuille 29, secteur Petit-Saconnex (PR-418 A)	2968

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Pierre Rumo, renvoyée en commission le 5 octobre 2004, intitulée: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire» (M-470 A) 2971
8. Motion de MM. Roberto Broggin, Sébastien Bertrand, M^{mes} Virginie Keller Lopez et Marie-France Spielmann: «Pas de publicité sur les portiers téléphoniques» (M-539). 2976
9. Interpellation de M. Jean-Louis Fazio: «Crèche du Lac: quel avenir?» (I-136) 2979
10. Projet d'arrêté de MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Robin Dumuid, Marc Dalphin, Olivier Norer, Pierre Losio, Jean-Charles Rielle, M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Caroline Schum, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, Gisèle Thiévent, Catherine Gaillard-Iungmann, Sandrine Salerno, Virginie Keller Lopez, Béatrice Graf Lateo et Martine Sumi-Viret: «Pour des horaires du Conseil municipal compatibles avec la vie de famille et la vie sociale des élu(e)s» (PA-57) 2982
11. Propositions des conseillers municipaux 2998
12. Interpellations 2998
13. Questions écrites 2998

La mémorialiste:
Marguerite Conus